

**GUIDE DE LA COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE
POUR LA SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE**

*Ce rapport est un document interne établi à la demande du ministère des Affaires étrangères et européennes.
Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Conception graphique couverture : Aurette Leroy et Anne Caminade
Impression : mediatys / Groupe Corlet
Photos : Corbis-Corporation, Jim Mills, Murk, Andrew Lundquist
©Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008
ISBN : 978-2-11-096965-1
ISSN : 1629-5641

Avertissement et remerciements

Ce guide été réalisé pour le compte de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Il s'adresse aux collectivités locales et à l'ensemble de leurs partenaires de la coopération décentralisée : préfetures, ambassades et consulats de France, organisations internationales et non-gouvernementales, entreprises, universitaires, citoyens engagés et autres acteurs qui s'engagent pour relever le défi de la solidarité numérique par des actions de coopération internationale.

Nous remercions les élus, les acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité numérique en France et à l'étranger qui ont accepté de contribuer à ce guide, soit directement soit en nous fournissant de l'information.

Nous espérons que ce document d'information et de conseils méthodologiques leur sera utile pour engager des actions de coopération décentralisée dans le secteur du numérique.

Réalisation : Agence mondiale de solidarité numérique (www.dsa-asn.org)



Gérard Collomb
Sénateur-maire de Lyon

Président de l'Agence mondiale de solidarité numérique
Président de la Commission Coopération décentralisée de CGLU
Président des Eurocités

Le Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information organisé à Lyon en décembre 2003 a permis aux acteurs locaux du monde entier de définir les fondements d'une société de l'information de proximité que nous voulons juste et solidaire.

Convaincus que la révolution numérique se construit à l'échelle locale, nous, les maires et les responsables d'exécutifs locaux, avons pris la mesure des enjeux de cette importante mutation de société. Nous avons examiné les nouvelles opportunités mais aussi les risques d'exclusion que comporte la société de l'information. Nous avons adopté l'idée de solidarité numérique, lancée par le Président du Sénégal, Me Abdoulaye Wade, comme une réponse concrète à la fracture numérique.

Forte d'un dynamisme et d'un savoir-faire local en matière numérique et d'une expérience reconnue dans la coopération décentralisée, Lyon s'est particulièrement investie dans ce nouveau défi planétaire. Premier membre fondateur du Fonds mondial de solidarité numérique avec Genève et le Sénégal, Lyon a ensuite permis la création de l'Agence mondiale de solidarité numérique qui apporte l'expertise et la méthodologie nécessaires pour que la coopération décentralisée intègre les bénéfices de la société de l'information.

Comme ce guide en témoigne, ce nouveau champ de coopération répond à une demande croissante. Éminemment transversales, les technologies de l'information bouleversent et renouvellent les modèles de nombreux domaines de coopération : éducation, santé, gouvernance locale, développement économique, culturel et touristique, agriculture. Osons des politiques de coopération décentralisée ambitieuses et novatrices et ensemble, inventons une société de l'information durable et inclusive.



Antoine JOLY

Délégué pour l'action extérieure des collectivités locales
Ministère des Affaires étrangères et européennes

Au moment où le CNUCED¹ publie son rapport 2007-2008 sur l'économie de l'information, ce guide témoigne de l'engagement du ministère des Affaires étrangères et européennes pour accompagner les collectivités du Sud à s'insérer dans l'économie du 21^{ème} siècle et permettre aux collectivités du Nord de participer avec leurs partenaires à la formidable révolution des nouvelles technologies qui transforme la vie des citoyens et les conditions du développement.

D'un côté, des possibilités considérables pour faire les choses autrement, de gagner du temps dans les étapes de développement et d'optimiser l'affectation des ressources financières. De l'autre, la persistance, voire l'aggravation des écarts entre ceux et celles qui peuvent utiliser des outils de communication toujours plus performants et ceux qui, pour des raisons diverses évoquées dans ce guide, n'y ont pas accès.

Le développement de la coopération décentralisée française est en mesure de faire face à ces enjeux. Des collectivités pionnières ont déjà mis en place des projets innovants qui tracent la voie. Dans la mondialisation, le recours aux technologies de l'information et de la communication peut être bénéfique pour les collectivités, tant en France que pour leurs partenaires.

Pour répondre aux attentes des collectivités, le ministère des Affaires étrangères et européennes a élargi le champ de son financement et de son appui qui, désormais, inclut comme une priorité la solidarité numérique et les partenariats innovants dans ce domaine.

Je remercie l'Agence mondiale de solidarité numérique pour son travail. Les collectivités territoriales trouveront dans ce guide des informations très utiles pour leur action et des clés pour permettre à leurs projets dans ce domaine de se concrétiser et d'être plus efficaces.

1) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, rapport 2007-2008 sur l'économie de l'information, Nations Unies, février 2008

Sommaire

Chapitre 1.		
Pourquoi s'engager dans la solidarité numérique		9
1.1 De la société industrielle à l'économie du savoir : un nouveau contexte pour le développement		11
1.2 Les disparités et les inégalités d'accès aux savoirs : focus sur l'Afrique		14
1.3 La solidarité numérique		21
Chapitre 2.		
Le Sommet mondial sur la Société de l'Information - SMSI		23
2.1 Le premier consensus mondial sur la société du XXI ^e siècle		25
2.2 Les engagements des États		28
2.3 Les mécanismes de suivi du Sommet		30
2.4 La réduction de la fracture numérique		31
Chapitre 3.		
Les cadres d'action régionaux		33
3.1 Afrique - Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES)		35
3.2 Asie de l'ouest - Plan régional pour la construction de la société de l'information		39
3.3 Amérique latine et Caraïbes - Plan d'action pour la société de l'information eLAC 2007		40
3.4 Europe i2010 - Une société de l'information pour la croissance et l'emploi		41
Chapitre 4.		
La mobilisation internationale des collectivités locales		43
4.1 Les collectivités locales se mobilisent		45
4.2 Le Sommet des collectivités locales		46
4.3 La solidarité numérique par le biais de la coopération décentralisée		48
4.4 Grille de lecture des engagements pris par les collectivités locales		50

Chapitre 5.		
La solidarité numérique en actes		55
5.1 Chaîne de valeurs d'un projet de développement faisant appel au numérique		57
5.2 Les collectivités locales pionnières en France		62
Chapitre 6.		
Méthodologies et fiches outils		69
6.1 La valeur ajoutée des TIC aux projets de développement : comment procéder		70
6.2 L'usage des TIC pour faciliter la coopération décentralisée		80
6.3 Concertation et accompagnement des projets de coopération décentralisée		93
Chapitre 7.		
Comment financer la solidarité numérique		95
7.1 Les sources de financement en France et en francophonie		97
7.2 Les sources de financements internationaux		98
7.3 Les pistes à explorer		104
Conclusion par l'action		105

*Chapitre 1.
Pourquoi s'engager dans
la solidarité numérique ?*

Intégrer les avancées du numérique dans le développement est-il un luxe ou une nécessité ?

A quoi peuvent servir des technologies avancées pour les régions les plus pauvres, enclavées, sous-équipées ?

Quels sont les bénéfices concrets que l'on peut attendre dans les domaines de la santé, de la démocratie, de l'éducation, de la création d'emplois, de l'agriculture et du développement durable ?

Voici quelques questions de base auxquelles ce guide entend apporter des éléments de réponses en les illustrant par des actions et des projets en cours.

Il contient des informations et apports méthodologiques permettant aux collectivités de répondre plus facilement aux demandes qui proviennent de leurs partenaires, de moderniser leur propre manière de faire de la coopération décentralisée et, aussi, de bénéficier des co-financements proposés par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales du ministère des Affaires étrangères et européennes dans le cadre de ses appels à projet sur la coopération décentralisée.

1.1 De la société industrielle à l'économie du savoir : un nouveau contexte pour le développement

En ce début du XXI^e siècle, les acteurs du développement sont confrontés à des mutations majeures qui donnent au secteur des télécommunications un rôle déterminant dans l'évolution des sociétés et des économies alors même que la société industrielle n'a pas encore apporté aux citoyens de nombreuses régions du monde les infrastructures, l'eau potable, un habitat salubre et des moyens de transports adaptés.

Vu l'ampleur des besoins, notamment en matière d'éducation et de santé, il est illusoire de croire que l'on peut répondre aux besoins du Sud dans le cadre du développement industriel traditionnel. Sans être une panacée ni une alternative exclusive, les technologies de l'information et de la communication constituent un outil dorénavant indispensable pour répondre aux besoins essentiels des pays en développement, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, fournir des services publics dans les zones isolées et faciliter l'appropriation des informations et des outils de développement.

De ce fait, les activités de développement se situent de plus en plus au point de rencontre de deux mondes qui semblent parfois se télescoper. Ils cohabiteront ainsi pendant de nombreuses décennies encore, et évolueront de concert pour satisfaire les besoins matériels fondamentaux des individus d'une part et, de l'autre, leur permettre d'organiser leur vie, leur travail, leur communication, leurs services publics et leurs systèmes de santé en tirant partie des nouveaux outils de la société de la connaissance.

Bien plus encore que l'électricité, les télécommunications modifient radicalement le contexte, les conditions et les options du développement sans toutefois en changer les objectifs ultimes : liberté, dignité et conditions de vie décentes pour tous les êtres vivants. S'appliquant à toutes les sphères du développement, ce nouveau contexte aura également une implication sur la manière de concevoir et de mener les projets de coopération décentralisée.

La société de l'information

La “société de l'information” fait référence à une société dans laquelle les technologies de l'information jouent un rôle central dans l'ensemble des processus, interactions et rapports aussi bien économiques que sociaux. Le terme “technologies de l'information et des communications” (TIC) fait référence à une très large palette d'outils, de technologies, d'équipements et de logiciels permettant de produire des services et des applications innovantes. On range parmi les TIC la téléphonie, l'Internet, les ordinateurs, la télévision, les logiciels, les réseaux ainsi que leurs applications comme par exemple l'apprentissage à distance et la vidéo-conférence. Ces technologies ont un impact puissant sur l'organisation du travail, les relations inter-personnelles et l'ensemble de la société dans la mesure où elles induisent de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques jusqu'ici inconnues.

La notion de “société de l'information” a été proposée par un sociologue américain, Daniel Bell, vers le milieu des années 70 dans son ouvrage “Vers la société post-industrielle” pour décrire une société où l'ensemble des structures, services et rapports économiques sont influencés par les TIC. Le thème a refait surface dans les années 1990 parallèlement à un fort développement technologique des TIC, notamment des infrastructures et des logiciels. Ce que l'on nommait autrefois l'informatique a acquis une autre dimension à travers les multiples développements des TIC et des technologies de la numérisation.

La société de la connaissance

Le concept de “société de la connaissance” s'est développé en réaction à celui de “société de l'information” jugé trop technique et insuffisamment sensible aux mutations sociales induites par les TIC. Cette expression met l'accent sur les nouveaux moyens de télécommunication qui permettent d'échanger de la connaissance et pas seulement des informations brutes. En effet, les TIC influencent profondément le fonctionnement des pouvoirs publics, des entreprises et des individus à la fois comme citoyens, comme consommateurs et comme personnes. Les nouveaux rapports à l'information suscitent simultanément de nouvelles représentations et de nouvelles règles sociales. Parler de la société de la connaissance c'est mettre en avant l'importance du capital humain, donc de l'éducation, de l'apprentissage, de la créativité dans la solution à des problèmes inédits. Elle fait de la société et de toute organisation une “entité apprenante” où l'apprentissage se déroule tout au long de la vie.

Sociétés du savoir et développement humain : vers de nouvelles valeurs ?

Les sociétés du savoir sont-elles un rêve, une utopie ?

Sont-elles le dernier slogan à la mode de la “reporting society” ?

L'Unesco, nous ne le pensons pas à l'Unesco : nombre d'indices permettent en effet de supposer que nous sommes à l'aube d'un nouvel âge, celui des sociétés du savoir. Les révolutions scientifiques du siècle précédent, puis la troisième révolution industrielle, celle des nouvelles technologies, ont donné naissance à une économie de la connaissance, qui place le savoir au cœur des activités humaines, du développement et des transformations sociales.

Certes, l'information n'est pas le savoir, et la connaissance est depuis toujours à la base des progrès techniques et du développement de la communication. Mais nous voyons aujourd'hui se nouer sur la planète des réseaux, un lien puissant entre information et savoir. Pour l'Unesco, la société mondiale de l'information en gestation, une société de l'information d'ailleurs encore très partiellement mondiale, ne trouvera tout son sens que si elle facilite l'émergence de sociétés du savoir pluralistes et participatives, qui incluent au lieu d'exclure.

L'actuelle révolution, qui est indissolublement technologique et cognitive, possède deux traits profondément originaux. Le premier, c'est l'accroissement sans précédent de la codification du savoir par la révolution de l'information, et son lien direct avec l'industrie, l'économie et l'innovation....

Le second trait distinctif qui distingue l'actuelle révolution technologique... est l'application de l'information et du savoir aux procédés de création des connaissances et de traitement ou de diffusion de l'information. Ainsi se crée "une boucle de rétroaction (feedback) cumulative entre l'innovation et ses utilisations pratiques"... Leur importance stratégique pour l'avenir des sociétés humaines saute aux yeux aujourd'hui : ce sont désormais les principaux facteurs de développement. Mais c'est leur interaction et leur interpénétration même qui est aussi de plus en plus stratégique. En ce sens, on peut dire que les sociétés du savoir sont des sociétés de réseaux "conductrices" de connaissance, qui décroissent les différents secteurs de l'activité intellectuelle, de l'apprentissage ou de la connaissance... que l'essor de sociétés du savoir, et d'un savoir authentiquement partagé, est la voie qui nous permettra de lutter efficacement contre la pauvreté et de prévenir les risques sanitaires majeurs tels que les pandémies ; de réduire les terribles pertes humaines causées par les tsunamis et les tempêtes tropicales et de promouvoir un développement humain et durable. Car de nouveaux styles de développement sont aujourd'hui à notre portée : ils ne sont plus fondés, comme jadis, sur "la sueur, le sang et les larmes" (Amartya Sen, paraphrasant Churchill), mais sur l'intelligence, les capacités scientifico-techniques de traiter les problèmes, la valeur ajoutée intellectuelle, et l'expansion des services dans tous les secteurs de l'économie, ce qui devrait favoriser un développement citoyen et, face à la société du risque, l'essor d'une démocratie prospective.

Jérôme Bindé, directeur de la prospective, UNESCO

La société du savoir

Sur le plan international, l'Unesco a été très active pour faire valoir l'importance de la notion de "société du savoir" en la distinguant du terme de "société de l'information". Pour l'Unesco, les sociétés du savoir contribuent au bien-être des personnes et des communautés et prennent en compte les dimensions sociales, éthiques et politiques en mettant l'accent sur les savoirs, à travers l'éducation, et la créativité alors que les sociétés de l'information reposent uniquement sur des avancées technologiques qui n'apportent qu'une masse de données indistinctes à ceux qui ne disposeront pas des outils nécessaires pour tirer parti de ces informations. En termes de priorités politiques et opérationnelles, cette approche met l'accent sur les investissements pour une éducation de qualité pour tous, invite à multiplier les lieux d'accès communautaire aux technologies de l'information et de la communication, et encourage le partage du savoir scientifique entre les pays afin de réduire les fractures numérique et cognitive qui séparent Nord et Sud mais aussi d'ouvrir la voie à une forme "intelligente" de développement humain durable. Elle plaide également en faveur de la diversité linguistique et du partage des savoirs traditionnels et modernes utiles à la bonne gouvernance de la planète, à l'environnement en particulier.

L'économie de la connaissance

Enfin, le terme d'économie de la connaissance est de plus en plus employé pour témoigner des changements structurels qui ont fait passer les économies industrielles basées sur le travail, le capital et les ressources matérielles vers des économies s'appuyant de plus en plus sur la création, la diffusion et l'exploitation de la nouvelle connaissance. Il s'agit donc d'un changement fondamental dans les processus de production, d'accumulation et de diffusion de la connaissance, ce qui met en évidence une mutation qui dépasse largement les domaines techniques et économiques. Non seulement les TIC sont un moteur de croissance économique mais elles provoquent des innovations organisationnelles et institutionnelles qui se répercutent sur presque tous les aspects de la société. En tant qu'élément moteur de la société de la connaissance, les TIC sont des vecteurs de mutation de toutes les sphères de la société. L'Afrique, à l'instar de l'Europe, entend tirer pleinement partie de ce nouveau contexte et n'a pas hésité à intituler son plan d'action "Plan d'Action Régional Africain pour l'Economie du Savoir (PARAES)"

1.2 Les disparités et les inégalités d'accès aux savoirs : focus sur l'Afrique

Si les TIC deviennent des outils essentiels pour se former, accéder aux informations publiques, avoir un emploi, commercer et s'insérer dans la société globalisée, leur accès inégal ne pourra que renforcer la disparité des conditions de vie et de développement à l'échelle locale comme planétaire.

Cette nouvelle fracture qui s'ajoute à la fracture économique et sociale existante au sein d'un même pays, et entre les pays, fait l'objet d'un grand nombre d'appels de la part de la communauté internationale ; sa réduction figure dans les engagements pris au Sommet sur la société de l'information. Le but visé est de favoriser l'inclusion numérique par des programmes spécialement destinés aux personnes exclues des bénéfices de la société de la connaissance soit parce qu'elles sont illettrées, soit parce qu'elles sont trop pauvres pour s'équiper en informatique.

L'Afrique est aujourd'hui le continent qui illustre peut-être le mieux ces disparités. Alors même que certaines régions bénéficient de réseaux de télécommunications très performants autorisant des transferts d'information de haut niveau, la majorité des zones rurales et des régions intérieures demeure dépourvue d'infrastructures d'accès au réseau mondial.

Avis d'expert

Les besoins prioritaires de l'Afrique à l'échelon local

Afin de mieux cadrer leur développement économique et social, la plupart des pays africains ont adopté la décentralisation dans leur système de gouvernement comme solution devant résoudre les disparités croissantes entre les capitales et les zones secondaires, notamment rurales et communales. Ces zones souffrent d'un manque criant d'infrastructures et d'informations nécessaires à la planification et à la gestion des collectivités et aussi à la participation des populations aux prises de décisions.

A cela s'ajoute la non maîtrise des outils TIC indispensables pour accéder aux informations et les diffuser aux élus et autres segments de la population locale. Il s'agit de réduire la marginalisation des populations locales.

Les éléments à prendre en compte

Les éléments suivants devraient être pris en compte : la place du projet dans la stratégie nationale TIC, la participation des élus locaux et des segments les plus significatifs de la population locale dans la conception, la mise en œuvre, la mise à disposition et l'utilisation des résultats, ainsi que l'évaluation du projet. La pérennité devra aussi être considérée d'abord en terme d'appropriation par les populations et secondairement en terme de génération de revenus et d'attraction de financements additionnels, de la part de la collectivité, de l'État, du secteur privé ou de partenaires au développement. Les possibilités de réplique à d'autres collectivités doivent aussi être prises en compte.

Les solutions préconisées

Les gouvernements ont mis en place le cadre législatif approprié pour assurer une harmonisation et une synergie des actions des responsabilités et des champs d'actions du gouvernement central et des autorités locales. Ce cadre permet de promouvoir la création d'infrastructures et de contenus au bénéfice des collectivités locales à travers des investissements tant au niveau du budget des États que de celui des autorités locales et aussi de la coopération décentralisée, notamment française.

Les besoins des autorités locales africaines sont immenses : cependant certaines priorités ont été identifiées par des acteurs locaux dans certains pays dans le contexte du processus d'élaboration des plans nationaux de développement de l'infrastructure de l'information et de la communication, communément appelés Plans NICI, et lors de l'appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre du PARAES et aussi du programme ADEN du Gouvernement français.

A cet égard citons notamment : la constitution de points d'accès communautaire à Internet et de centres de formation sur les TIC ; l'informatisation du fichier d'état civil ; la gestion du foncier et aussi du tourisme grâce aux Systèmes d'informations géographiques (SIG) ; l'élaboration d'outils de gestion des établissements scolaires et des systèmes sanitaires ; le développement et l'adoption d'applications en langue locale pour accéder, par téléphonie mobile (m-commerce) aux informations sur les produits, la météo, le crédit, les finances, etc.

Les exemples de réalisations

- Le projet Manobi - Sénégal
- Le projet e-Fes - Maroc : www.portaildefes.ma, www.aui.ma/etech/
- Le projet Faso Santé - Burkina Faso : www.fasosante.net
- Le projet de paiement par SMS - Rwanda www.electrogaz.co.rw

Conseil aux collectivités locales qui développent des projets de solidarité numérique

Tel qu'indiqué dans l'Initiative pour la Société de l'Information en Afrique (AISI), les autorités locales ont la responsabilité d'assurer l'inclusion des collectivités locales dans la Société de l'Information afin de réduire le fossé numérique et par la même occasion de consolider les bases du développement local. Dans ce contexte, elles doivent inclure dans leurs projets numériques tous les segments de la population, notamment les femmes et les jeunes qui constituent la majorité de la population des collectivités locales.

Pour en savoir plus

Makane Faye

Conseiller régional principal, TIC

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

mfaye@uneca.org

www.uneca.org/aisi

Rapport entre le PNB et le développement des télécommunications

Les statistiques indiquent un lien très sensible entre le PNB des pays africains et la télédensité, critère de l'état de développement des télécommunications (figures 1 et 2). Les économistes de la société de la connaissance mettent en avant que l'augmentation de la télédensité doit être encouragée car elle générera la croissance économique des pays qui, à son tour, sera facteur de développement des usages et des équipements de télécommunication. Ce cercle vertueux ne peut toutefois s'instaurer que si les gouvernements mettent en place les infrastructures indispensables pour faire des TIC des leviers de développement économique et social.

Figures 1 et 2 - PNB / habitant



Télé densité



Les “backbones” représentent la colonne vertébrale des infrastructures de télécommunications. Ils assurent les liaisons principales à très haut débit. La figure 3 indique que ces lignes majeures encerclent le continent - par des câbles sous-marins - et s'ils se rapprochent parfois des côtes et pénètrent les zones côtières, ils ne s'avancent pas très loin à l'intérieur du continent. (figure 4)

Figure 3 - Localisation des réseaux de télécommunication

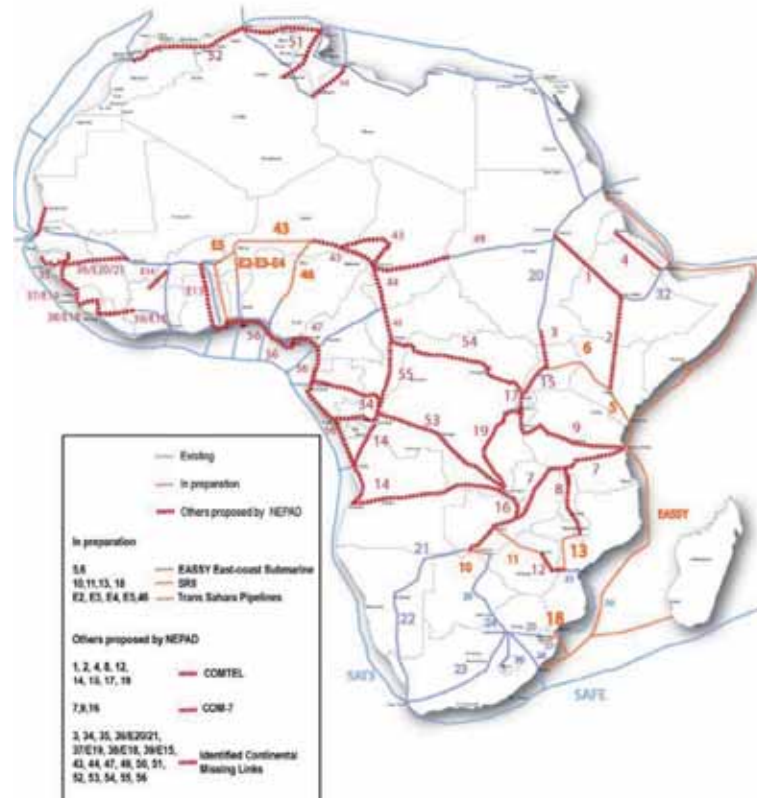
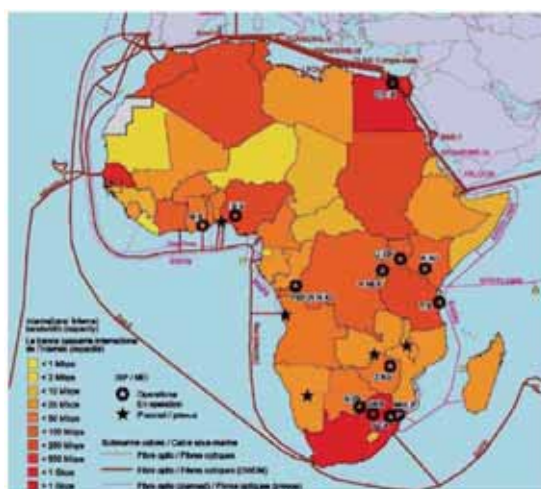


Figure 4 - Bande passante, Nœuds d'échanges internationaux et câbles sous marins

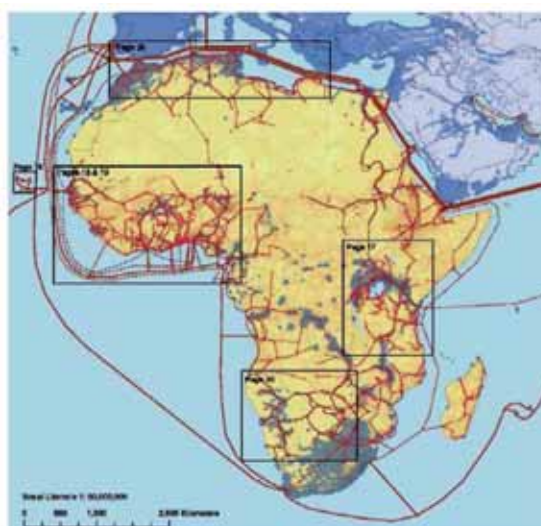


La faiblesse du maillage à l'intérieur des pays, de même que l'absence de points d'échanges Internet compromet les liaisons inter et infrarégionales. Les échanges au sein du pays doivent parfois suivre un cheminement complexe, hors de la région, voire du continent. Cette situation entraîne la stagnation du trafic interne. Dès lors, les opérateurs n'ont aucune motivation commerciale pour implanter des réseaux de desserte nationaux à partir des "backbones" continentaux.

La capillarité des réseaux à l'intérieur des pays

Les zones présentant la plus forte capillarité des réseaux de télécommunications sont le Nord-Ouest, l'Afrique australe, les pays du golfe de Guinée et les pourtours du lac Victoria. La pénétration des réseaux de télécommunication est en rapport avec la densité démographique de ces zones. De nombreuses régions dépourvues d'infrastructures filaires sont néanmoins équipées de réseaux de communication hertziens : boucle locale radio et système de téléphonie mobile (figure 5).

Figure 5 - Réseaux de télécommunication câblés (rouge) - Réseaux de communications hertziens (bleu)



L'existence de réseaux électriques est une condition préalable pour faire fonctionner les réseaux de télécommunications. La situation africaine indique que les zones les mieux pourvues recourent celles listées précédemment, à savoir l'Afrique du nord et l'Afrique australe de même que les zones côtières du golfe de Guinée.

La téléphonie mobile

La couverture du continent en téléphonie mobile suit les tendances des réseaux filaires. Toutefois, les zones enclavées de l'intérieur du continent sont en revanche beaucoup mieux desservies - figure 6). Comme en Asie, la téléphonie mobile est le support de communication qui a la plus forte croissance en Afrique.

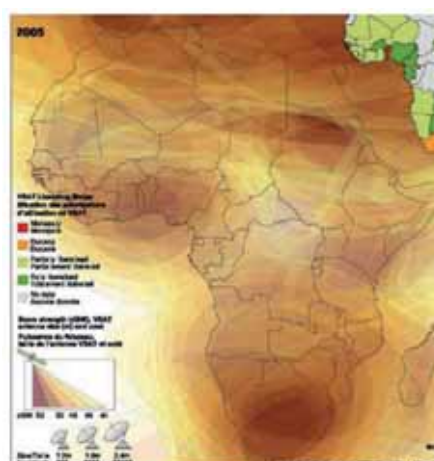
Figure 6 - Réseaux de téléphonie mobile



Les réseaux satellitaires

Le satellite permet une très large couverture du continent. En outre, le déploiement à grande échelle pour couvrir les zones enclavées peut se faire à un coût bien inférieur à celui des réseaux câblés. Les zones de concentration maximale des faisceaux d'émission sont l'Égypte, le golfe de Guinée, l'Afrique du Sud et le nord de l'Algérie (figure 7). Deux technologies peuvent être utilisées : le Ku band dont le coût et le rayon de réception sont réduits et le C-Band dont les coûts sont élevés et le rayon de réception plus étendu.

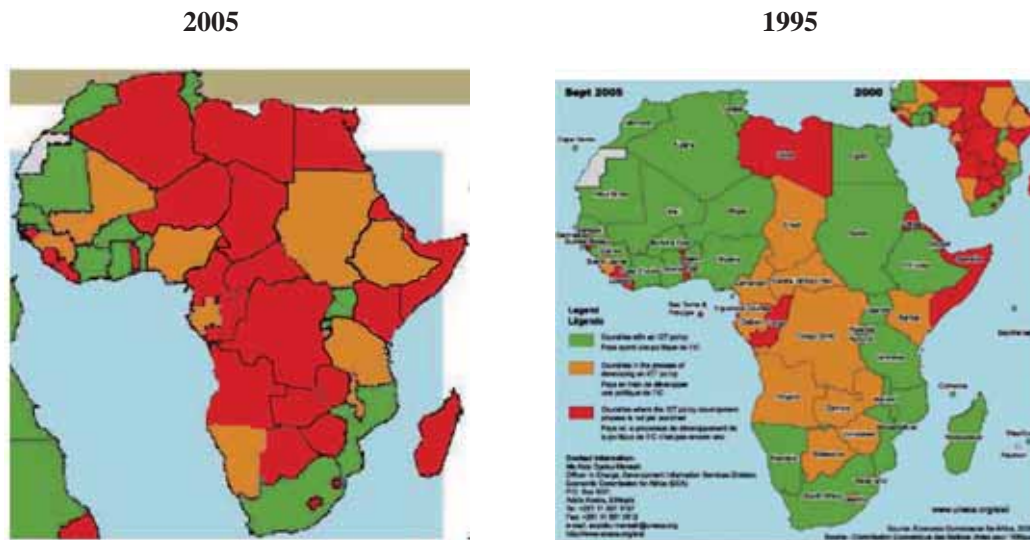
Figure 7 - Faisceaux de diffusion satellitaires (Ku Band)



Les politiques nationales

En 2003, plus de la moitié des pays africains appliquent une politique en matière de TIC. Sur les 46 pays du continent, 15 sont en phase de développement d'une politique nationale et 10 n'ont aucune orientation à ce niveau. La comparaison avec la situation de 1995 est très significative. On peut voir là l'effet direct du SMSI.

Figures 8 et 9 - Développement des politiques publiques sur le numérique en Afrique



Vert : politique en place - Orange : en cours de mise en place - Rouge : aucune politique prévue

Le cadre réglementaire

Cependant, l'accès public aux vsat n'est pas en place, de nombreuses difficultés réglementaires (licences), politiques (interdiction) et économiques (monopole des opérateurs) ralentissent son développement. La majeure partie de son utilisation est actuellement institutionnelle (figure 10)

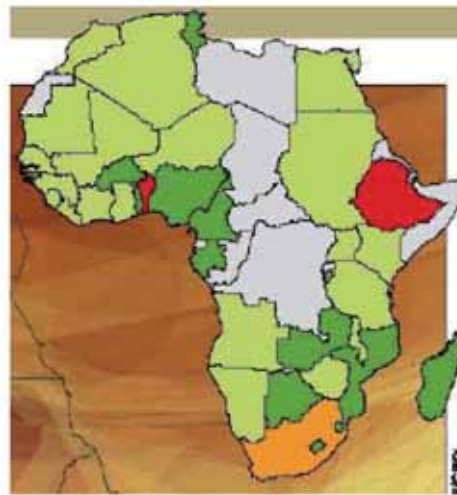
Figure 10 - Réglementation relative aux fréquences 2,4 et GHz et 5 GHz



En rouge : sous licence - En vert : sans licence

La majeure partie du continent nécessite l'adoption d'une licence pour pouvoir émettre sur les fréquences radio 2,4GHz (wifi) - 5 GHz (wimax). La complexité de la réglementation pour l'attribution des licences dissuade les opérateurs potentiels dans leurs intentions d'implantation sur le territoire (figure 11). Les réseaux hertziens peuvent jouer un rôle majeur dans le désenclavement des zones rurales dépourvues de réseaux câblés.

Figure 11 - Situation des licences vsat,

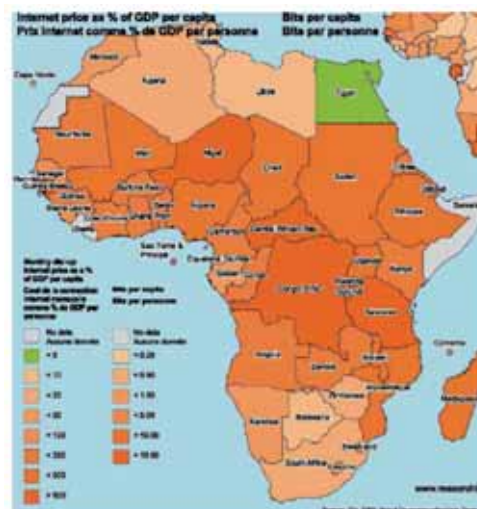


En rouge : monopole - Vert clair : partiellement libéralisé - Vert foncé : libéralisé

Coûts de l'accès à Internet

Le tarif de la connexion à internet est en corrélation directe avec le niveau de développement de l'accès aux TIC. Les pays où l'accès à Internet est le moins développé sont ceux qui pratiquent les tarifications les plus élevées par rapport au revenu des habitants (figure12)

Figure 12 - Coût de l'accès à internet par rapport au PNB / hab.



Situation des centres éducatifs et culturels

Le continent africain abrite 1129 bibliothèques qui regroupent au total 60 millions de supports culturels. La capacité de bande passante moyenne d'une université africaine toute entière est équivalente à celle d'un utilisateur en Europe et les coûts de l'accès à Internet sont 50 fois plus élevés que dans les pays développés. Les conditions d'accès à internet sont particulièrement difficiles et les centres universitaires rencontrent des difficultés considérables pour se maintenir au fait des dernières évolutions de l'enseignement et de la recherche. L'Afrique possède un important capital d'informations qu'elle peut difficilement rendre accessible faute des outils de capitalisation de ces données et des canaux permettant de les diffuser.

1.3 La solidarité numérique

Depuis la fin des années 90, de nombreuses recherches, études et enquêtes on essayé de cerner les causes et les conséquences de la fracture numérique sur le développement des pays et, à l'échelle individuelle, sur les chances de réussite des personnes concernées. Quel que soit l'angle retenu, il est aujourd'hui acquis que l'information est un bien essentiel tant à la liberté individuelle qu'à l'insertion dans la société qu'à l'épanouissement des capacités créatives des personnes. Aussi, parallèlement au constant des inégalités s'est développée une approche visant à résoudre un problème par l'action : c'est ce que l'on appelle la solidarité numérique.

La solidarité numérique se veut une approche positive de la coopération visant à déployer toutes les potentialités de l'Internet et du multimédia auprès de tous les publics concernés. La solidarité peut s'exercer à travers le transfert de ressources financières, matérielles et humaines. Elle permet de mettre en place des projets et des réseaux d'acteurs partout dans le monde.

Un projet de solidarité numérique se caractérise par le fait qu'il permet :

- L'accès aux informations et aux connaissances de manière libre et générale, sans distinction de moyens ;
- L'appropriation, par les groupes ciblés, des outils de la société de la connaissance et leur capacité à tirer partie de toutes leurs fonctionnalités ;
- Le partage de méthodes, de savoir-faire et de compétences entre les partenaires engagés dans une action.

En effet, donner du matériel informatique ne constitue pas, en soi, un projet de solidarité numérique. Il manque précisément au don les dimensions d'apprentissage, d'appropriation, de création de contenus et d'usages qui donnent son véritable sens à la solidarité numérique. Le chapitre 6 consacré aux méthodologies propose quelques fiches outils qui seront utiles aux collectivités qui souhaitent faire bénéficier leurs partenaires, ainsi que leurs projets, des avantages des TIC dans un esprit de solidarité numérique.

X - Afrique et marcottage : une méthode de codéveloppement entrepreneurial

De nombreux Africains cherchent une activité rémunérée pour gagner leur vie et fonder une famille. Ils ont du mal à trouver un emploi localement, même en étant diplômé, c'est pourquoi nombreux sont ceux qui cherchent à émigrer ou hésitent à rentrer au pays alors qu'ils pourraient être des acteurs productifs de développement de leur pays grâce à des projets de codéveloppement.

Pour y remédier, la plupart des pays africains cherchent à attirer des investisseurs pour créer et développer de nouvelles activités tandis que la France cherche à promouvoir le codéveloppement dans le même objectif. Aux côtés des méthodes traditionnelles de développement économique, les technologies de l'information offrent aujourd'hui de nouvelles possibilités pour favoriser la création d'activités.



X-Afrique porte le projet Marcottage. Elle représente le groupe Afrique de l'AX, association des anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, reconnue d'utilité publique en France depuis 1893. La méthode marcottage, inspirée par la reproduction des plantes et basée sur les outils Internet du Web 2.0, offre l'accès gratuit à sa plate forme de codéveloppement entrepreneurial avec l'Afrique. Il suffit de s'inscrire, de se connecter gratuitement pour entrer en relation, déposer un projet ou être alerté sur les types de projets qui vous concernent.

L'approche marcottage permet aux entreprises, aux ONG et aux personnes intéressées par l'Afrique, de se rencontrer autour de centaines de projets pour :

- trouver une idée ou un partenaire pour développer une activité en Afrique,
- développer une idée pour aboutir à un projet puis à une création effective d'activités économiques
- trouver un stage ou un stagiaire en France, un employeur ou un employé en Afrique,
- nouer un partenariat technique, industriel, commercial, financier,
- être vu de milliers de visiteurs (voir illustration)

Il est possible d'aller plus loin en créant un véritable programme de codéveloppement dédié à un pays, à une région, à une profession ou une problématique, avec une forte visibilité pour votre organisme.

Pour en savoir plus

Alain Ducass, co-président, X-Afrique

alain.ducass@polytechnique.org

<http://x-afrique.polytechnique.org>

<http://www.marcottage.fr>

*Chapitre 2.
Le Sommet mondial sur la Société
de l'Information - SMSI*

Déclaration de principe du SMSI

“Nous réaffirmons notre attachement au principe d’intégration : chacun, où qu’il se trouve, doit avoir les moyens de participer à la société mondiale de l’information et personne ne doit en être exclu.”

2.1 Le premier consensus mondial sur la société du XXI^e siècle

Le premier Sommet mondial sur la Société de l’Information (SMSI) a été organisé en deux phases par l’ONU : à Genève, en décembre 2003, et à Tunis en novembre 2005.

Depuis sa création, l’ONU s’est attachée à faire évoluer les normes et les standards sur l’ensemble des sujets fondamentaux dont les États sont responsables. Depuis 1945, cette fonction s’est cristallisée autour de trois objectifs principaux :

- Assurer le maintien de la Paix en s’appuyant notamment sur les résolutions du Conseil de Sécurité
- Garantir le respect des Droits de l’homme qui constituent la pierre angulaire de la charte de l’ONU
- Mettre en place des programmes opérationnels d’aide au développement pour réduire la pauvreté, facteur de déstabilisation politique pour certains, atteinte à la dignité des personnes pour d’autres.

La préoccupation envers la société de l’information a émergé vers la fin des années 90 dans un contexte où une série de sommets mondiaux avaient été organisés par l’ONU sur tous les sujets majeurs. Les Sommets les plus connus sont :

- 1992 - Sommet de La Terre sur le développement durable, Rio de Janeiro, Brésil, juin (www.un.org/french/events/envirfr.htm)
- 1994 - Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, Egypte, septembre (www.unfpa.org/french/icpd/icpd_poa.htm)
- 1995 - Conférence sur les femmes, Beijing, Chine, septembre (www.un.org/french/events/womenfr.htm)
- 1996 - Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, Turquie, juin, (www.un.org/Conferences/habitat/fr-press/3/habist6.htm)
- 2000 - Sommet mondial pour le développement social, Genève, juin (www.un.org/esa/socdev/geneva2000/)
- 2000 - Sommet du millénaire - Le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle, New York, septembre (www.un.org/french/millenaire/sommet.htm)
- 2001 - Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l’intolérance qui y est associée, Durban, Afrique du Sud, 31 août - 7 sept. (www.un.org/french/WCAR/coverage.htm)
- 2002 - Sommet mondial de l’alimentation, Rome, juin, (www.fao.org/worldfoodsummit/french/index.html)

Le SMSI : une proposition de la Tunisie

L'idée d'un Sommet sur la Société de l'information émane d'une proposition soumise en 1996 par la Tunisie en tant que membre de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Elle a ensuite été reprise par les participants de la Conférence *Bamako 2000* organisée à l'initiative d'un réseau Afrique-Europe de la société civile avec le parrainage du président du Mali de l'époque M. Alpha Oumar Konaré² et M. Guy-Olivier Segond, alors président du Conseil d'État de la République et canton de Genève³. Bamako 2000 a agit comme effet de levier pour transformer une résolution interne à l'UIT en une résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU. Dès lors, les 198 États membres de l'ONU ont été invités à s'asseoir autour d'une même table pour adopter une plate-forme commune de référence pour tous les sujets liés au développement de la société de l'information.

Un sommet demandé par l'Afrique

A la différence de la plupart des autres Sommets mis en place à l'instigation des pays développés - comme le Sommet sur l'environnement et celui sur la population - le SMSI a d'abord été voulu par l'Afrique et les pays du Sud. Ils ont dû combattre ce qui a d'abord été le refus, puis une relative indifférence des États-Unis et, dans une moindre mesure de l'Europe, qui ne souhaitaient pas traiter de ce sujet dans le cadre de l'ONU où chaque pays dispose d'une voix quelle que soit sa population, sa puissance économique et militaire. Il n'était effectivement pas dans l'intérêt des pays développés de mettre en jeu, dans le cadre onusien, la suprématie de fait qu'ils exerçaient dans le domaine des infrastructures, des équipements, des logiciels et, surtout, de la gouvernance de l'Internet. Le Sommet mondial sur la société de l'information se distingue des autres sommets de l'ONU sur au moins trois points :

Un thème positif et mobilisateur

On note d'abord que le thème du Sommet est, pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, un thème « positif » dans le sens où il s'agit d'adopter des orientations permettant de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par les TIC et non pas de lutter contre un risque ou de résoudre un problème comme la guerre, la faim, la pauvreté, les changements climatiques, le manque de liberté. Il s'agit de mobiliser les énergies, de canaliser les programmes et les investissements pour faire émerger et s'approprier de nouveaux bénéfices, inconnus jusqu'ici, et non pas pour se prémunir d'un danger collectif.

Un sommet en deux phases : une innovation

On observe que les sommets précédents ont été organisés sous la forme d'une seule manifestation, des conférences de suivi étant organisées cinq puis dix ans plus tard. C'est notamment le cas du Sommet de Rio sur le développement durable, plus connue sous le nom de Sommet Planète Terre qui a donné lieu, dix ans plus tard, à une grande conférence de suivi à Johannesburg. Les orientations de base et le cadre d'action de référence avaient été fixés dès 1992 à Rio. La conférence de Johannesburg n'a fait que développer de manière plus concrète peut-être ce qui avait été validé et adopté dix ans plus tôt par les États.

2) Actuel Secrétaire général de l'Organisation de l'Union africaine, équivalent de la Commission européenne pour l'Afrique.

3) Premier président du FSN. Présidence actuelle Alain Madelin.

Rompant avec cette tradition, le SMSI a été organisé en deux étapes d'égale importance diplomatique : la première s'est tenue à Genève en décembre 2003 et la seconde à Tunis en novembre 2005. Compte tenu de la nouveauté du thème et de la méconnaissance quasi générale des enjeux de la société de l'information par les gouvernements nationaux, il s'est avéré judicieux de disposer d'une période de trois ans pour préparer les esprits, faire de la pédagogie et amener progressivement les acteurs à se positionner sur le sujet. En effet, fin 90, début 2000, peu de pays disposaient d'une politique, voire même d'un document d'orientation structuré sur la société de l'information. Un nombre encore plus restreint de pays avait mis en place des e-services opérationnels, dans les administrations centrales ou les services publics, et disposait d'une expertise suffisante pour jouer un rôle de leader dans le débat.

L'ouverture à la société civile

La troisième caractéristique du SMSI est son ouverture à la société civile. En effet, une nouvelle règle du jeu fut instituée pour permettre à la diversité de la société civile de s'exprimer : universitaires-chercheurs, experts, ONG, groupes d'intérêt, etc. Les États nationaux sont décisionnaires dans l'ensemble des négociations onusiennes. Dans le cas du SMSI, sans se départir de leur pouvoir de décision, les gouvernements nationaux ont accepté de donner un certain rôle à la société civile et au secteur privé, rôle de conseiller, d'expert sur les sujets pointus tels la gouvernance de l'Internet ou la question des logiciels. Selon les règles de l'ONU, les collectivités locales et les gouvernements locaux (Régions, Communes, Lander, Provinces et assimilés) font partie de la catégorie «société civile», tout comme les entreprises. C'est donc dans ce contexte que les collectivités locales ont été amenées à prendre position, à déposer des suggestions et à soumettre leur propre Plan d'action.

Les droits de l'homme dans la société de l'information

L'affirmation des droits de l'homme fait partie intégrante de toutes les conférences de l'ONU. Au SMSI, plusieurs groupes d'intérêt se sont confrontés autour de positions divergentes moins sur le fond que sur la stratégie à adopter pour faire respecter les droits fondamentaux dans un contexte changeant radicalement du fait des nouveaux canaux, outils et technologies de communication. Certains groupes de pression ont mis en avant la nécessité d'adopter de "nouveaux" droits de l'homme pour répondre aux enjeux spécifiques de la société de l'information. Pour leur part, les organisations de journalistes et professionnels des médias ont insisté sur la nécessité de consolider l'existant et ont demandé que l'Article 19 de la Convention internationale des Droits de l'homme demeure la pierre angulaire de la Déclaration du SMSI. C'est cette dernière proposition qui a été retenue.

Article 19

Convention des Droits de l'Homme

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

2.2 Les engagements des États

L'Engagement de Tunis

Nous, représentants des peuples du monde, réunis ... (dans le cadre du SMSI).... réaffirmons notre engagement et notre détermination à édifier une société de l'information à dimension humaine, solidaire et privilégiant le développement, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme et tout en respectant pleinement et en soutenant la Déclaration universelle des droits de l'homme afin que chacun puisse, partout, créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir pour ainsi réaliser l'intégralité de son potentiel et pour atteindre les buts et les objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement”.

Le SMSI a produit une série de documents auxquels les États membres de l'ONU ont souscrit et qui, de facto, constituent la base de référence de la vision politique, des engagements, des stratégies et des projets de coopération internationale liés à la société de l'information.

Le Sommet n'a, à aucun moment, cherché à définir le terme de “société de l'information” non pas parce que cela allait de soi mais au contraire, à l'instar de la notion de “développement durable”, parce ce que le terme prêtait à des interprétations idéologiques divergentes. Il a été jugé préférable d'éviter un débat sémantique pour réserver les efforts à la construction d'une plate-forme commune d'action. Ainsi, les documents du SMSI font référence à la société de l'information comme à une “réalité évolutive” prenant acte que des ajustements seront nécessaires au fur et à mesure de la concrétisation des innovations technologiques et de leurs applications à divers domaines d'action.

Les engagements des États sont consignés dans quatre documents qui servent de cadre international de référence pour les politiques internationales, nationales et les actions de coopération des quinze prochaines années :

- La Déclaration de principe de Genève
- Le Plan d'action de Genève
- L'Engagement de Tunis
- L'Agenda de Tunis pour la société de l'information

La Déclaration de principe

(www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/dop-fr.html)

La Déclaration situe l'enjeu de la société de l'information sur le plan sociétal, et non pas sur le plan de la technique. Ce postulat est d'autant plus fondamental qu'au début du processus d'organisation du sommet, en 2001-2002, les discussions étaient centrées sur les tuyaux, les infrastructures et les outils et non pas sur les transformations majeures que ces technologies étaient susceptibles d'apporter au devenir des sociétés.

La Déclaration postule que l'objectif ultime de la société de l'information est le développement et l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens de la planète. Elle met l'accent sur les potentialités des TIC et sur les différentes perspectives sur lesquelles il convient de s'appuyer pour en tirer pleinement parti. La Déclaration rappelle évidemment les engagements fondamentaux pris par les États dans le cadre des autres grands rendez-vous internationaux et qui, tel le respect des Droits de l'Homme, doivent être garantis dans la société de l'information en construction. Le progrès et son outil principal, l'éducation, l'accès et le partage des savoirs, sont mis en exergue de manière à servir d'instrument de pilotage d'une approche qui se veut centrée sur les besoins des êtres humains et non sur le développement de la technique.

Le risque d'aggravation des inégalités est clairement mis en exergue de même que la nécessité de développer de nouvelles solidarités et de nouveaux partenariats pour dépasser la fracture numérique et réussir l'inclusion de tous à la société de la connaissance.

Le Plan d'action

(www.itu.int/wsis/docs/geneva/official/poa-fr.html)

Le Plan d'action est un document à visée opérationnelle qui fait l'inventaire des domaines dans lesquels les États, les collectivités locales, la société civile et les entreprises s'engagent à œuvrer pour donner corps aux principes énoncés dans la Déclaration.

Les principaux domaines dans lesquels une action concertée est requise sont :

- l'accès à l'information et aux savoirs
- la confiance et la sécurité dans les réseaux
- le développement d'applications et de e-contenus pour les besoins des administrations, des agriculteurs, du secteur éducatif, commercial, sanitaire...
- la diversité culturelle et linguistique
- l'éthique de la société de l'information
- le développement des capacités, la formation
- le développement des infrastructures et de l'accès
- le partenariat multi-acteurs
- le rôle des médias
- le pacte de solidarité numérique
- la mobilisation des financements

Pour chaque rubrique, des orientations générales ont été fixées représentant un consensus de ce que les États sont prêts à entreprendre ou à soutenir dans ce domaine, seuls ou en collaboration avec les autres catégories d'acteurs.

L'engagement de Tunis

(www.itu.int/wsis/index-fr.html)

L'engagement de Tunis est un manifeste en quarante points qui réitère le soutien des États à la Déclaration de principe et au Plan d'action adoptés en 2003, et qui réaffirme leur engagement et leur détermination à édifier une société de l'information sur la base des principes et des critères énoncés à Genève.

L'Engagement de Tunis met l'accent sur les avantages que les technologies de l'information et de la communication (TIC) peuvent apporter à l'humanité et de la manière dont elles peuvent transformer les activités, les relations et la vie des personnes et, par conséquent, renforcer la confiance dans l'avenir.

Tout en réaffirmant le rôle et les responsabilités importants de toutes les parties prenantes - collectivités locales, entreprises, société civile et médias - le document revient sur le rôle principal, moteur, et les responsabilités des gouvernements centraux dans la mise en œuvre du Plan d'action. Enfin, les États appellent à la suppression des obstacles à la réduction de la fracture numérique, en particulier les obstacles qui entravent la pleine réalisation du développement économique, social et culturel des pays et le bien-être des populations, notamment dans les pays en développement.

L'Agenda de Tunis

www.itu.int/wsis/docs2/tunis/off/6rev1-fr.html

Le Sommet de Tunis se voulait la phase de l'action par opposition à la première phase, à Genève en 2003, où l'objectif était d'abord et avant tout le débat et l'élaboration d'un consensus sur les grandes orientations à poursuivre.

Aussi, l'apport original de la phase de Tunis a essentiellement consisté à poser des jalons sur les deux grands sujets sur lesquels le sommet de Genève n'avait pas réussi - par manque de temps ou par absence de consensus politique - à fixer des orientations claires, à savoir la question du financement et la gouvernance de l'Internet.

C'est dans ce cadre qu'a été adopté le Pacte de solidarité numérique. Il a été dit que la mise en œuvre intégrale de ce Pacte, dans le respect de la bonne gouvernance à tous les niveaux, nécessite en particulier une solution rapide, efficace, complète et durable au problème de la dette des pays en développement et, le cas échéant, un système commercial multilatéral universel, reposant sur des règles non discriminatoires et équitables.

2.3 Les mécanismes de suivi du Sommet

La Commission de la Science et de la Technologie au service du Développement de la CNUCED

La Commission de la Science et de la Technologie au service du Développement de la CNUCED a été chargée d'assurer le suivi du Sommet pour les institutions onusiennes. Conformément à ce qui est écrit dans l'Agenda de Tunis, le mécanisme de mise en œuvre du SMSI au plan international tient compte des thèmes et des grandes orientations énoncés dans le Plan d'action de Genève. L'Union Internationale des Télécommunications, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) se sont vu assigner un rôle moteur dans ce processus.

Le suivi prend diverses formes : des groupes d'acteurs se réunissent pour discuter de leurs programmes. Des réunions de coordination internationales sont organisées par grandes orientations avec, pour but, de rendre compte de ce qui a été réalisé depuis l'année précédente. Les principaux sujets systématiquement passés en revue sont :

- Le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement
- Les infrastructures de l'information et de la communication
- L'accès à l'information et au savoir
- Le renforcement des capacités et la formation
- Comment établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC
- Comment créer un environnement propice
- Le développement des applications TIC pour l'administration, le commerce, la santé, le travail, la protection de l'environnement, l'agriculture et le développement des sciences et de la recherche.
- La diversité culturelle et linguistique et la production des contenus locaux
- Le rôle des médias dans la société de la connaissance

Enfin, les aspects éthiques de la société de l'information de même que la coopération internationale et régionale sont également discutés et, selon les cas, des rapports sont préparés pour faire état de nouvelles dimensions mises en avant par l'un ou l'autre des acteurs.

Un inventaire des actions et des projets de même qu'un Livre d'or du SMSI ont été mis en ligne afin que tous ceux qui entendent contribuer aux objectifs puissent inscrire leur action dans une continuité et être dûment répertoriés.

2.4 La réduction de la fracture numérique

La Commission chargée du suivi du Sommet a examiné la question de la fracture numérique, thème de fond qui parcourt l'ensemble des engagements issus du SMSI. A cet égard, elle insiste sur l'importance de la science et de la technologie pour le développement et invite à confronter les expériences nationales en précisant les mesures à prendre aux échelons national et international pour réduire cette fracture. La Commission estime en effet que le rôle de la science et de la technologie dans le développement est encore largement sous-estimé, en particulier dans les pays les moins avancés. La Commission demande donc aux gouvernements de faire en sorte que les stratégies visant la science, la technologie et l'innovation soient incorporées dans les stratégies nationales de développement, en particulier celles qui ont trait aux objectifs du Millénaire de lutte contre la pauvreté.

Pour ce faire, il est recommandé que les pays examinent et renforcent leurs politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pour qu'elles servent plus précisément les objectifs nationaux de développement.

L'Alliance globale en faveur des technologies de l'information et de la communication⁴ consiste en une plate-forme constituée à l'issue du Sommet pour permettre la poursuite du débat et des rencontres dans un contexte multi-acteurs. Dans cet esprit, l'Alliance se veut inclusive, ouverte et en perpétuel redimensionnement. L'Alliance a été créée par le Secrétaire général de l'ONU, en mars 2006, et est reconnue par le Conseil économique et social de l'ONU. Elle a été officiellement lancée à Kuala Lumpur en juin de la même année. La Malaisie joue un rôle clé dans le processus de suivi du Sommet en accueillant une grande partie des manifestations, forums et conférences liés à la mise en œuvre du Sommet.

L'Alliance s'est fixée comme tâches principales :

- d'intégrer la préoccupation envers les TIC dans tous les programmes des organisations de l'ONU et des organisations de développement international
- de réunir autour d'une même plate-forme tous les acteurs concernés afin d'améliorer la coopération entre eux
- de sensibiliser tous les publics aux apports des TIC pour le développement
- de créer un environnement et un état d'esprit qui favorisent les investissements en faveur des populations pauvres
- d'être un groupe conseil pour le Secrétaire général de l'ONU

Du fait de sa composition plus étendue et de ses règles du jeu différentes de celle de la Commission de la science et de la technologie au service du développement de la CNUCED, l'Alliance dispose d'une marge de manœuvre plus grande pour initier des actions. En revanche, son succès repose essentiellement sur sa capacité à mobiliser des financements ce qui n'est pas toujours aisé.

4) *The Global Alliance for Information and Communication Technologies and Development- GAID*

Journée mondiale de la Société de l'information

A Tunis il a été décidé d'instaurer une Journée mondiale de la société de l'information qui sera célébrée tous les ans le 17 mai, à l'instar des autres célébrations rituelles, afin de sensibiliser les citoyens et leurs dirigeants aux enjeux de la société de l'information.

L'objectif : sensibiliser

La première Journée mondiale de la Société de l'information s'est tenue le 17 mai 2006. Lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui s'est tenu en novembre 2005, il a été demandé d'informer davantage l'opinion sur les bénéfices de l'Internet, notamment en proposant à l'Assemblée générale des Nations Unies de déclarer le 17 mai Journée mondiale de la société de l'information. Le 17 mai marque également l'anniversaire de la signature de la première Convention télégraphique internationale et de la création de l'Union internationale des télécommunications. Depuis 1969, la Journée mondiale des télécommunications est célébrée à cette date.

Cette Journée contribue à sensibiliser l'opinion aux perspectives qu'ouvre l'utilisation de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les domaines économique et social, ainsi qu'aux façons de réduire la fracture numérique.

Les lauréats

En créant un Prix de la société mondiale de l'information, l'UIT a souhaité récompenser les personnes ou les organismes qui ont apporté une contribution importante à la promotion, à l'édification ou au renforcement d'une société de l'information à dimension humaine, privilégiant le développement et fondée sur la connaissance. Cette contribution peut se présenter sous diverses formes: réalisation d'ordre social, mobilisation de l'opinion publique ou innovation technique fondamentale.

Le Prix 2006 a été remis à deux personnalités éminentes qui ont œuvré à l'édification d'une société de l'information inclusive et équitable, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique: Son Excellence Me Abdoulaye Wade, Président du Sénégal et le Professeur Muhammad Yunus, Directeur général de la Grameen Bank (Bangladesh).

Le Prix 2007 a été remis au Journal "International Herald Tribune" pour les Suppléments publiés en relation avec le SMSI. Le thème de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information 2007 Connecter les jeunes : les possibilités offertes par les TIC.

Les jeunes sont à la pointe de l'utilisation des TIC et les principaux artisans de l'édification d'une société de l'information inclusive. Il faudrait en tenir compte dans toutes les mesures et tous les projets ciblant l'utilisation et l'accès des TIC, non seulement pour élargir les possibilités qu'offrent les TIC pour les enfants et les jeunes, mais également pour accélérer la réduction de la fracture numérique et contribuer au développement du secteur des télécommunications dans son ensemble.

Chapitre 3. Les cadres d'action régionaux

Chaque région du monde a développé son propre Plan d'action pour préciser les priorités, les modes d'action et les programmes que les États de ces régions entendent mettre en œuvre d'ici 2015, en lien avec les collectivités locales, la société civile et le secteur privé.

3.1 Afrique - Plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES)

“La communauté de la Société africaine de l'Information est parvenue à un accord sur la nécessité d'édifier une Société de l'Information sur les principes généraux suivants :

- le partage des connaissances contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en vue d'améliorer la qualité de vie des populations ;
- l'utilisation des langues parlées par les populations concernées
- l'inclusion de tous les intéressés, gouvernement, autorités locales de même que le secteur privé, la société civile ainsi que les Nations unies et les autres organisations régionales et internationales

L'élaboration de la position africaine

Depuis la fin des années 90, nombre de pays africains ont tiré parti des opportunités offertes par les TIC et ont mis en place des plans d'infrastructure nationale de communication pour accompagner leur développement socio-économique. Aux côtés des gouvernements de nombreux partenaires y ont contribué : organisations régionales et internationales, partenaires bilatéraux et secteur privé. En partant des succès répertoriés, une stratégie coordonnée et pluri-dimensionnelle a été développée, au niveau national et sous-régional, pour jeter les bases de l'économie du savoir sur le continent Africain.

Dans le contexte de préparation du SMSI, la préparation du plan d'action de l'Afrique a permis :

- de définir une approche et des positions africaines dans le débat sur les principales questions soulevées par le sommet
- de poser les fondations d'une coopération régionale et internationale sur une période de dix ans, jusqu'en 2015, visant à améliorer les conditions de vie des populations africaines par le biais des TIC

Le processus d'élaboration du Plan d'action a été coordonné par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), avec la participation d'un Comité d'experts composé du bureau de Bamako pour le SMSI et du Comité technique consultatif africain de l'AISI⁵, ainsi que d'experts des États membres, de la diaspora, de la Commission de l'Union africaine, de l'Union Africaine des Télécommunications et de l'Union Internationale des Télécommunications. De nombreux forums et conférences ont été organisés au Caire, à Accra et à Addis Abeba notamment. Des consultations en ligne menées sur une longue période ont permis d'enrichir un débat qui a été largement ouvert à l'ensemble de la communauté intéressée, incluant la diaspora. Le Plan d'action a été adopté par les ministres et chefs d'État par le biais de plusieurs forums, y compris le Sommet de l'Union Africaine. Il s'insère dans les autres cadres stratégiques adoptés par le continent africain, notamment l'AISI, le NEPAD et les Objectifs du Millénaire.

5) AISI : African Information Society Initiative, lancée en 1996 avec l'objectif de venir en soutien pour accélérer le développement socio-économique et l'intégration régionale en Afrique

Les TIC constituent un axe important du NEPAD. Les objectifs visés ici consistent à réaliser un Marché commun et une Union Africaine bénéficiant de la révolution des technologies de l'information. Outre la promotion des échanges intra-régionaux, l'utilisation des TIC doit également accélérer l'intégration africaine dans l'économie mondiale en offrant des avantages comparés, sans précédent, au continent.

La vision africaine de l'économie du savoir

L'Afrique est appelée à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. Bâtir l'économie du savoir est par conséquent un défi majeur pour l'Afrique. La vision africaine fait appel à un effort collectif pour :

- faire usage des TIC pour accélérer le développement, consolider la bonne gouvernance et promouvoir la stabilité.
- améliorer le bien être des populations, créer des emplois, réduire la pauvreté et responsabiliser les groupes défavorisés.
- augmenter le capital naturel et les capacités humaines du continent tout en réduisant les inégalités.

Le rôle des gouvernements

Le plan accorde aux gouvernements un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies électroniques. Il leur faut créer un environnement politique, juridique et régulateur transparent et non discriminatoire dans lequel les citoyens et les entreprises auront confiance. A cet égard ils sont tenus de promouvoir une régulation favorisant la concurrence et créer un environnement favorable aux investissements dans les infrastructures TIC et les nouveaux services. Les gouvernements doivent fournir un accès adéquat aux divers canaux de communication, l'Internet notamment, et rendre disponible l'information publique en mettant en place une législation relative à l'accès et à la préservation des données.

Le rôle des collectivités locales

Le plan d'action régional africain fait une place spécifique aux collectivités locales ce qui n'est pas le cas dans les autres régions du monde. Dans ce contexte, une possibilité d'intervention concertée des collectivités locales françaises, francophones et européennes en Afrique suscite donc un intérêt tout particulier.

A côté des États, les collectivités locales figurent nommément dans le plan d'action comme un acteur clé du dispositif. Leur rôle essentiel consiste à promouvoir les nouveaux services répondant aux besoins de développement local. Dans ce sens, leurs responsabilités viennent s'ajouter à celles des gouvernements nationaux. Cette complémentarité appelle l'établissement d'un cadre législatif adéquat, selon les cas, et d'une stratégie qui assure l'harmonisation des actions et une bonne synergie entre le gouvernement central et les collectivités locales.

Les collectivités locales ont la responsabilité spécifique de formuler un projet de gouvernance en ligne et de garantir l'inclusion des populations marginalisées à travers une solidarité numérique effective. Les autorités locales sont appelées à promouvoir un changement de gestion basé sur les possibilités offertes par les TIC et à fixer des objectifs pragmatiques en termes d'emploi, de renforcement de capacité et de consolidation des bases de développement local. Pour cela, les TIC constituent un outil d'aide à la prise de décision pour le développement régional, la planification des services publics, la planification et la gestion de tous les types de risques : naturel, sanitaire, industriel et social.

Les secteurs prioritaires

Parmi les grands thèmes arrêtés par le Plan d'action africain, certains sont du ressort des gouvernements et de leurs partenaires multilatéraux : créer un environnement propice ; créer des infrastructures et des accès ; formuler des cyber-stratégies et des politiques publiques. D'autres domaines requièrent la mobilisation de l'expertise africaine : création d'indicateurs de la Société de l'information ; recherche et développement ; gouvernance de l'Internet ; mobilisation de la diaspora numérique.

Pour leur part, les collectivités locales et leurs partenaires de la coopération décentralisée sont particulièrement indiquées pour mener les actions visant la mise en place de système de e-gouvernance locale, SIG, le renforcement des capacités, l'inclusion des femmes, des jeunes, des handicapés et la promotion des langues africaines dans les nouveaux e-services locaux.

Le suivi

Différents processus sont en cours pour mettre en place le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Un Comité de direction rendra compte au Bureau ministériel désigné par les États. L'organisation du suivi vise à assurer la coopération effective de toutes les parties prenantes dans le respect des mandats respectifs de chaque groupe et structure tout en mobilisant l'ensemble des expertises et des moyens nécessaires à la réussite du Plan.

Avis d'expert

e-Gouvernance locale

L'enjeu

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent un outil de type catalyseur pour tous les secteurs économiques, à même de contribuer à une meilleure compétitivité et à une amélioration de la croissance. Dans le contexte du développement local, un rôle crucial est joué par la capacité d'intégrer de façon efficiente et efficace les TIC dans le système de gouvernance, tant public que privé, et aux différents niveaux de l'État (national, régional et local). Les TIC, et en particulier l'Internet, créent de facto un espace de communication indépendant de la localisation physique permettant la disponibilité de l'information n'importe où et n'importe quand. Pour cela, la gestion de l'information devrait être décentralisée là où c'est possible, là où les connaissances sont les plus appropriées pour améliorer la qualité des processus de prise de décision.

Les éléments à prendre en compte

La mise en place d'applications de e-Gouvernement et e-Business ne constitue pas un objectif en soi ; l'objectif ultime est d'améliorer le système de gouvernance d'une façon générale et notamment les relations et la collaboration entre les différents acteurs concernés (élus, secteur public, secteur privé, monde académique et secteur associatif) et ceci à tous les niveaux de gouvernance. Cet objectif plus profond suppose en particulier une meilleure participation et une collaboration plus efficace et surtout intégrée, des différentes composantes et des différents acteurs sociaux, économiques et politiques intervenant dans la gouvernance et le développement d'un territoire, ce qui va naturellement bien au-delà de la seule fourniture de services, et concerne aussi des domaines comme la planification, la prise de décision et la mise en place du système juridique et réglementaire. Tous ces éléments constituent la e-Gouvernance que je définis comme étant "la Gouvernance des TICs et avec les TICs" (Misuraca, Rossel, Abida 2007).

Les solutions préconisées

Il s'agit donc de mettre en place un système de e-Gouvernance locale. On peut définir celui-ci comme «l'application des TIC dans le système du gouvernement local pour transformer et repenser son mode de fonctionnement et d'organisation, et afin de favoriser l'inclusion la plus large possible et la capacité de répondre d'une manière compétente et fiable aux exigences et demandes des citoyens ainsi que renforcer la participation démocratique au niveau local. Dans cette perspective il est nécessaire d'identifier les domaines et les étapes du processus de décentralisation et de déconcentration administrative prioritaires, renforcer les capacités institutionnelles et managériales et mettre en place un environnement attractif et incitatif pour le développement du territoire, en particulier en utilisant les TICs pour renforcer la gouvernance locale. Les éléments-clés pour le succès de cette démarche supposent une volonté politique claire, un leadership effectif dans la mise en œuvre des activités, ainsi que la capacité de l'administration d'innover et de collaborer avec le secteur privé dans le déploiement des solutions technologiques, ainsi que l'appropriation par la communauté et les citoyens, à travers une communication adéquate et le renforcement de capacités TIC.

Exemples de réalisations

Il n'est pas facile de distinguer entre la réalité et la rhétorique des annonces politiques. Une chose est claire, il n'y a pas un modèle unique à suivre, une "best practice", ni un "monopole des idées" de certains pays par rapport à d'autres. Des cas de succès, qui démontrent des démarches originales et innovantes se trouvent autant au Nord qu'au Sud de la planète. De plus en plus d'études et d'analyses d'expériences tentent de mieux comprendre les éléments de succès et les obstacles à surmonter, pour une éventuelle réplique ou mieux la mutualisation des expériences. A titre d'exemple, des études de projets de type e-Gouvernance locale existent pour les cas de eTampere en Finlande, de Bologne en Italie, ou pour des "pays-villes" comme Singapour et l'Estonie. En Afrique, mentionnons les cas de Cape Town en Afrique du Sud, du Ghana, du Sénégal et de l'Ouganda. De plus en plus on trouve aussi des exemples d'expérimentation technologique, avec le WIFI, la téléphonie mobile, le "meshing" ou les systèmes hybrides, comme par exemple à Pirai au Brésil, ou dans la Ville de Luxembourg, ainsi qu'en Suisse, à Genève et à Lausanne.

Conseils aux collectivités locales

Afin de développer des projets de e-Gouvernance locale qui correspondent à l'objectif d'offrir à une communauté une amélioration de la qualité de vie par rapport à ses propres spécificités, il est nécessaire de considérer les besoins de base ainsi que les aspects changeant de l'environnement à l'échelle locale aujourd'hui, mais aussi et surtout dans une perspective future. Il devient alors crucial de mettre sur pied une planification stratégique appropriée ainsi qu'un système de suivi et d'évaluation effective, afin d'identifier les progrès et les correctifs éventuels à apporter en cours de route. Il faut prendre en considération tous les aspects caractérisant la population de la communauté locale, y compris le niveau d'éducation, les capacités d'utilisation des TIC, les coûts des infrastructures et de l'accès, la disponibilité des contenus locaux et les différents enjeux de type "fracture numérique".

Pour en savoir plus

Gianluca Misuraca

Conseiller scientifique

EPFL-CDM Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Collège du Management de la Technologie

gianluca.misuraca@epfl.ch

www.cdm.epfl.ch

3.2 Asie de l'ouest - Plan régional pour la construction de la société de l'information

La préparation du Plan

Ce Plan d'action couvre un certain nombre de pays arabes - formant la région ouest de l'Asie dans le contexte onusien. Il a été préparé sous l'égide de la Division Technologie de l'Information de la Commission des Nations unies pour l'Asie (ESCWA) après le Sommet de Genève, en 2003. Il est basé sur la "Stratégie des technologies de l'information et de la communication" adoptée au Sommet des pays arabes en 2002 ainsi que la Déclaration du Caire sur le même sujet issue de la conférence régionale pan-arabe de préparation au SMSI de 2003. Diverses tables-rondes organisées en 2004, notamment à Beyrouth, ont permis d'établir un large consensus sur les programmes, activités et projets devant être conduits dans la région. Le Conseil des ministres des télécommunications des pays arabes a entériné ces priorités.

Le cadre stratégique est basé sur dix secteurs clés dont la majorité relève de la responsabilité des gouvernements, à savoir : formulation de politiques publiques et de stratégies ; infrastructures ; accès à l'information et aux savoirs ; créer la confiance et la sécurité ; créer un environnement réglementaire et fiscal propice ;

Les secteurs auxquels les collectivités locales peuvent apporter leur contribution directe sont le développement des capacités et la formation, le développement de contenus culturellement et linguistiquement appropriés ainsi que la coopération décentralisée. Les applications les plus pertinentes à déployer au niveau local sont celles relatives au e-gouvernement, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et à la protection du patrimoine culturel.

Le modèle de partenariat mis en avant fait appel aux entrepreneurs innovants, aux entreprises nationales, régionales et internationales bien installées, aux investisseurs, aux gouvernements, aux universités, aux donateurs et aux organisations internationales et régionales. Il préconise d'associer tous les pays arabes, et non pas seulement ceux qui font partie de la région, en raison de leur communauté de langue et de culture.

La décentralisation

La décentralisation est explicitement reconnue comme un processus important à prendre en compte pour développer de nouvelles stratégies de partenariat. L'objectif consiste ici à mettre l'accent sur le rôle complémentaire des structures décentralisées dans la mise en œuvre du programme national de la société de l'information à qui il revient de décliner, au niveau local, un certain nombre de projets et de directives développées par le gouvernement central.

Le plan s'inscrit dans un calendrier de cinq à dix ans, ou davantage. Il entend demeurer à l'écoute des innovations technologiques pour les incorporer le mieux possible dans la stratégie. De la même manière, la répartition des responsabilités est évolutive et doit s'adapter à la nature des programmes. Plus ceux-ci seront décentralisés, plus la responsabilité devra être partagée avec les entités locales et leurs partenaires.

3.3 Amérique latine et Caraïbes - Plan d'action pour la société de l'information eLAC 2007

“Notre objectif est de garantir un accès de qualité et durable, à travers des centres communautaires, basés sur la participation des populations, dans le respect de la diversité culturelle et tenant compte des besoins des groupes les plus désavantagés.”

Elaboration du Plan

Comme les autres, ce plan a été élaboré dans le cadre de la contribution des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au processus de préparation du SMSI. Du fait de la grande hétérogénéité des niveaux de développement dans la région et, aussi, en raison de l'antériorité d'une forte connectivité de certaines zones, du fait de la proximité de l'Amérique, cette région disposait bien avant le lancement du SMSI d'une certaine longueur d'avance sur les autres en terme d'accès à Internet. Toutefois, cela ne se traduisait pas nécessairement par une meilleure couverture en services publics numériques.

Aussi, le Plan d'action va-t-il droit au but. Il se déploie en trois sections : les buts, les actions à entreprendre et le calendrier. Il fixe cinq grands objectifs :

- favoriser l'accès et l'inclusion numérique
- développer les compétences et la création de savoirs
- améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public
- développer des politiques publiques et des instruments
- créer un environnement propice au déploiement des TIC

A l'instar des autres régions, les gouvernements sont invités à formuler des stratégies nationales, à mettre au point des mécanismes de financement, à adopter des politiques d'accès universel, à mettre en place un cadre législatif adéquat, à construire les infrastructures régionales d'accès au réseau mondial, à définir des indicateurs de performance et à voter des mesures visant à réguler le marché des télécommunications.

D'autres actions sont du ressort des entreprises et des universités, notamment le développement de logiciels et de l'industrie du contenu, la recherche et développement et le positionnement de la région dans la question éminemment stratégique de la gouvernance de l'Internet.

L'action des collectivités locales

Le Plan assigne deux grands champs d'action privilégiés aux collectivités locales : mettre en place des services de e-gouvernement à leur échelon d'une part et d'autre part, créer des lieux d'accès publics et communautaires à Internet pour les citoyens.

Le e-gouvernement local

L'objectif à court terme consiste à connecter au moins la moitié des municipalités et des gouvernements locaux et un tiers des gouvernements ruraux à Internet et, parallèlement, de former le personnel public aux usages des TIC. En stimulant le développement de contenus et de services assurés par les entités décentralisées, il s'agit d'améliorer l'efficacité et la transparence du secteur public. Si l'administration est la première concernée, les autres types de services publics sont également visés : santé, éducation, justice, protection de l'environnement, maîtrise des risques et protection du patrimoine culturel.

A travers le système de e-gouvernement local, les collectivités locales sont en relation directe avec le dispositif gouvernemental de e-gouvernement. En effet, la délivrance de documents officiels - certificats, titre de propriété, attestation de paiement, etc. - suppose une bonne articulation entre l'échelon national et local dans le cadre de la décentralisation administrative et politique. Ceci permet aux collectivités locales d'émettre ces documents officiels à partir de leurs sites ou de kiosques publics.

En outre, les collectivités locales sont invitées à prendre des initiatives pour développer des contenus en langues locales répondant aux besoins spécifiques des personnes défavorisées et handicapées. Il leur est également demandé de disséminer les nouveaux modèles de communication sur toute l'étendue de leur territoire et d'encourager le recours aux e-services pour améliorer la productivité et la compétitivité des économies locales

Les Centres communautaires d'accès

Deuxième volet majeur de la politique nationale appliqué à l'échelon local, la mise en place de Centres communautaires d'accès public à Internet fait figure de pilier social de la stratégie latino-américaine. Avec comme objectif à court terme de créer un Centre pour 20000 personnes, de favoriser une large participation populaire et de créer des emplois. La politique de ce que l'on appelle communément les "télécentres communautaires" figure en première ligne dans la stratégie des partenaires au développement du continent.

Les Télécentres ont par ailleurs comme mission de former les populations, de faire de l'alphabétisation numérique et d'offrir un large spectre de services à valeur ajoutée, incluant ceux actuellement proposés par les radios et télévisions communautaires. Selon les cas, ils peuvent fonctionner en association avec des écoles, des bibliothèques publiques et des centres de santé.

3.4 Europe i2010 - Une société de l'information pour la croissance et l'emploi

L'Union européenne s'engage à réduire par deux la fracture numérique d'ici 2010. Entre 30% à 40% d'Européens ne bénéficient pas encore des avantages de la société de l'information. Malgré une progression rapide, seulement 13% de la population de l'Union dispose d'un accès à haut débit, avec de larges disparités entre les régions.

L'initiative *eEurope* a été lancée par la Commission européenne en juin 2000. Au Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), l'Union européenne s'est fixée un objectif stratégique pour la décennie à venir : devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale.

i2010 est le cadre stratégique de la Commission européenne définissant les larges orientations politiques pour la société de l'information et les médias. Cette politique intégrée vise notamment à encourager la connaissance et l'innovation afin de soutenir la croissance ainsi que la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

La stratégie postule que les TIC peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de Lisbonne. En effet, ce secteur, l'un des plus innovants et des plus productifs, représente environ 8% du PIB européen. Par ailleurs, les TIC favorisent l'exercice de la citoyenneté et améliorent la qualité de vie en permettant la fourniture de services de meilleure qualité à un plus grand nombre de personnes.

La Commission se donne trois priorités pour 2010 :

- l'achèvement d'un espace européen unique de l'information ;
- le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans la recherche sur les TIC ;
- l'achèvement d'une société de l'information et des médias fondée sur l'inclusion.

Un espace européen unique de l'information

Afin d'encourager un marché intérieur ouvert et compétitif pour la société de l'information et les médias, le premier objectif de i2010 vise à établir un espace européen unique de l'information offrant des communications à haut débit abordables et sûres, des contenus de qualité et diversifiés, et des services numériques. Il s'agit notamment d'augmenter la vitesse des services haut débit, d'encourager les nouveaux services et les contenus en ligne⁶, de promouvoir les équipements et les plates-formes qui communiquent entre elles, et de rendre l'Internet plus sûr contre les fraudeurs, les contenus préjudiciables et les défaillances technologiques.

L'innovation et l'investissement dans la recherche

Afin de renforcer l'innovation et l'investissement dans la recherche sur les TIC, la Commission propose d'augmenter de 80% le soutien à la recherche dans les TIC d'ici à 2010 et invite les États membres à en faire de même. Les principaux secteurs visés sont les technologies au service de la connaissance, des contenus et de la créativité, les réseaux de communications avancés et ouverts, les logiciels sûrs et fiables, les systèmes intégrés et la nanoélectronique.

L'inclusion, l'amélioration des services publics et de la qualité de vie

La Commission souhaite renforcer la cohésion sociale, économique et territoriale par l'achèvement d'une société européenne de l'information fondée sur l'inclusion. Elle prévoit de soutenir la croissance et l'emploi d'une manière cohérente avec le développement durable et de donner la priorité à l'amélioration des services publics et de la qualité de vie.

L'e-inclusion a une double signification : d'une part, il s'agit d'assurer l'égalité d'accès et la participation de tous à la société de l'information ; d'autre part, de permettre aux personnes souffrant de handicaps et aux personnes âgées de jouer pleinement un rôle dans la société et d'accroître leur autonomie. Cette initiative recouvre l'égalité des chances, l'exercice de la citoyenneté, les compétences en TIC et les fractures régionales. Au travers des politiques de e-inclusion il s'agit d'assurer à tous le même accès aux TIC et la même disponibilité à un prix abordable, assurer à chacun une culture numérique et faire en sorte que les technologies soient faciles à utiliser.

Trois autres initiatives phares concernent les TIC pour la qualité de vie : des soins aux personnes dans une société vieillissante, des transports plus sûrs et moins polluants et des bibliothèques numériques pour encourager la diversité culturelle.

6) Le programme eContentplus contribue à soutenir le développement de contenus multilingues en vue d'alimenter des services en ligne innovants dans l'Union européenne. Il vise à atténuer la fragmentation du marché du contenu numérique européen et à améliorer l'accessibilité et la facilité d'utilisation des informations géographiques, du matériel éducatif et des contenus culturels.

*Chapitre 4.
La mobilisation internationale
des collectivités locales*

Déclaration du Sommet de Lyon

“Nous, maires, présidents de régions et élus des villes et des pouvoirs locaux du monde, associés aux représentants des organisations de la société civile et du secteur privé, réunis à Lyon pour le premier Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l’information... nous nous engageons à assurer dans nos territoires un accès aux TIC, aussi égalitaire que possible, en portant une attention particulière aux zones les plus isolées, en particulier aux zones rurales, ainsi qu’aux quartiers et territoires où habitent les populations les plus fragilisées... c’est en nous appuyant sur l’héritage et la vitalité de nos villes et de nos régions que nous construirons... une société composée de villes solidaires, riche de sa diversité, de ses cultures, de ses langues”.

Quel impact le SMSI aura-t-il eu sur l’entrée en matière des collectivités locales dans le débat public sur la société de l’information ?

S’il est difficile de répondre à cette question sans procéder à un bilan comparatif de situation aujourd’hui et dans dix ans, on peut néanmoins affirmer que le SMSI a pleinement engagé les collectivités locales dans un large consensus mondial où engagements des États et des collectivités se rejoignent sur au moins cinq points majeurs :

- la nécessité de formuler des politiques publiques à l’échelon national et local à travers un Plan d’action spécifiquement établi en fonction des besoins et des priorités du pays ;
- l’inclusion dans ces plans, des principes fondateurs d’une société de l’information centrée sur les besoins des citoyens et non pas sur les avancés de la technique ;
- l’obligation de respecter les règles de démocratie, de liberté d’expression et plus généralement de droits de l’homme, quelle que soit le niveau de développement socio-économique du pays ;
- la priorité à accorder aux applications utiles aux citoyens, utiles au développement économique et à la consolidation des cultures locales ;
- enfin, l’acceptation implicite d’une évaluation de la mise en œuvre, dans chaque pays, dans chaque région, des engagements souscrits.

4.1 Les collectivités locales se mobilisent

Dès l’annonce de l’organisation du SMSI, les collectivités locales se sont mobilisées pour faire entendre leur voix et poser les jalons de ce qu’elles considèrent comme un nouvel enjeu entrant au cœur de leurs domaines de compétences et de responsabilités.

Les collectivités locales ont participé au processus des États dans le cadre du groupe “société civile” selon la classification onusienne des types d’acteurs. Toutefois, l’essentiel de la préparation de la position des collectivités locales s’est opérée dans les enceintes qui leur sont propres.

Leur vision et recommandations sont issues notamment de la déclaration d’Helsinki pour un Dialogue Global des Maires sur la Société de l’Information (GCD) ; de la déclaration finale de la deuxième

Assemblée mondiale des villes et des autorités locales à Rio en mai 2001 ; des travaux de Telecities pour la préparation de la “charte des droits des citoyens dans la société de l’information” ; des recommandations des Assemblées et conseils des réseaux et associations internationales de villes (Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et toutes ses sections (CCRE, UCLG-ASPAC, FLACMA, UCLG-MEWA, UCLG Afrique, UCLG Amérique du Nord, UCLG Euroasie, Métropolis), Global Cities Dialogue) et de régions (Congrès IT4All, l’Association Régionale Européenne sur la Société de l’Information eris@), ELANET/CCCR - EISCO). En outre, des conférences continentales préparatoires au sommet de Lyon ont été spécialement organisées à Nouakchott (Mauritanie), à Curitiba (Brésil), à Dakar (Sénégal) et à Shanghai (Chine) entre 2002 et 2004 afin d’opérer la synthèse des perspectives régionales et de les intégrer dans un document international destiné à porter la vision des collectivités locales au Sommet.

Ont également concouru au Sommet l’Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), l’Organisation des Villes Arabes (OVA), le Comité Européen des Régions (CdR), le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l’Europe (CPLRE), la Conférence des Assemblées Législatives Régionales Européennes (CALRE), la Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces (FEMP), l’Association des Municipalités Basques (EUDEL), Eurocities, CITYNET, l’Union des Capitales d’Amérique Latine (UCCI), le Comité Permanent pour le Partenariat Euro-méditerranéen des Pouvoirs Locaux et Régionaux (COPPEM) et IT4ALL, Réseau des Autorités Locales pour la Société de l’Information.

Cette démarche inclusive et de longue haleine procède de la prise de conscience des collectivités locales de leurs responsabilités nouvelles dans le développement de la société post-industrielle et du rôle central qu’elles entendent jouer dans le développement de la société de l’information au niveau local. Elles considèrent en effet que l’échelon territorial constitue un laboratoire idéal pour la mise en œuvre de nouvelles formes de gouvernance visant au renforcement des solidarités, de la démocratie et de l’aménagement durable du territoire.

4.2 Le Sommet des collectivités locales

Parallèlement aux deux étapes du SMSI, deux Sommets des villes et des gouvernements locaux ont été organisés. Le premier s’est tenu à Lyon en décembre 2003 quelques jours avant le sommet de l’ONU de Genève. Il a été organisé à l’initiative du Grand Lyon. Le second sommet s’est tenu à Bilbao en novembre 2005, à l’initiative de la Ville de Bilbao et des autorités locales basques.

Les objectifs

Ces Sommets visaient trois objectifs :

- faire émerger la vision et les positions des collectivités locales dans une perspective véritablement internationale ;
- donner plus de visibilité aux réseaux d’acteurs locaux déjà constitués et qui n’avaient pas attendu le SMSI pour structurer leur action et engager des partenariats internationaux :⁷
- intégrer dans le Plan d’action des États adopté au Sommet de l’ONU, un volet de programmation et d’action répondant aux besoins et aux intérêts des collectivités locales dans le contexte de la décentralisation.

7) (Les réseaux et/ou les associations de collectivités locales tel que le Global Cities Dialogue, Erisa, Elanet, CityNet, l’AIMF et bien d’autres ont effectivement contribué à faire connaître l’action des collectivités et, surtout, se sont positionnés comme acteurs incontournables de la mise en œuvre du plan d’action.)

En effet, les collectivités locales ont accordé une grande importance au lien entre construire la société de l'information et consolider la décentralisation, axe majeur de leurs stratégies de développement. Avec en toile de fond le contexte juridique et administratif propre à chaque pays, les collectivités locales ont fait valoir leur volonté de gérer leurs infrastructures de télécommunication, de développer de manière autonome une nouvelle gamme de e-services pour leurs citoyens et les entreprises implantées sur leur territoire.

Elles se sont posées comme des partenaires à part entière, aux côtés des États, dans l'élaboration des stratégies, la planification des grands équipements et des réseaux nationaux. En outre, les collectivités locales se sont faites les champions de la e-démocratie en attirant l'attention sur le rôle clé des élus de proximité dans l'instauration de la transparence et du dialogue entre pouvoirs locaux et citoyens.

A l'instar des États, les collectivités locales ont énoncé leurs préoccupations et formulé leur stratégie d'action spécifique à travers quatre documents :

- Une Déclaration de principes adoptée à Lyon en décembre 2003
- Un Cadre stratégique issu des travaux préparatoires à l'échelle mondiale
- Une Déclaration adoptée à Bilbao en novembre 2005
- Un Plan d'action validé par les associations de collectivités locales parties prenantes au Sommet de Bilbao

Les principes de référence

Dans leurs déclarations, les collectivités locales mettent en exergue le rôle spécifique des villes et des gouvernements locaux dans le développement d'une société de l'information solidaire, respectueuse des droits de l'homme et vecteur de démocratie. La facture de ces textes est incontestablement plus politique que les déclarations des États. Les collectivités locales insistent sur l'importance d'ancrer le développement de la société de l'information dans les libertés individuelles et la responsabilité collective, à l'échelon local comme mondial. A travers leurs déclarations, les collectivités locales ont voulu affirmer leur adhésion à trois grands principes :

- Liberté - "La liberté de communiquer et un accès égalitaire à la connaissance constituent des droits fondamentaux du citoyen" ;
- Développement - "Les TIC doivent contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire" ;
- Inclusion - "La société de l'information doit profiter à l'ensemble des citoyens et à l'affirmation d'une solidarité numérique mondiale".

La position des collectivités locales a été officiellement incorporée dans les documents du SMSI avec l'appui du Secrétaire général des Nations unies d'alors, M. Kofi Annan.

Les engagements opérationnels

En termes opérationnels, les collectivités locales ont décidé de mettre l'accent sur deux stratégies complémentaires :

- la mise en place de programmes de e-gouvernement local
- la solidarité numérique à travers la coopération décentralisée

La e-gouvernance locale

Au niveau local elle se concrétise par des actions sur trois axes :

1. Créer des infrastructures locales en assumant, si nécessaire, des responsabilités directes dans le déploiement des réseaux de communication et en favorisant les initiatives locales et communautaires d'équipement collectif

2. Moderniser l'administration c'est-à-dire :

- mobiliser les TIC pour encourager la décentralisation, la diversité et l'auto-organisation locale
- développer l'administration en ligne
- promouvoir une totale transparence dans la gestion des affaires locales et régionales à travers une utilisation citoyenne des TIC
- former les administrateurs et les élus locaux
- privilégier, dans la mesure du possible, l'usage et le développement de logiciels libres dans les investissements de manière à ce que ces investissements puissent servir à d'autres collectivités locales.

3. Faciliter la participation, l'innovation et la créativité

- L'usage des TIC pour accélérer la démocratisation et développer de nouveaux modes de participation citoyenne est un objectif majeur relevé dans toutes les déclarations. Cela peut prendre forme de différentes manières, notamment par :
 - La création d'accès public accompagné répondant à des critères de service d'intérêt général
 - La promotion de l'accès universel aux TIC
 - La lutte contre les inégalités et les discriminations en répondant plus particulièrement aux besoins des personnes en situation de grande vulnérabilité
 - La mise en ligne de contenus dans plusieurs langues

En outre, les collectivités locales sont conscientes de l'importance de l'innovation et de la création d'entreprises innovantes dans le domaine des TIC. Pour cela elles envisagent d'associer pouvoirs locaux, entreprises, centres de recherche et universités afin de favoriser l'accès des entreprises, notamment des PME et TPE, aux réseaux haut débits ainsi que leur formation aux usages des TIC.

Dans un registre plus culturel, elles soulignent également la nécessité de soutenir les initiatives locales qui permettent de valoriser d'autres formes de savoirs et de connaissances que les formes traditionnelles et de faciliter l'usage des TIC pour la création artistique associant plusieurs partenaires.

4.3 La solidarité numérique à travers la coopération décentralisée

Les maîtres mots des engagements des collectivités locales en faveur de la solidarité numérique sont :

- développer des programmes ambitieux de **coopération décentralisée** entre les villes, les autorités locales et régionales et leurs associations, à travers le monde, pour contribuer à réduire la fracture numérique ;
- promouvoir la solidarité numérique à travers des projets locaux qui intègrent l'échange des connaissances, la **formation** et l'assistance technique, et la contribution à divers mécanismes de financement adaptés ;
- promouvoir la **mise en réseau des expériences** des différents acteurs locaux pour faciliter la dissémination et le développement d'applications et de contenus ;
- tirer partie des **meilleures pratiques** mises en œuvre dans nos villes, au service des habitantes et habitants ;

- engager des partenariats et travailler de concert avec les autres partenaires comme les États, le secteur privé, les institutions financières internationales et les organes des Nations unies.

Les relations internationales sont le moteur de la société de l'information

Vision d'Issy-les-Moulineaux

Si les villes sont engagées dans des jumelages depuis l'après-guerre, l'Internet est venu dynamiser spectaculairement les relations internationales, en facilitant les échanges et en simplifiant la communication.

Internet, accélérateur des relations internationales

Les réseaux de communication ont toujours constitué une priorité. Il s'agissait d'abord d'une nécessité politique : il fallait savoir avant les autres. D'où la création des premiers réseaux de coursiers sous l'Antiquité, devenus rapidement de véritables services postaux au service des empires. Puis ils furent, au XIX^{ème} siècle, un outil de démocratisation et d'unification. L'un des premiers acquis de la démocratie, le secret de la conscience des citoyens, avait pour corollaire le secret de sa correspondance. De même, l'apparition des facteurs, dans les années 1830, sillonnant les campagnes, participa largement à l'essor du concept d'unité nationale.

Il existait, alors, une volonté politique forte. Les États du XIX^{ème} siècle savaient ce qu'ils voulaient faire de leurs réseaux, et comment. Le timbre postal à prix unique, quelle que soit la distance, n'aurait pas été instauré, à cette époque, si les responsables politiques avaient écouté les oppositions de l'administration des finances et celles des postes. Elle répondait, cependant, au principe de l'égalité des citoyens.

Aujourd'hui, les réseaux de télécommunications sont la porte d'accès à la communication entre les hommes et à la connaissance. L'enjeu est d'autant plus important que l'écart se creuse, au sein même des pays industrialisés, mais plus encore entre ceux-ci et les pays en voie de développement.

La menace de la fracture numérique Nord/Sud

Les pays en voie de développement ont parfaitement saisi les enjeux d'une Société de l'Information qui voit les frontières se réduire et un dialogue mondial s'instaurer.

L'Afrique a-t-elle besoin d'Internet ? Internet est-il un luxe pour l'Afrique ? Comment parler du développement du réseau dans un continent où l'essentiel fait défaut ? Selon les Africains, seuls les pays du Nord se posent ces questions. Les pays du Sud ont plus besoin d'Internet et des Technologies de l'Information en général que les pays ayant déjà accompli leur développement. Car il permet de répondre à des besoins très concrets, en matière de santé, d'acheminement du courrier, de mise à disposition des cours de certaines denrées, de gestion des stocks agricoles... Nous ne pouvons nous voiler la face : si nous laissons la situation telle que, nous contribuerons à creuser encore davantage l'écart entre le Nord et le Sud et serons responsables des dégâts que cela engendrera pour les générations futures.

Mais il n'y a pas de solution miracle, ni, surtout, un modèle occidental à dupliquer. Mieux vaut agir de manière pragmatique, à l'écoute des vraies préoccupations, et contribuer, pierre par pierre, à réduire ce fossé. A Issy-les-Moulineaux, nous avons collecté en 2001 des ordinateurs de deuxième génération d'entreprises de la ville. Ces ordinateurs étaient destinés à Bamako, la capitale du Mali, où le maire souhaitait créer des centres de ressources multimédia adaptés à une population majoritairement analphabète.

Vers l'émergence d'une citoyenneté mondiale ?

Cette action, très modeste mais symbolique, a été initiée dans le cadre du "Global Cities Dialogue", un réseau international de maires qui se sont engagés à contribuer à une Société de l'Information pour tous. Il ne s'agit pas d'une nouvelle association de villes numériques, mais d'une plate-forme politique permettant aux maires de faire entendre leur voix dans la construction de cette nouvelle société de l'Information.

Les maires considèrent, en effet, que le territoire local est aujourd'hui le niveau le plus pertinent pour développer de nouveaux usages utilisant les Technologies de l'Information pour le citoyen. Les villes sont les entités géographiques, politiques, socio-économiques et culturelles où des millions de personnes vivent, travaillent et exercent directement leurs droits de citoyens et de consommateurs. C'est la victoire de la notion de proximité.

Le retour des Cités ?

"Les villes ont un rôle essentiel à jouer dans la Société de l'Information, celui de développer de nouveaux services, de créer de nouveaux liens sociaux, de rapprocher les citoyens de leurs élus.

Les territoires pourront, grâce aux technologies de l'information, bénéficier des impacts positifs de la Société de l'Information. Celle-ci est probablement aussi importante que la société industrielle et les autoroutes de l'information le sont tout autant que, jadis, les voies de chemin de fer.

Comme il y a un siècle, les villes, départements ou régions, qui auront anticipé cette situation se trouveront renforcés dans leur développement. Nous identifions déjà, à l'échelle européenne, les territoires les plus avancés, comme la Finlande, la région de Stockholm, Bologne en Italie, ou Barcelone en Espagne. Outre-Atlantique, une étude réalisée par l'Institut Milken, en 2001, avait démontré une "renaissance" de villes longtemps jugées "has been", comme Boston, Baltimore ou Dallas, qui attirent de nouveau des habitants et des salariés du secteur "high tech".

Les technologies de l'Information sont en train d'imposer un nouveau modèle de relations internationales, plus décentralisé, plus rapide et plus direct. Demain, nous pourrions bien assister à l'émergence d'une citoyenneté mondiale."

Eric LEGALE
Directeur d'ISSY MEDIA

4.4 Grille de lecture des engagements pris par les collectivités locales

Les orientations stratégiques et le cadre d'action relativement structuré que se sont données les collectivités locales ont d'autant plus d'implications politiques et institutionnelles que ni dans les pays développés ni chez leurs partenaires du Sud ces orientations ne sont aujourd'hui pleinement appliquées.

Il existe dès lors un champ de coopération nouveau, entre collectivités, pour co-produire, et donc apprendre en faisant ensemble, pour créer de nouveaux services publics et, surtout, transformer les anciennes manières de faire à la lumière des potentialités de dématérialisation, communication, rapidité... qu'offrent les TIC. La coopération décentralisée est particulièrement propice à ce type d'échange et de partenariat. Le tableau ci-dessous rassemble de manière schématique les orientations que les collectivités locales se sont données. Il peut servir de grille de lecture pour situer votre collectivité dans le mouvement vers la société de la connaissance.

Les principales orientations des collectivités locales

Politiques

- promouvoir une nouvelle culture de la société de l'information au sein des structures locales et régionales
- veiller à ce que la qualité de vie des citoyens - la participation, la solidarité et la convivialité - reste au centre des préoccupations des autorités locales dans le développement de la société de l'information
- s'inspirer des principes de la nouvelle gouvernance en impliquant activement et effectivement la société civile et le secteur privé dans l'élaboration des politiques publiques locales
- tirer pleinement bénéfice des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour atteindre une plus grande cohésion sociale
- jouer un rôle effectif dans les organisations, les institutions et les réseaux qui promeuvent une société de l'information plus juste, plus solidaire et plus conviviale
- transformer la manière de travailler au sein des administrations et, à l'extérieur, renouveler la relation entre la structure publique et les acteurs sociaux
- élire des élus locaux et régionaux spécifiquement responsables de la promotion et de la gestion de la société de l'information au niveau des exécutifs locaux et régionaux
- utiliser les TIC pour s'assurer que les décisions politiques adoptées au niveau national et international trouvent pleinement leur application au niveau local et régional
- promouvoir l'utilisation des TIC pour coordonner les différentes structures administratives locales et régionales, améliorer l'efficacité de leurs activités et assurer une meilleure transparence des dépenses publiques
- intégrer dans les processus de discussion, selon les cas, tous les acteurs locaux et régionaux concernés
- renforcer la capacité des collectivités locales d'être "maîtres d'œuvre" de leurs projets et opérateurs télécoms
- mettre en ligne toutes les informations publiques touchant au développement local et régional ainsi qu'aux droits de la personne
- créer des points d'accès communautaires publics multifonctionnels offrant un accès abordable, voire gratuit, aux diverses ressources de communication, par exemple dans les bibliothèques, établissements d'enseignement, administrations publiques, bureaux de poste
- former les populations aux TIC pour faciliter leur intégration dans la société de l'information et leur donner la possibilité de poursuivre un apprentissage tout au long de la vie
- promouvoir le téléenseignement, la télésanté, le télétravail, la télé-écologie, la cyberagriculture, la cyberscience et valoriser le patrimoine culturel propre aux collectivités locales
- mieux valoriser les savoir-faire et l'expertise des diasporas et des groupes de populations détenteurs de compétences spécifiques

Technologiques

- développer des infrastructures de télécommunication pour connecter les collectivités locales au réseau mondial de télécommunication
- tirer pleinement profit des logiciels libres
- développer des programmes rationnels et efficaces de gestion des ressources énergétiques nécessaires au développement de la société de l'information
- optimiser la connectivité par la mutualisation de l'accès et la réduction des coûts
- développer des politiques d'investissement en faveur de l'innovation et de la création de contenus

Formation

- identifier les nouveaux profils et compétences, investir dans la formation en assurant l'équilibre hommes-femmes et promouvoir le partage et l'échange d'expériences
- développer une culture de travail fondée sur la collaboration et le travail d'équipe pour faciliter une résolution consensuelle des enjeux de la société de l'information

Coopération

- développer des réseaux internationaux de collaboration entre les collectivités locales en vue de promouvoir les échanges d'informations et le partage des savoir-faire
- désigner, dans chaque collectivité, un point focal chargé de la coopération en matière de solidarité numérique
- développer la coopération décentralisée pour réduire la fracture numérique en s'appuyant notamment sur les communautés d'origine étrangère intéressées à développer des programmes de coopération avec leur pays d'origine
- adopter une approche multi-partenaires de la coopération incluant, selon les cas, les ministères nationaux compétents, les universités et instituts de formation, la société civile, les associations de quartier et les citoyens, les médias, les organisations internationales et régionales, les prestataires de services aux collectivités locales et les entreprises
- intégrer les TIC dans tous les projets conduits par les collectivités locales en ayant à l'esprit la durabilité des projets de même que la diversité culturelle et linguistique
- intégrer dans les projets des démarches d'évaluation incluant la responsabilisation des gestionnaires, l'appréciation des coûts-bénéfices pour les différents publics et des indicateurs quantifiables
- faire connaître les résultats des expériences en cours, mesurer leurs impacts, diffuser les pratiques, médiatiser les succès et constituer des réseaux d'acteurs entre les villes et les régions du monde pour engager de nouvelles formes de coopération

LA CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE UNIVERSELLE

Adopté au Sénat, Paris, octobre 2006

Engagement pour l'action

Le Sommet mondial sur la société de l'information (Lyon-Genève 2003 et Bilbao-Tunis 2005) a fixé le cadre, les règles et les priorités que les États, les collectivités locales, la société civile et le secteur privé ont retenus pour édifier une société de l'information à dimension humaine et inclusive en accord avec les objectifs du Millénaire.

L'enjeu central des résolutions adoptées par le Sommet est celui du "citoyen de l'ère numérique", en d'autres termes les conditions matérielles, institutionnelles et sociales permettant à chacun de jouer un rôle actif dans la société et de faire valoir ses valeurs et ses droits en tirant pleinement partie des technologies de l'information et de la communication.

Préambule

La citoyenneté numérique universelle prend racine dans le code des droits et des devoirs des acteurs sociaux en vue de garantir le plein exercice de la citoyenneté dans le cadre évolutif de la société de la connaissance.

La mise en place de la citoyenneté numérique universelle constitue, pour chacun d'entre nous, une responsabilité historique. Nous comptons l'assumer pleinement pour construire, à travers la solidarité numérique, une société de la connaissance universelle respectueuse de la diversité des aspirations des citoyens.

Engagements

Dans ce but, nous nous engageons à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Action 1 - Inclusion

Chaque personne sera reconnue et identifiée comme citoyen à part entière de la société de l'information. L'universalité et l'exhaustivité de l'état civil numérique, l'adaptation des procédures d'identification numérique et l'attribution d'une adresse électronique personnalisée constituent des mesures essentielles à cette fin.

- Action 2 - Accès

Les infrastructures et les services de l'univers numérique seront déployés sur la base de l'universalité et de l'équité dans l'accès afin de permettre à tous les citoyens d'exercer leurs droits et leurs devoirs dans un cadre transparent, participatif et démocratique.

- Action 3 - Connaissance

Pour passer de la société de l'information subie à la société de la connaissance choisie il importe de donner au citoyen de l'ère numérique les outils lui permettant d'être à la fois acteur et contributeur. La formation tout au long de la vie, la sauvegarde du patrimoine immatériel, l'investissement dans l'innovation et la création - techniques, sociales et artistiques - constituent les fondements de cette action.

Nous, représentants des États, des pouvoirs locaux, des organisations internationales, industriels, universitaires, associations et personnes engagées, adoptons l'Agenda de la citoyenneté numérique universelle comme base de référence pour mener les actions et introduire les changements requis dans les politiques publiques.

Nous examinerons régulièrement le chemin parcouru dans nos structures respectives en nous appuyant sur les indicateurs, normes et autres référentiels issus du processus du SMSI et de son suivi au niveau international, notamment dans le cadre du Forum mondial du E-Gouvernement.

Nous partagerons nos bilans et nos bonnes pratiques avec l'ensemble des acteurs concernés afin de rendre la citoyenneté numérique effective dans toutes les régions du monde d'ici 2015 en accord avec le calendrier du Millénaire.

*Chapitre 5.
La solidarité numérique en actes*

5.1 Chaîne de valeurs d'un projet de développement faisant appel au numérique

Un projet de solidarité numérique c'est d'abord et avant tout une contribution qu'une collectivité locale fait à une chaîne de valeur dans laquelle elle apporte une valeur ajoutée. Etant donné les différentes dimensions et les différents "inputs" nécessaires pour obtenir l'impact visé, la collectivité locale ne peut en aucun cas être le seul partenaire ou contributeur au projet. En effet, si la collectivité a prise par exemple, sur la fourniture d'équipement et le développement de logiciels et d'usages adaptés aux besoins de sa collectivité partenaire, elle n'a aucun moyen direct d'influencer les plans d'infrastructures nationaux ou encore la réglementation.

Pour agir efficacement et de manière informée, il est donc essentiel de bien situer le point d'entrée de la collectivité dans la chaîne de valeur et de s'assurer que les autres pré-requis d'une intervention efficace sont remplis. Loin d'être un frein à l'action, cette complémentarité entre acteurs internationaux, nationaux, locaux, publics et privés constitue une richesse et peut, si les conditions du partenariat sont remplies, produire des effets durables de grande ampleur. En effet, là où les interventions de l'État central atteint ses limites, l'action de la coopération décentralisée peut utilement apporter un accompagnement de proximité, la coopération entre pairs sur la durée étant un excellent gage de succès.

Un projet de développement faisant appel aux TIC constitue une chaîne de valeurs qui va de la connexion au réseau mondial de télécommunications à la diffusion des applications en langues locales au sein des populations les plus marginalisées. D'une manière générale on peut diviser cette chaîne de valeur en deux grands segments. Dans le premier segment les rôles principaux, et les responsabilités, incombent aux gouvernements nationaux, aux organisations multilatérales et inter-régionales et au secteur privé.

CHAÎNE DE VALEURS D'UN PROJET DE SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

1



ÉNERGIE

L'électricité constitue une base indispensable au fonctionnement de tout équipement électronique. Sans énergie, pas de communication ! Au vu des enjeux environnementaux actuels, l'électricité doit être générée en privilégiant les énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien ou la biomasse.

2



CONNECTIVITÉ

L'accès à Internet ne peut exister sans réseaux de télécommunication. Il existe différentes catégories de réseaux dont la pertinence est définie par les contraintes territoriales. Le satellite possède la couverture du territoire la plus étendue. La fibre optique permet d'atteindre les débits de transfert les plus élevés. Les réseaux hertziens (wifi, wimax) présentent une grande souplesse dans leur déploiement.

3



MATÉRIEL

Afin d'accéder aux réseaux et aux applications informatiques, les utilisateurs doivent être munis d'un poste de travail informatique complet (unité centrale, écran et périphériques de saisie) ainsi que du matériel nécessaire à l'interconnexion et à l'accès à Internet (câbles, serveur, modem,...).

4



APPLICATIONS

Grâce aux logiciels, les utilisateurs peuvent mettre en place des procédures efficaces sur des domaines d'application variés : consultation et publication d'informations sur Internet, gestion administrative, systèmes d'information géographique, santé, éducation.

5



MAINTENANCE

Les équipements informatiques nécessitent un entretien régulier destiné à garantir leur fonctionnement au quotidien. Au niveau des infrastructures de télécommunications, la maintenance doit être assurée par des ingénieurs et des techniciens spécialisés. Au sein des espaces publics, des animateurs peuvent se charger de la maintenance des postes de travail.

6



FORMATION

Pour un bon usage du matériel et des applications, il est important de prévoir une phase d'initiation aux usages et aux outils informatiques. En amont, les animateurs, les techniciens et les ingénieurs doivent être formés afin d'assurer une bonne prise en charge des utilisateurs, du matériel et des infrastructures de télécommunications.

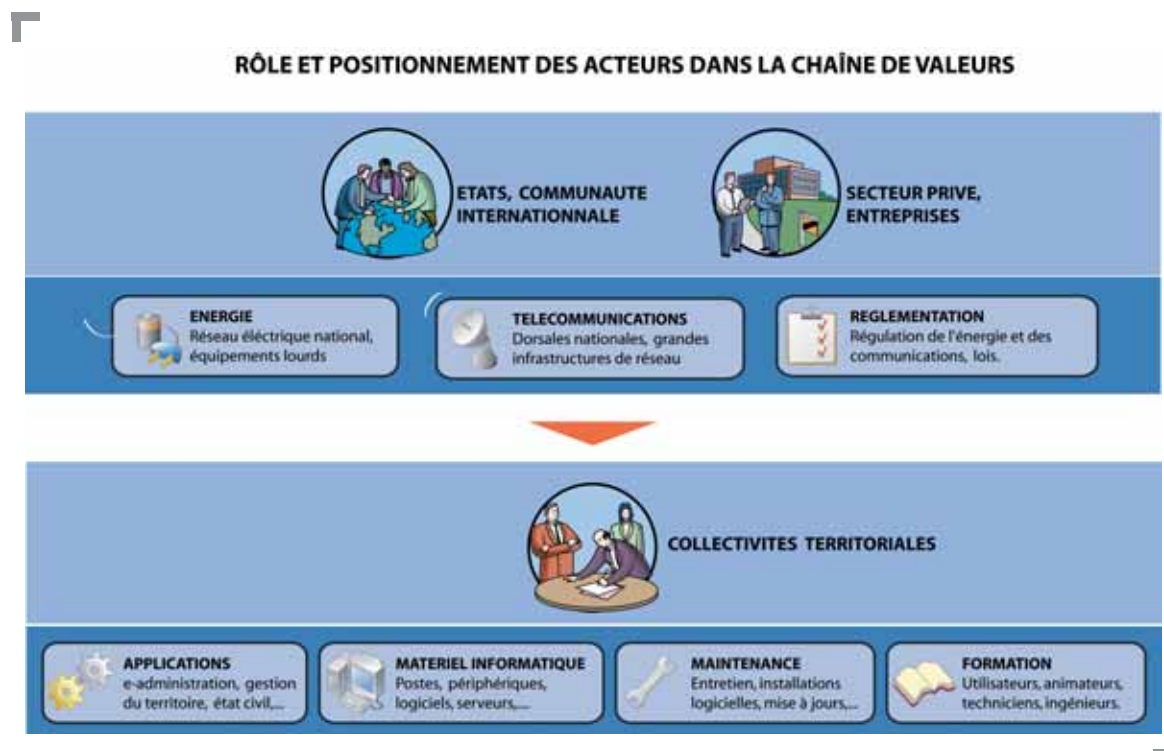
7



RÉGLEMENTATION

L'informatique se base sur des échanges d'informations qui doivent être couverts par des lois relatives à la liberté individuelle afin de garantir les droits fondamentaux des citoyens. En ce qui concerne la régulation des télécommunications, des autorisations doivent être données pour l'accès aux infrastructures ou la libération de fréquences de communication dans le cas des réseaux hertziens.

La solidarité numérique est aussi une chaîne de valeurs



Le premier segment comprend les infrastructures lourdes, les législations et autres conditions cadre. Seuls les États et/ou les organisations internationales détiennent la légitimité, les outils et les financements pour agir à ce niveau. Dès lors, il est de leur responsabilité de créer les conditions cadres indispensables pour rendre possibles les actions de solidarité numérique.

Le second segment comprend l'ensemble des actions qui peuvent être mises en œuvre à l'échelon des collectivités locales, avec leurs propres moyens et modes d'action, et qui peuvent donc faire l'objet de la coopération décentralisée. Cela comprend notamment la fourniture d'équipements, de logiciels, l'appui au développement d'usages/applications pour le développement local, la formation à la maintenance et, d'une manière générale, l'aide à la mise en place d'une véritable ingénierie politique et sociale intégrant les TIC dans les stratégies de développement local.

Avant même d'envisager de lancer un projet, une collectivité doit situer son ambition par rapport à ce qui est le niveau d'intervention adéquat. Elle doit s'assurer que les conditions cadres de faisabilité du projet sont réunies. Elle doit également examiner quels partenariats doivent être créés avec le gouvernement national, les organisations internationales, les ONG, les entreprises du secteur et les milieux académiques, chacun ayant sa propre logique et pouvant apporter des contenus et savoir-faire différents et complémentaires au projet porté par les partenaires de la coopération décentralisée.

Le marché

Une approche de la question par le marché divise la population en deux : ceux qui peuvent payer les services qui leur sont accessibles d'un côté et, de l'autre, ceux qui ne peuvent pas payer, en général les populations rurales et les franges les plus déshéritées. Ces populations n'ont pas accès aux TIC parce qu'ils ne représentent pas un segment du marché qui, dans les conditions actuelles, est rentable pour les opérateurs de télécommunications.

Face à cette réalité le SMSI, et en particulier la société civile, a affirmé que l'information est un bien public fondamental et qu'il est donc capital d'assurer l'accès de tous au réseau mondial de communication. Les bénéfices, pour le développement, sont largement supérieurs aux coûts que représentent la fourniture de l'accès et la mise en place de e-services pour les segments non rentables de la population mondiale. Cette vision se traduit par les programmes d'accès universel en cours de mise en place dans de nombreux pays.

La réglementation

Dans la plupart des pays il existe des contraintes objectives à la généralisation de l'accès aux TIC que les collectivités seules ne sont pas en mesure de lever. Tel est le cas des obstacles réglementaires à l'investissement dans la connectivité des zones rurales encore jugées non rentable par les opérateurs.

Les gouvernements nationaux, les organisations multilatérales d'aide et les entreprises sont les mieux placés pour financer les grands projets d'infrastructure nécessaires pour créer des points d'échanges Internet et assurer la connectivité en zone rurale. Pour cela, un environnement propice doit être créé à travers des dispositions réglementaires favorables à l'investissement garantissant aussi l'harmonisation des politiques entre les régions et les sous-régions.

Les défis de la pérennité des centres communautaires d'accès publics

Exemple - Amérique latine

Le fonctionnement pérenne des Centres communautaires d'accès public en Amérique latine est confronté à de nombreux défis. Le CRDI⁸ met l'accent sur les principaux :

- Adopter des politiques "pro-pauvres" en matière de télécom et d'accès aux e-services
- Créer un environnement réglementaire "facilitateur", ce qui exige des réformes par rapport à l'existant et l'instauration de nouvelles règles du marché
- Mettre en place des incitations et des conditionnalités dans les secteurs financier, institutionnel, organisationnel et technologique
- Développer un nouveau modèle économique pour la propriété et l'exploitation des réseaux et la fourniture de services
- Déployer de nouvelles solutions technologiques permettant de dépasser les obstacles actuels
- Mutualiser les réseaux pour offrir plus et de meilleurs e-services à des coûts abordables pour les populations
- Opter pour des solutions technologiques à bas coûts
- Optimiser le "dernier mile"
- Confier la co-production et la fourniture de e-services à des associations, à la collectivité locale, au centre de santé, à la poste, etc.
- Avoir une bonne connaissance des besoins réels des populations
- Susciter l'esprit d'entrepreneuriat en combinant différents types de services et d'accompagnement (exemple : formation, maintenance)
- Sélectionner des e-services appropriés pour les communautés rurales défavorisées et/ou isolées
- Impliquer le secteur privé
- Sensibiliser les consommateurs

En Afrique, les enjeux consistent à élargir l'infrastructure du réseau dorsal et des réseaux d'accès large bande sur la base de modèles commerciaux et de financement novateurs tels que le partage des infrastructures et l'agrégation de la demande entre institutions locales et régionales.

8) CRDI Centre de Recherches pour le Développement International

Dans le cas de l'électricité comme dans celui de la connexion des zones isolées il existe des solutions alternatives faisant appel à des technologies soient très avancées, soit au contraire très simples. Dans un cas comme dans l'autre, il convient toutefois de s'assurer que la pérennité de ces solutions peut être garantie. Financer des infrastructures fonctionnant en local, même légères, qui garantissent une connexion utile à toute la communauté, peut se révéler relativement coûteux si le modèle économique du projet n'est pas adapté. La mutualisation de la connectivité est une manière de pérenniser le projet tout en s'adaptant au pouvoir d'achat des populations et des institutions publiques locales.

Néanmoins, les collectivités locales ont tout intérêt à faire connaître leurs projets et à entamer une action concertée auprès des gouvernements nationaux pour qu'il garantisse aux collectivités partenaires une connexion au réseau de communication mondial et fournisse des installations électriques stables avec un courant adapté aux besoins.

Avis d'expert

La question énergétique

Le problème à résoudre

Les outils de la société de l'information nécessitent une ressource énergétique sous forme d'électricité. Les éléments qui sont les plus gourmands sont les serveurs qui consomment de l'énergie de deux façons : pour fonctionner d'une part et, de l'autre, pour être climatisés. Le plus souvent les serveurs sont implantés dans des zones urbanisées. Une étude japonaise montre que 23% des dépenses énergétiques liées aux TIC se fait dans des "data center" (centres de stockage des données) et pour plus de la moitié, elles relèvent de la climatisation.

Les zones rurales, isolées ou enclavées, n'ont souvent pas accès à l'énergie électrique. Pour réaliser des projets de solidarité numérique il est donc indispensable de trouver un moyen d'assurer l'apport énergétique nécessaire au fonctionnement des équipements.

Les éléments à prendre en compte

La société de la connaissance a de plus en plus besoin de moyens de stockage de données et donc de serveurs. La connectivité dans les zones rurales est de plus en plus nécessaire pour assurer le développement équitable du territoire et l'accès, par ces populations, aux bénéfices des TIC dans les domaines qui affectent le plus directement leur vie de tous les jours à savoir la santé, l'agriculture, l'éducation, les rapports avec l'administration et la communication avec l'extérieur.

Les pistes de solutions préconisées

Les solutions doivent être distinguées selon deux cas de figure. Dans les zones urbanisées, l'enjeu consiste aujourd'hui à passer du regroupement de petits systèmes vers des équipements plus gros qui sont optimisés pour assurer le stockage de l'information ce qui induit une moindre consommation de courant et moins de production de chaleur. Des chercheurs japonais ont indiqué que de passer de 10 petits serveurs à 1 serveur aux fonctionnalités optimisées équivalait, mesuré en termes de CO₂, à planter 200 arbres ! Dans les zones rurales ou enclavées, l'enjeu consiste à produire localement l'énergie nécessaire au bon fonctionnement des équipements informatiques. Selon les pays et les conditions climatiques, diverses solutions sont possibles.

Exemples de réalisations dans ce domaine

Le Népal a construit des centres multimédia en utilisant des panneaux solaires. Cela permet de faire fonctionner un petit centre d'une dizaine de machines en assurant une connexion satisfaisante. La principale limitation de cette solution est le coût du transport plus que celui du matériel.

Le projet "one laptop for one child" porté par le MIT utilise une manivelle et un générateur pour recharger l'ordinateur en énergie. Cela fonctionne au Brésil où des écoles ont été équipées avec succès.

Des génératrices électriques installées sur des petites chutes d'eau permettent facilement d'alimenter un village isolé si, évidemment, la zone possède assez d'eau.

Conseil aux collectivités locales qui développent des projets de solidarité numérique

Quelle que soit la solution envisagée pour assurer l'approvisionnement en énergie, il importe d'abord de vérifier les coûts cachés des solutions préconisées afin d'examiner la question sous tous les angles. Il convient d'envisager les solutions dans une perspective ponctuelle, au moment de l'installation initiale comme par exemple les coûts de transport cités dans l'exemple du Népal, et dans leur dimension de fonctionnement pérenne.

Les solutions plus complexes : chutes d'eau, panneaux solaires, etc. demandent un minimum de connaissance en ingénierie pour fonctionner sur une longue durée car il faut aussi savoir assurer la maintenance des équipements. De plus, ce type de solutions est sensible aux variations climatiques et il faut prévoir des ajustements permanents ainsi qu'une maintenance de bonne qualité. Ces critères sont de plus en plus présents dans le montage des projets numériques ; toutefois, la formation professionnelle des acteurs de terrain n'est pas toujours à la hauteur des enjeux, d'où la nécessité de lui accorder plus d'importance à l'avenir.

Salgues Bruno

Directeur d'études (Professeur)

Groupe des Ecoles des Télécommunications, INT, équipe CRITIC

bruno.salgues@int-edu.eu

www.salgues.net

www.int-evry.fr

5.2 Les collectivités locales pionnières en France

A l'instar de la majeure partie de la coopération décentralisée françaises les principaux projets liés aux TIC ont d'abord été développés avec l'Afrique et les pays du Maghreb. Les projets de collectivités avec l'Amérique du Sud, l'Europe de l'Est et l'Asie du Sud-Est sont encore limités bien qu'il existe de nombreuses demandes dans ce sens.

Les projets initiés par les collectivités locales sont soit le fait des responsables de la coopération décentralisée, soit des responsables du secteur TIC qui ont éveillé l'intérêt de leurs collègues de la coopération internationale. On constate que le thème de la solidarité numérique favorise de nouveaux modes de travail et d'interactions entre les membres d'une même équipe locale, les uns détenant l'expertise technique, les autres l'expérience des collectivités partenaires.

Les premières actions de coopération se sont engagées sur les thèmes suivants :

- La mise en place de systèmes de e-gouvernement municipal ou régional
- L'alphabétisation numérique

- La santé
- L'usage des TIC pour la formation et l'éducation
- Le don d'équipement informatique revalorisé
- La préservation et la promotion du patrimoine culturel local

Les bénéfiques pour les collectivités locales françaises

Bien que l'objectif premier soit de contribuer au développement de la collectivité partenaire, agir en faveur de la solidarité numérique offre de multiples bénéfiques en retour à la collectivité française qui s'engage dans ce domaine. En effet, la mise en relation des acteurs par les moyens modernes de communication, l'échange de connaissances et les allers-retours fréquents, voire quotidien, qui s'instaurent entre les partenaires impliqués dans une véritable réciprocité changent la donne. Ils font apparaître de nouveaux effets dans la collectivité de départ et l'invite à approfondir, sur son propre territoire, les actions de développement qu'elle déploie à l'extérieur.

Une action de solidarité numérique conduite dans le cadre de la coopération décentralisée :

- améliore l'alphabétisation numérique des citoyens en France
- favorise l'interculturalité et l'expression des groupes marginalisés
- consolide son tissu associatif à travers la participation des écoles, des clubs de jeunes, etc.
- valorise les diasporas
- lutte contre le racisme
- incite à consommer autrement (commerce équitable)
- dynamise les échanges scolaires
- crée des activités économiques et de nouveaux emplois autour de la circulation de l'information
- valorise le savoir-faire et les compétences de la collectivité dans le champ des TIC
- incite à développer de nouveaux usages et de nouveaux services pour la population locale (social, économie, culture, intégration, etc.)
- ouvre la collectivité sur le monde en prenant appui sur ses citoyens les plus dynamiques et les plus en phase avec la société mondialisée de la connaissance et de l'échange
- fait connaître les PME et leur ouvre de nouveaux marchés potentiels

La Région Alsace et la solidarité numérique

Il peut sembler étonnant, voire anachronique, de parler de solidarité numérique dans le contexte de la région Alsace. En effet, la région Alsace semble loin d'une région défavorisée du fait de sa population dense, de son tissu économique constitué de PME/PMI présentes dans de nombreux secteurs, de sa place de carrefour européen et, enfin, de son positionnement à la jonction des axes de télécommunications européens (Londres - Milan et Paris - Francfort).

Néanmoins, la situation des grands centres urbains - Strasbourg, Mulhouse- masque une disparité intra-régionale forte puisqu'un écart d'un facteur 5 des coûts de télécommunications est mesuré entre un centre urbain et une zone plus rurale.

Par ailleurs, la taille relativement petite de la région peut induire une absence de prise en compte de l'Alsace par les acteurs internationaux des TIC.

Face à ce double enjeu - solidarité intra-régionale dans une logique d'aménagement du territoire et développement territorial dans une logique économique - la Région Alsace a initié, dès 2002, une stratégie régionale des TIC. Cette stratégie est basée sur deux axes essentiels : les infrastructures de télécommunications et le développement des services et des usages, principalement basé sur l'image numérique.

En février 2005, les premiers travaux de constitution d'un réseau de télécommunications à très haut débit de plus de 1000 km de fibres optiques ont démarré dans le cadre d'un partenariat public - privé sous la forme d'une délégation de service public (dsp). Ce réseau est opérationnel dans sa totalité depuis février 2007.

En parallèle, une agence régionale de développement des services a vu le jour avec comme objectif la mise en place d'un "cluster" d'entreprises et de laboratoires de recherche autour de l'image numérique.

Le maître mot pour ce qui est des acteurs concernés par cette stratégie est "acteur privé". En effet, tant le développement des infrastructures que celui des services est du ressort du secteur marchand ; la collectivité publique se positionnant dans le soutien et l'intervention directe dans des secteurs non concurrentiels.

L'analogie est forte entre les attentes des citoyens alsaciens et ceux des pays du Sud et/ou de l'Europe de l'Est car nous retrouvons le même souhait de bénéficier de services performants dans l'éducation et la formation ainsi que dans les services de proximité. Cette demande implique une transparence de l'action publique et, vraisemblablement, la mise en œuvre d'une nouvelle forme de gouvernance associant les acteurs publics et privés, visant à développer le marché des TIC en veillant à un développement harmonieux du territoire.

La démarche alsacienne basée sur l'approche - faire faire et non faire - recueille des échos favorables venant d'autres collectivités. Par exemple, les liens étroits, vieux de presque 15 ans, entre la Basse Silésie (Pologne) et l'Alsace ont trouvé, dans le domaine des TIC, un champ de développement significatif où l'expérience de la Région Alsace peut être transférée dans le cadre de la coopération.

Alain COTE
Conseiller pour l'Innovation Numérique
Région Alsace
Alain.Cote@region-alsace.eu
www.region-alsace.eu

Les difficultés rencontrées

Les projets incluant l'usage des TIC sont confrontés aux mêmes problèmes que les autres projets de coopération décentralisée avec, en plus, quelques spécificités liées à leur nature propre.

- Les populations ne comprennent pas l'intérêt d'Internet et n'utilisent pas les services proposés
- Les logiciels existant dans les pays développés sont inadaptés aux usagers des pays du Sud, aux analphabètes comme aux handicapés
- Les lieux d'accès publics à Internet ne sont pas rentables et les projets ne sont donc pas pérennes au-delà du financement apporté par l'extérieur
- Les infrastructures de base sont insuffisantes ou inexistantes et le recours au satellite est trop cher
- La localité n'est pas suffisamment approvisionnée en énergie
- La peur du changement et du bouleversement des hiérarchies freinent et l'adoption des TIC
- La relève au sein de la population locale est insuffisante, surtout parmi les responsables locaux de la décentralisation
- Il existe de fortes inégalités dans le déploiement de la coopération décentralisée qui font que certains pays, certaines collectivités sont délaissés
- Les responsables politiques et techniques locaux ne coopèrent pas
- Il est difficile de trouver les bons partenaires, les acteurs capables de mener un projet numérique

Global Cities Dialogue

Vocation et objectifs

Fondé en 1999, le Global Cities Dialogue (GCD) est un réseau international d'élus locaux créé à l'initiative d'Issy-les-Moulineaux. Le réseau s'est engagé à bâtir la Société de l'Information pour tous, sans tenir compte de la race, de la position sociale, de la croyance, du sexe ou de l'âge.

Pour atteindre ces objectifs, le GCD :

- organise des séminaires visant à favoriser la diffusion des meilleures pratiques
- soutient une coopération entre membres par la mise en place de projets communs.
- renforce le partage d'expériences, de résultats et de méthodes.

Fonctionnement et caractéristiques

Le GCD compte aujourd'hui près de 200 membres, qui ont décidé, en octobre 2006, de renforcer leur engagement au sein du réseau en lui donnant un statut juridique. Le GCD est donc depuis peu (août 2007) une Association Internationale Sans But Lucratif (AISBL).

L'association est composée :

- de l'ensemble des membres qui forment l'assemblée générale.
- d'un Comité directeur, composé de 12 membres élus par l'Assemblée Générale représentant les 5 continents.

Le principe démocratique est cher à l'association : dans le processus de prise de décision, chaque membre dispose d'une voix, sans tenir compte de sa taille ou de ses moyens financiers. L'adhésion au GCD est ouverte à toutes les villes respectant la charte des Nations unies et elle est gratuite. Seuls les "membres actifs" peuvent cotiser, sur la base du volontariat, aux frais du réseau.

Apport aux projets de coopération décentralisée dans le secteur du numérique

La coopération décentralisée est la raison d'être même du GCD. Son apport est significatif en ressources humaines, en savoir et en expérience ainsi qu'en activités de mise en réseau. Le GCD est systématiquement représenté dans les événements internationaux majeurs relatifs à la société de l'information. Il organise des ateliers destinés à valoriser les bonnes pratiques de ses membres.

Exemples de réalisations

La vocation du GCD n'est pas d'agir d'une manière opérationnelle mais de favoriser le dialogue entre les villes du monde sur les enjeux. La lutte contre la fracture numérique est ainsi une priorité du réseau. En favorisant, notamment, le dialogue entre les villes du Sud et celles du Nord, le réseau permet de faire connaître les meilleures pratiques et de favoriser la naissance de projets bilatéraux. A titre d'exemple, citons :

- Le projet des écoles depuis 2001 : Partenariat et échanges entre plusieurs écoles d'Europe et d'Amérique latine (Pérou, Guatemala, Brésil) via l'utilisation des nouvelles technologies de l'information (vidéoconférence).
- Coopération GCD et l'association "Sénégal et ses amis" pour l'échange de matériel informatique, participation à des missions de formations.
- Le don d'ordinateurs des entreprises d'Issy-les-Moulineaux (France) à la Ville de Bamako (Mali)

Pour en savoir plus

Eric Legale, Secrétaire du GCD
eric.legale@ville-issy.fr
www.globalcitiesdialogue.org

Les atouts

S'il ne faut pas nier les obstacles il existe néanmoins de nombreux atouts et conditions qui sont favorables au déploiement de la coopération décentralisée dans le secteur du numérique. Tout d'abord, les petites structures telles que les collectivités locales sont mieux placées que les grandes institutions pour aider leurs pairs à mettre en place des systèmes de e-gouvernance. Ainsi, les collectivités se trouvent être le pivot d'une équipe d'acteurs qui, chacun à leur niveau, apportent un maillon à la chaîne de valeurs (voir p59)

Le transfert de compétence et le partage d'expériences entre pairs produisent d'excellents résultats et suscitent la constitution de réseaux de professionnels qui collaboreront pour trouver des solutions aux différents problèmes, toujours nouveaux, qui se présenteront à eux.

Autre caractéristique clé de ce type de projet, le grand potentiel de réactivité des populations, même analphabètes, qui s'emparent facilement des outils que l'on met à leur disposition si ceux-ci répondent véritablement à leurs besoins concrets et sont adaptés à leur capacité d'appropriation.

Enfin, on ne doit pas sous-estimer le formidable effet de levier de l'éducation et de l'accès à l'information comme moteur de démocratisation, de participation et accélérateur du développement.

eAtlas francophone Afrique de l'Ouest

Vocation et objectifs

L'eAtlas francophone Afrique de l'Ouest -eAtlas FAO- de la Société de l'Information est un projet à l'initiative de chercheurs de pays d'Afrique francophone et de France. Ces chercheurs ont en commun de travailler sur les processus à l'œuvre dans la diffusion sociale des Techniques d'Information dans les différentes sociétés. Ils se retrouvent par ailleurs dans un souci commun de "recherche-action" et de partenariat avec les acteurs territoriaux : les acteurs publics, les ONG, les associations... Il s'agit en cela d'un projet de recherche-action, reposant sur le transfert d'information et de savoir-faire.

Principaux objectifs

- Mise en commun, à partir d'une plate-forme numérique présentée sous forme d'Atlas, des données et des analyses sur l'émergence de la société de l'information dans les territoires des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest.
- Mise en place d'une formation de haut niveau (Master 2 Professionnel) fonctionnant en réseau entre pays européens et pays francophones d'Afrique de l'Ouest,

Fonctionnement et caractéristiques

L'eAtlas FAO fonctionne au travers de deux collectifs qui sont : le Conseil d'orientation et le Secrétariat exécutif.

Le conseil d'orientation définit les grandes orientations du projet. Il est composé de personnes provenant de différents pays d'Afrique de l'Ouest et de France.

La mise en place effective d'eAtlas Afrique de l'Ouest, la matérialisation des actions préconisées par le Comité d'orientation et le suivi des contacts avec les partenaires actuels ou potentiels ont amené les participants à adopter la création d'un Secrétariat exécutif.

Apport aux projets de coopération décentralisée

L'eAtlas FAO s'efforce de conduire ses actions dans les domaines de la recherche, de la formation supérieure et de l'appui au développement.

Exemples de réalisations

Réalisation d'un prototype d'eAtlas collaboratif dans le cadre d'une coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet (France) et la ville de Guédiawaye (Sénégal). Réalisation par des chercheurs d'une série d'études sur les sites Web d'Information urbaine, au Sénégal, au Maroc et dans l'agglomération de Bamako. Mise en place du Master 2 Pro "eAdministration et Solidarité Numérique"

Pour en savoir plus :

A Dakar

Olivier Sagna,
Secrétaire exécutif d'eAtlas FAO
EBAD / UCAD
olivier.sagna@gmail.com

A Toulouse

Emmanuel Eveno
Responsable du projet eAtlas
Université de Toulouse-II Le Mirail
eveno@univ-tlse2.fr

Chapitre 6. Méthodologies et fiches outils

6.1 La valeur ajoutée des TIC aux projets de développement : comment procéder ?

Le recours aux TIC et leur intégration dans un projet ne doit pas être une simple mode mais relever d'une véritable étude des avantages que procurent ces outils pour atteindre les objectifs de développement fixés par les partenaires. La formation, la santé, les services publics, la gestion du territoire, l'information des citoyens, l'économie et le commerce sont quelques secteurs clés où les TIC peuvent véritablement faire la différence.

Les métiers de **l'enseignement** sont transformés par la société de la connaissance. Vu l'ampleur des besoins on ne peut répondre à l'explosion de la demande de formation qu'avec les TIC par la généralisation de l'enseignement à distance et la formation tout au long de la vie.

Tombouctou : la renaissance par le numérique

Cet ambitieux projet de sauvegarde et valorisation des manuscrits du Sahel a pour cadre la coopération décentralisée entre l'Assemblée Régionale de Tombouctou et le Conseil Régional de Rhône-Alpes.

L'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon a été choisi comme Maître d'œuvre et doit trouver les ressources techniques et financières pour la réalisation du projet ; pour ce faire, l'INSA constituera un consortium avec des entreprises, des universités et des institutions disposant de fonds. Au Mali, le projet s'insérera naturellement dans le Projet d'Appui au Développement Local de Tombouctou.

Les manuscrits sont les traces et les témoins d'une civilisation africano-musulmane dont l'apogée a coïncidé avec l'essor des grands empires en Afrique occidentale (recouvrant le Mali actuel). Tombouctou, dont l'Université de Sankoré a eu jusqu'à vingt cinq mille étudiants était considérée comme la capitale du savoir et de la culture.

Pour atteindre ses objectifs le projet comprend douze composantes articulées en trois axes :

- 1 - Sauvegarde des manuscrits (inventaire, catalogage, restauration, numérisation des 50 000 manuscrits les plus représentatifs et création de conditions de conservation pérennes)
- 2 - Exploitation des contenus (avec la création d'une bibliothèque numérique facilitant l'accès, recherches sur les contenus, développement d'une activité universitaire...)
- 3 - Contribution à l'essor du tourisme et de l'économie, en prenant appui sur l'histoire et sur l'héritage culturel

La formation est une des clés de ce projet dont l'essentiel sera réalisé au Mali. Il faudra former les Maliens aux technologies et usages utiles à la réussite de l'ensemble ; nous devons faire en sorte que les gens du Nord découvrent les potentiels de l'Afrique et apprennent à travailler avec les Africains pour l'orientation vers un développement pérenne et durable ; le partenariat solidaire et responsable sera privilégié.

Les résultats attendus se situent au-delà des objectifs décrits, tant au niveau culturel et économique qu'humain et sociétal. Ce projet est un moyen unique de faire connaître l'extraordinaire patrimoine écrit des régions du Sahel, à l'interface des mondes et des cultures venant de la Méditerranée et de l'Afrique Noire. C'est une opportunité pour revisiter une partie de l'histoire du Mali et du Sahel, avec tout l'impact identitaire associé. C'est aussi un moyen d'atténuer la fracture numérique en apprenant à maîtriser le numérique et l'informatique. Ce projet contribuera à rendre économiquement plus autonome la région de Tombouctou.

Pour en savoir plus

Pr Hubert Emptoz, Chef de Projet
INSA de Lyon
hubert.emptoz@insa-lyon.fr

Dans le secteur de la santé plus de 40% des activités sont essentiellement des actions de communication. Les TIC constituent dès lors un apport majeur à l'amélioration de l'efficacité et à la qualité du système de soins. Prise en charge des malades, prévention et santé publique, surveillance des malades, gestion hospitalière ; imagerie, diagnostic, conseils, statistiques de santé, dossier médical ... Les services rendus sont considérables.

RAFT : le Réseau en Afrique Francophone pour la Télémédecine

Porteur du projet : Hôpitaux Universitaires de Genève
Domaine : Télémédecine et formation continue
Lieu : Hôpitaux et lieux de soins dans 12 pays d'Afrique francophone
Partenaires : OMS, UNFM, FSN
Population bénéficiaire : professionnels de la santé

Objectifs

Le but du RAFT, créé en 2001, est d'assurer le soutien des professionnels de la santé, là où on en a le plus besoin : dans les pays en développement, et notamment hors des grandes villes, où l'isolement et le manque d'infrastructures rend difficile le développement des systèmes de santé et de soins. Il est basé sur un réseau multilatéral de soutien, à travers des activités de formation continue, de consultation à distance d'experts, d'aide à la coordination logistique, et de production d'outils didactiques et pratiques pour les professionnels de la santé.

Principales activités / composantes

L'activité principale consiste en e-cours, des sessions d'enseignement interactives permettant de diffuser des cours et de les discuter interactivement à travers des connexions Internet à faible bande passante (30 kbits/seconde). Une vingtaine d'heures de cours est produite chaque mois, plus de la moitié par les partenaires africains.

Les autres activités sont la consultation à distance d'experts, notamment pour obtenir un deuxième avis médical dans des cas difficiles, grâce à des outils permettant de structurer des communautés virtuelles d'experts et de garantir aussi bien la confidentialité que la qualité des réponses.

Résultats / bénéfices / impact

Actif dans douze pays d'Afrique francophone, soutenu par un réseau de 30 collaborateurs sur le terrain, le RAFT continue de grandir, en se déployant dans de nouveaux pays, mais, surtout, à l'intérieur de chacun de ceux-ci.

Chaque semaine, plusieurs dizaines de sites se connectent pour suivre les cours (jusqu'à quarante sites différents, représentant plus de mille professionnels de santé) et interagir avec les enseignants. La moitié des cours sont produits par les différents partenaires africains, dans une logique Sud-Sud, et l'Organisation Mondiale de la Santé utilise ce réseau pour diffuser ses formations, notamment dans le domaine de la santé de la reproduction. Les cours s'adressent aux médecins, infirmiers, pharmaciens, sage-femmes, et aux administrateurs d'hôpitaux. Des téléconsultations quotidiennes ont lieu, permettant d'améliorer la prise en charge des patients sur place ou de préparer leur évacuation dans d'autres lieux de soins, y compris à l'étranger.

Pour en savoir plus

Professeur Antoine Geissbuhler

antoine.geissbuhler@hcuge.ch

<http://raft.hcuge.ch>

Grâce aux TIC on peut aussi former davantage de personnels tout en leur offrant un cursus évolutif en relation avec leur parcours professionnel. Il devient possible de toucher le personnel sanitaire même isolé en brousse, améliorer la prise en charge des malades et rendre la logistique de santé plus efficace. La télémédecine permet le partage de savoir et le maillage de l'expertise en dépassant les contraintes de lieu, de mobilité et de disponibilité des personnes.

Les TIC sont un élément moteur de l'économie par la création de nouvelles activités, de nouvelles filières métiers, de nouveaux emplois et de possibilités accrues d'entrepreneuriat et d'insertion.

Clarifier le type de projets à réaliser

Plusieurs types de projets peuvent contribuer à la solidarité numérique. Ils apportent tous quelque chose de précieux. Néanmoins, pour mieux aider vos partenaires et d'éventuels collaborateurs à comprendre vos buts et à ajuster votre stratégie aux exigences et aux contraintes de chaque type de projet, il est judicieux, de préciser en amont dans quel type de démarche vous souhaitez vous engager.

Fiche 1 - Préciser l'orientation du projet

S'agit-il d'un :

- projet qui dispose déjà de partenaires et qui entend répondre à une demande précise (projet motivé par une demande)
- projet dont l'idée a germé au sein de votre collectivité, et de ses acteurs publics, associatifs et privés, mais pour lequel aucun partenaire spécifique ni demande expresse n'a été formulée (projet issu de l'offre)
- projet qui se développe sur la base d'une importante expertise locale, qui offre des services à une large communauté d'intérêt et qui, au cours de son développement, demeure ouvert à l'intégration de nouveaux partenaires (projet de type collaboratif)
- projet qui vise à mettre sur pied des lieux d'accès publics à Internet en offrant une large gamme de services à la communauté : communication, administration, santé, éducation, culture, commerce, etc.
- projet de création de nouveaux services en ligne générateur d'emplois locaux
- projet axé sur le développement de la coopération Sud-Sud et pour lequel la coopération décentralisée Nord-Sud fait office de levier

Estimer votre potentiel de coopération dans le numérique

L'approche territoriale et communautaire de la coopération décentralisée est une force. Elle incite à mettre en synergies des programmes de la ville, de la région, et le savoir-faire et la créativité d'associations et de petites entreprises présentes sur le même territoire. Agir ensemble donne à ce type de partenariat solidité et capacité d'innover en mettant à profit la confiance unissant des partenaires qu'une longue tradition de coopération unit déjà.

Il s'agit ici d'identifier les caractéristiques, les atouts, les points faibles et de bien cerner la vision de votre collectivité sur le type de projet à engager. Souvent une collectivité dispose d'un beaucoup plus grand nombre d'atouts qu'elle ne le croit mais encore faut-il identifier au sein de la communauté les groupes, les associations, les personnes ou les entreprises disposant de ce savoir-faire et de ces expériences. La liste indicative ci-dessous invite à examiner cette question de manière aussi méthodique que possible.

Fiche 2 - Estimer le potentiel de votre collectivité à agir pour la solidarité numérique en coopération décentralisée

- Quelle est la vision et la stratégie de votre collectivité en matière de numérique sur la plan local ?
- Comment les TIC concourent-elles au développement de votre territoire et à l'amélioration des services aux citoyens ?
- Que souhaiteriez-vous échanger ou co-construire avec votre partenaire du Sud ?
- Quelle est le savoir faire de votre territoire en matière de technologie numérique ?
- Quels sont les e-services les mieux maîtrisés déployés à l'échelle de votre territoire ?
- Quelle est l'expertise et les ressources humaines que vous pourriez mettre à contribution : les employés de la collectivité ou/et des personnes issues des milieux académiques, associatifs ou privés de votre territoire ?
- Quelles sont les e-applications que vous pourriez le mieux adapter aux réalités d'un pays du Sud, voir traduire en langues locales ?
- Quel type de soutien pouvez-vous apporter, sous quelle forme (nature, argent, transfert de technologie, mise en œuvre directe sur le terrain, développements logiciels) ?
- Quelle est l'expérience de votre collectivité en matière d'énergie renouvelable ?
- Quelles est l'expérience de votre collectivité en matière de développement durable, d'application de la Directive européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), aux équipements informatiques et de revalorisation du matériel ?
- Quelle est l'expérience de votre collectivité en matière d'insertion professionnelle et d'intégration sociale par les TIC ?
- Quelle est l'expérience de votre collectivité dans la lutte contre la pauvreté et en faveur de l'alphabétisation numérique ?
- Quelle est l'expérience de votre collectivité dans le dialogue interculturel ?
- Quelles sont les initiatives prises par votre collectivité pour intégrer les populations immigrées et les diasporas présentes sur votre territoire dans vos projets de coopération décentralisée ?
- Quelle est votre connaissance de la collectivité et du milieu où vous envisagez de mener un projet ?

Ajuster l'offre aux réalités locales

Le projet aura d'autant plus d'impact qu'il sera en phase avec la vision, la volonté politique et les besoins de vos partenaires. Toutefois, avant même de s'engager dans l'action il est essentiel de mesurer les besoins de l'investissement à consentir et d'évaluer leur faisabilité. La fiche 3 passe en revue quelques questions de base susceptibles de guider un état des lieux de la situation avant même de passer à la phase de formulation du projet.

Fiche 3 - Etablir le bilan de situation de la collectivité partenaire

Vous et votre partenaire disposez-vous d'informations à jour sur les points suivants :

- Accès à l'électricité (type d'infrastructure et caractéristiques pertinentes)
- Accès à Internet (puissance, régularité, etc.)
- Nombre et type d'équipement informatique dans la collectivité
- Nombre de personnes formées à l'utilisation des équipements
- Localisation des accès et des équipements (mairie, école, dispensaire, etc.)
- Logiciels couramment utilisés
- Applications et usages des TIC, s'il y a lieu
- Stratégie nationale d'infrastructures et d'accès
- Autres projets similaires envisagés dans cette collectivité
- La vision que les autorités locales se font du projet et de ses objectifs
- La participation de toutes les parties prenantes aux consultations
- L'identification des cibles prioritaires
- Le cahier des charges techniques et l'adéquation du matériel TIC aux besoins du projet

Hiérarchiser les objectifs

Un même projet peut viser plusieurs buts simultanés. Toutefois, dans la mise en place du projet, il sera important de lister vos objectifs dans l'ordre de priorité de manière à faciliter son déploiement progressif pour faire en sorte que chaque nouvelle brique vienne consolider les précédentes. A titre d'exemple, la fiche 4 présente quelques uns des objectifs les plus courants des projets de coopération décentralisée recourant aux TIC.

Fiche 4 - Lister les objectifs prioritaires

- moderniser les outils de communication de la collectivité partenaire pour faciliter les échanges et la conduite de projets de coopération décentralisée (installation d'accès à Internet, fourniture d'ordinateurs et d'équipements annexes tels que webcam) ;
- créer le site Internet de la collectivité partenaire (le site, selon qu'il est interactif ou non, pourra servir de vitrine à la collectivité ou permettre de véritables échanges avec ses citoyens, fournisseurs et partenaires) ;
- offrir une boîte à outils de base pour moderniser ses méthodes de travail à l'aide des TIC (état civil numérique, cadastre, SIG, comptabilité, etc.) Il s'agit de fournir des logiciels soit génériques, soit spécifiquement conçus en fonction du contexte administratif et linguistique local ;
- aider la collectivité à développer des usages des TIC pour améliorer ses performances dans ses fonctions politiques et administratives, son développement économique et social (télésanté, services aux commerçants, aux agriculteurs, etc.)
- financer la connectivité de la collectivité

Formuler le cadre de programmation et de suivi du projet

Afin de disposer d'une vision cohérente des projets qui s'inscrivent dans la mise en œuvre des engagements du SMSI, l'ONU a formulé un ensemble de critères de base auxquels doit répondre tout projet. Cette grille a été adaptée par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique et l'Agence mondiale de solidarité numérique pour répondre aux conditions spécifiques des projets de coopération décentralisée.

Fiche 5 - Les critères pour le suivi - évaluation

Cohérence avec les politiques internationales

- Le projet s'inscrit-il dans les engagements internationaux (Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information, Objectifs du Millénaire pour réduire la pauvreté, Agenda 21) ?

Convergence avec les priorités régionales

- Le projet s'inscrit-il dans le plan d'action régional dont relève le pays/la collectivité locale bénéficiaire ?

Complémentarité sur le plan régional et local

- Quelle est la valeur ajoutée du projet, au niveau régional/local, par rapport aux autres interventions sur le même territoire ?
- Les actions menées par les autres entités - ONU, bilatérales ainsi que par le pays lui-même - dans le pays cible sont-elles dûment prises en compte ?
- Quels sont les bénéfices additionnels du projet pour les collectivités locales ?

Apports du projet au développement local

- Quel est l'impact spécifique du projet sur la gouvernance locale, la transparence, la démocratie, la fourniture de services publics aux citoyens, l'implication des groupes marginalisés, la santé et l'éducation, etc. ?
- En quoi le projet contribue-t-il au développement socio-économique et à la lutte contre la pauvreté ?
- Le projet prend-t-il en compte la protection de l'environnement et le développement durable ?

Modèle économique

- Comment se répartissent les coûts du projet ?
- Quel est le rapport entre le coût du projet et les bénéfices ?
- Quel est le modèle économique du projet ?
- Quelles sont les garanties de la viabilité économique du projet ?
- Existe-t-il un marché pour les produits et les services du projet ?

Approche technologique

- Sur quel(s) type(s) de technologies le projet peut-il s'appuyer : sans fil, solution à faible coût, logiciels libres/propriétaires, etc. ?
- Quelles sont les normes et caractéristiques d'interopérabilité ?
- Quelles sont les possibilités de convergence technologique ?
- Quel est le contenu spécifiquement local accessible dans les langues locales ?

Développement des compétences locales et du savoir-faire

- En quoi le projet assure-t-il la promotion des compétences locales notamment pour la production des contenus ?
- Comment l'accompagnement des responsables locaux du projet est-il envisagé ?
- L'expertise des diasporas des pays dans lesquels se déroulent les projets et/ou qui résident sur le territoire des collectivités partenaires est-elle prise en compte ?

Faisabilité sociale et technique du projet

- La disponibilité d'électricité et des autres infrastructures indispensables au déploiement du projet est-elle assurée ?
- Quel est le niveau des coûts de l'accès à Internet par rapport au pouvoir d'achat de la collectivité et des membres de la communauté ?
- Quels sont les besoins en équipements (ordinateurs, téléphones portables, etc.) et le coût-bénéfice des différentes options : achat local, achat à l'étranger, envoi de matériel revalorisé ?
- Quelle est la capacité nationale de traiter les déchets informatiques et/ou de procéder au recyclage "durable" et ré-emploi ?
- Quels sont les besoins de maintenance qui seront générés par le projet ?
- Quel type de formation est nécessaire pour que le partenaire soit autonome et assurer la disponibilité de ces compétences localement ?

Risques, hypothèses et gestion du changement

- Les mentalités et les pratiques locales sont-elles prêtes à conduire un tel projet ?
- Le projet peut-il survivre à un changement de responsables de l'une ou l'autre des parties ?

Réplication, adaptabilité et mise à l'échelle

- Le projet est-il répliquable ? Peut-il être mis à l'échelle et adapté ailleurs, et si oui dans quelles conditions ?

Communication

- Par quel processus rendez-vous compte de l'avancement du projet : Qui, quand, comment ?
- Comment est assurée la diffusion des informations sur le projet et ses résultats ?
- Comment le grand public est-il impliqué dans le plan de communication, chez vous et dans votre collectivité partenaire ?

Suivi et évaluation interne

- Comment fonctionne le mécanisme de suivi/évaluation ?
- Le projet a-t-il recours à un réseau d'expertise pour l'appuyer dans son suivi/évaluation ?
- Comment la rétro-action des partenaires, des usagers et autres parties prenantes est-il pris en compte ?
- Des séminaires et ateliers de restitution sont-ils organisés pour rendre compte des résultats ?

Mettre les atouts de son côté

S'il n'existe pas de recettes toutes faites pour garantir le succès d'un projet, on peut en revanche prendre quelques précautions et mettre en avant des actions qui vont susciter l'adhésion des partenaires, voire l'émulation des acteurs locaux, et vérifier régulièrement si l'on a mis tous les atouts de son côté. Dans cet esprit, la fiche 6 liste quelques facteurs de succès auxquels il est possible de se référer périodiquement.

Fiche 6 - Les facteurs de succès

- Bien connaître le contexte et la situation de départ
- Valider la faisabilité du projet avec le partenaire
- Identifier l'expertise locale tant publique que privée (PME) et les services qu'ils peuvent rendre au projet
- Rechercher les solutions techniques les plus simples et efficaces dans le design du projet : plateforme technologique, logiciels et applications, supports

- Bien fixer les rôles et responsabilités des partenaires dès la phase initiale
- Adapter les e-services aux réalités locales
- Investir dans la formation pour développer des compétences et du savoir-faire
- Garantir l'appropriation des méthodes et des outils par les partenaires pour leur donner la possibilité de les transformer et de les faire évoluer selon leurs besoins futurs
- Estimer les contraintes et leurs impacts sur le projet et avancer de manière progressive
- S'assurer de la viabilité du projet après la fin du financement en adoptant dès le départ un modèle économique garantissant la pérennité des investissements faits
- Intégrer la création d'emplois qualifiants dans les objectifs prioritaires du projet et son modèle économique
- Recourir le plus possible aux compétences des acteurs locaux, leur donner des fonctions de responsabilité dans la réalisation et l'accompagnement du partenaire
- Considérer la gestion du changement comme un processus indispensable lié au déploiement du projet
- Engager une démarche de partage, c'est-à-dire d'apprentissage mutuel et non de simple transfert de technologie. La question clé à poser est : de quoi s'enrichit-on mutuellement ?

Construire un territoire numérique

Les enjeux

L'enjeu est de créer un outil permettant de développer une vision originale de la société de l'information dans la région de Saint-Louis du Sénégal. Il est ensuite de développer un programme susceptible de porter cette vision. Ce programme devra s'appuyer sur des techniciens formés et compétents en la matière. Les bénéficiaires sont tous les acteurs territoriaux publics, associatifs, et privés de la région de Saint-Louis, tous étant des partenaires essentiels à l'édification d'une société de l'information de proximité.

Le problème est de résoudre les difficultés actuelles que ressentent les collectivités territoriales pour apporter une réponse locale à la problématique globale de la société de l'information. Plutôt que de miser sur des actions ponctuelles sans cohérence les unes avec les autres, il s'agit de mutualiser les moyens sur la base d'une feuille de route clairement tracée permettant l'édification d'un référentiel régional en la matière.

Les éléments à prendre en compte

Le premier élément à prendre en compte est le contexte institutionnel de la décentralisation. Engagée depuis une dizaine d'années dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la décentralisation nécessite un vrai savoir-faire local dans la mise en œuvre de politique de développement territorial.

Le second élément à considérer est le contexte politique. Le Sénégal s'est engagé sans réserve dans le domaine des TIC, les échelons infra-nationaux sont donc tout à fait sensibilisés à l'émergence de la société de l'information de proximité. Enfin, sur le plan sociétal on observe que la population sénégalaise est jeune et s'est appropriée très rapidement ces nouveaux outils de communication que sont l'Internet et les téléphones portables pour n'évoquer que les principaux.

Après le contexte il convient d'aborder les besoins clairement formulés pour certains, encore à formaliser ou à révéler pour d'autres. Les besoins les plus évidents portent sur l'accès, l'équipement informatique ou même la production de web publics territoriaux, mais d'autres types de besoins existent également comme la prise de conscience politique, la mise en relation d'acteurs dans le domaine des TIC, l'aide au montage de projet dans le domaine de la société de l'information.

Les solutions préconisées

La solution que l'on propose, c'est la création d'une cellule régionale du numérique. Régionale car nous considérons que le niveau régional se situe à l'articulation des problématiques nationales et locales, voire même supra-nationale. Cellule du numérique plutôt que TIC seulement, car aujourd'hui la plus value se situe dans la production des services territoriaux tirant le meilleur parti des Systèmes d'information géographique. Tout l'enjeu réside dans la concrétisation de cette synthèse entre TIC et SIG.

Exemples de réalisations dans ce domaine

Nous avons déjà une structure physique - la CERENUM - qui monte en puissance quotidiennement. Un certain nombre d'exemples en France nous ont confortés dans ce choix. ARTESI, un des partenaires du projet apporte toute son expertise dans ce domaine.

Conseil aux collectivités locales qui développent des projets de solidarité numérique

Ce n'est peut-être pas un conseil, mais plutôt une mise en garde. En matière de solidarité numérique, le "copier-coller" ne marche pas. Il n'y a pas de solutions clés en main mais des réponses à inventer en fonction des contextes.

Pour en savoir plus

Philippe VIDAL

Maître de conférences en Géographie & Aménagement

Université du Havre

philippe.vidal@univ-lehavre.fr

<http://cerenum.ugb.sn>

Perspectives d'acteurs

Chaque type d'acteur - collectivité locale, chercheur, ONG, entreprise, citoyen - porte un regard différent sur comment mettre en œuvre un projet de solidarité numérique.

Au cours du Tour de France de la solidarité numérique organisé en 2006 par l'ASN⁹, de multiples acteurs ont apporté leur témoignage, donné leur avis et fait des recommandations sur ce qu'il convient de prendre en compte pour élaborer et mener à bien des projets de solidarité numérique réussis à travers les mécanismes de la coopération décentralisée. La fiche 7 rend compte de ces perspectives riches de leur diversité et de leur pertinence. Elle propose des pistes de réflexion aux collectivités locales attentives aux dimensions qualitatives de leurs actions de coopération décentralisée.

Fiche 7 - Perspectives d'acteurs

- Puisez, autant que possible dans les bases de connaissances locales pour former les populations et développer des e-contenus adaptés aux réalités des groupes cibles (exemples : sources provenant de la numérisation d'archives ; informations culturelles pouvant être mises en valeur dans le cadre du tourisme solidaire, etc.)

9) Voir www.dsa-asn.org/

- Complétez la formation des acteurs par des programmes de e-learning, de formation continue, voire élaborer de nouveaux cursus ; pour cela vous pouvez solliciter l'appui des universitaires francophones qui ont beaucoup à offrir dans ce domaine et ont le souci de prendre en compte les différents contextes linguistiques dans lesquels se fait la formation ;
- Mutualisez les ressources en mettant les institutions en réseau ;
- Prenez appui sur les laboratoires des télécom et les réseaux d'ingénieurs - réservoir de compétences mobilisables, jeunes et dynamiques - pour accompagner les projets ;
- Mettez l'accent sur les dimensions culturelles, relationnelles et institutionnelles du projet, les TIC n'étant que des outils et les performances techniques, des moyens et non des buts en soi
- Prenez le temps nécessaire pour comprendre la logique de votre partenaire, le fonctionnement institutionnel de la collectivité et la situation des différentes personnes impliquées
- Mettez la relation au cœur du projet en accordant une grande importance à la construction de la relation, utilisant les TIC dans toutes leurs potentialités pour communiquer, échanger, discuter et petit à petit co-construire le projet avec le partenaire.
- Professionnalisez les métiers de la médiation et de l'accompagnement, donnez leur une visibilité dans le projet comme dans le budget en comptabilisant le temps nécessaire pour le travail collaboratif, sa constante mise à jour, l'évolution des fonctionnalités et son adaptation au fonctionnement du groupe.
- Associez des chercheurs et des universitaires aux projets de coopération décentralisée en identifiant l'expertise extérieure à la collectivité et les apports à mobiliser. Ceci permet notamment d'assurer une veille sur les usages des TIC, notamment dans les groupes de population les plus fragilisés et d'approfondir les problématiques sociales, économiques, culturelles et technologiques du projet
- Donnez de la visibilité aux actions en conduisant des projets qui ont de l'envergure pour qu'on voit qu'il se passe quelque chose et que des changements sont possibles
- Maintenez ouvert un espace de débat et d'analyse des pratiques dans le but de contribuer à la construction démocratique de la société de l'information à travers les projets de coopération décentralisée.
- Veuillez à favoriser la pérennité économique des services innovants mis en place grâce au projet en identifiant dès le départ les paramètres de rentabilité du point de vue de la collectivité locale ou de la communauté partenaire.

L'importance de la relation dans la coopération décentralisée

Le texte qui suit est basé sur une expérience originale de jumelage entre des associations européennes et des associations latino-américaines opérant sur les mêmes domaines.

Dès qu'on parle de la possibilité d'agir via la grande Toile Internet, on pense la plupart du temps à des questions de connexion, de bande passante, d'outils, de plate-formes. Toutes ces questions sont importantes, mais trois grands volets devront être traités de manière aussi soignée :

La coopération décentralisée demande tout d'abord un montage adéquat d'une collaboration entre équipes dont les références et les cultures sont différentes. Passons vite ici sur les questions évidentes soulevées par les langues ; elles ne sont pas les plus sensibles. En revanche, demandera beaucoup de temps et d'énergie la construction d'une relation équilibrée, donnant la place à chacun des partenaires, sans que les inévitables différences d'approche des relations Nord-Sud viennent contrarier, voire polluer, la conduite du projet. Les outils numériques ne peuvent que compléter le face à face, seul moyen d'approche approfondie d'une culture et de références différentes.

Si le but est de monter une coopération avec une communauté de base ou une association locale, il faudra trouver un intermédiaire du pays partenaire dont on s'assurera d'une part de la compétence relationnelle avec les différentes institutions de sa propre société, mais d'autre part des compétences dans le domaine du numérique. On a désigné cet acteur sous le nom de "facilitateur".

Dès lors qu'un projet de coopération commence à se dessiner, que responsable et équipe ont été désignés dans chaque institution coopérante, apparaît la nécessité d'une médiation, fonction à la fois

technique et humaine : La médiation s'avère nécessaire ; pour (i) permettre d'effectuer les apprentissages de base (augmenter la "posture numérique" de chaque personne), puis, (ii) assurer la visibilité du projet pour chacun, en continu, (iii) réguler le processus émergent du groupe et (iv) lancer des actions nécessaires d'amélioration des outils et de l'organisation des informations. Un lien étroit entre la médiation et le coordonnateur du projet est indispensable.

L'expérience montre que les deux fonctions de "facilitateur" et de "médiateur" sont au départ (donc en terme de budget), mal perçues ou gravement sous-estimées.

Pour en savoir plus

Claude HENRY et Frédéric Sultan

Association VECAM (Paris)

Claude.Henrykb@wanadoo.fr, fsultan@vecam.org

projet I-jumelage du Programme @lis voir <http://www.vecam.org>

6.2 L'usage des TIC pour la coopération décentralisée

Les TIC ne sont pas seulement un outil au service d'un projet de développement ; elles sont également très utiles pour faciliter la communication entre les équipes et les personnes impliquées dans des projets de coopération décentralisés.

Les avantages d'Internet pour communiquer avec ses partenaires

Pour faire progresser un travail collectif, divers types d'informations doivent être rassemblées, structurées, partagées et mémorisées de manière à être transmissibles ou archivées. A titre d'exemple, le développement d'un projet conduit à l'élaboration d'un cahier des charges, à des prises de décisions, à un échéancier ; les réunions donnent lieu à des rapports, des plans de travail. Les documents écrits, de quelle que nature qu'ils soient, jouent un rôle central dans la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée. De la même manière, les collectivités locales communiquent publiquement sur leurs projets pour en valoriser les résultats ; articles, communiqués de presse, bulletins d'information et divers autres canaux sont couramment utilisés à cette fin.

L'usage d'Internet, en particulier le courrier électronique, est de plus en plus fréquent au sein des projets de coopération décentralisée ; toutefois de nombreuses collectivités n'ont pas encore exploré toute la palette des potentialités des TIC et des solutions de communication qui leur sont aujourd'hui accessibles.

Par rapport aux réunions physiques, au courrier postal et au téléphone classique, l'Internet présente des avantages significatifs en termes de coûts, de temps, d'accessibilité et de sûreté. L'Internet ne se substitue pas aux autres modes de communication mais il se révèle un outil complémentaire rassemblant l'ensemble des fonctionnalités des autres supports tout en palliant leurs limitations.

Internet permet d'agrèger l'ensemble des canaux de communication traditionnels. Les avantages financiers s'expliquent par le cumul de l'ensemble des échanges sur un même canal avec pour conséquence des économies d'échelle. Le gain de temps résulte de la rapidité des transmissions électroniques et de la vitesse de traitement des systèmes informatiques. D'un point de vue pratique, Internet couvre aujourd'hui l'ensemble des usages associés aux canaux de communication traditionnels. De plus, il offre une large gamme d'outils nouveaux qui facilitent le travail collaboratif à distance apportant ainsi une forte valeur ajoutée aux projets de coopération décentralisée.

Les possibilités d'Internet par rapport aux autres modes de communication

	Interactions	Partage de documents	Diffusion d'information
Réunion physique	✓	✓	✓
Courrier		✓	✓
Téléphone	✓		
Médias			✓
Internet	✓	✓	✓

Les bénéfices comparatifs

	Coûts	Temps
Réunion physique	-	-
Courrier	-	-
Téléphone	-	+
Médias	-	-
Internet	+	+

Communiquer en direct avec ses partenaires

Les canaux de communication classiques permettent d'entrer en relation de manière synchrone par le biais du téléphone ou lors d'une rencontre physique. Internet n'invente rien à ce niveau mais offre de nouveaux outils pour faciliter l'échange.

La téléphonie IP (Internet Protocol), autrement dit la téléphonie par Internet, est basé sur un transfert numérique de la voix par opposition au procédé analogique de la téléphonie traditionnelle. Elle présente deux avantages majeurs pour la coopération décentralisée. Premièrement, elle permet d'utiliser le web pour effectuer des échanges téléphoniques internationaux à coûts réduits. Deuxièmement, elle permet de faire des économies d'échelle en cumulant le trafic des données (navigation, téléchargement de fichiers,...) et de la voix (téléphonie) sur un même réseau. Enfin elle permet d'organiser des audioconférences réunissant plusieurs collaborateurs.

La visiophonie reprend le principe de la téléphonie IP en ajoutant l'image au son. Les interlocuteurs peuvent donc s'entendre et se voir dans le cadre de réunions dont les conditions se rapprochent étroitement des conditions d'une rencontre physique. Les visioconférences permettent de réunir des partenaires dans le cadre de séances de travail ou chacun peut être vu et entendu sans se déplacer, ce qui représente des économies considérables de temps et d'argent vu le coût des déplacements internationaux.

La messagerie instantanée consiste en un échange de messages écrits en temps réel ; à ce sujet on parle aussi de téléphonie textuelle. Ce type d'échange associe les avantages de l'écriture à la spontanéité de la téléphonie et permet généralement d'associer des fichiers aux envois de messages.

Une multitude de solutions de communication permettent de pratiquer la téléphonie IP, la visiophonie ou la messagerie. Il existe des solutions professionnelles de haute qualité généralement distribuées par les grands équipementiers tels que Cisco et des solutions grand public plus accessibles. L'inconvénient majeur des solutions professionnelles tient à leur coût élevé et dans la complexité de leur mise en place. Il est généralement nécessaire de mobiliser un service informatique ou de faire appel à des prestataires spécialisés pour des opérations d'installations longues et coûteuses. Même si une collectivité territoriale parvient à déployer un tel dispositif, l'opération peut se révéler beaucoup plus difficile pour son partenaire du Sud.

Les solutions "grands publics" regroupent l'ensemble des principales fonctionnalités de communication ; elles sont généralement gratuites et simples d'installation. Néanmoins, elles peuvent présenter des problèmes techniques.

Liste des distributeurs de solutions logicielles de VoIP¹⁰

Solutions propriétaires

Skype : www.skype.fr

Live messenger (Microsoft) : <http://www.windowlive.fr/>

Solutions libres

ICQ : <http://www.icq.com/>

Wengo : <http://www.wengophone.fr/>

Pré-requis techniques et installation

Chaque partenaire doit disposer d'un poste informatique connecté à internet équipé d'une caméra et d'un microphone.

Le logiciel de communication doit être téléchargé à partir du site du distributeur et installé sur chacun des postes qui souhaitent utiliser la solution.

L'opération est entièrement guidée et ne nécessite aucune compétence technique spécifique.

Le courrier électronique

Le courrier postal est une forme de communication différée dans le sens où il permet d'acheminer des messages de l'émetteur A vers le destinataire B, indépendamment de la disponibilité de B à un moment T. Le courrier électronique est une transposition directe, dans l'univers numérique, du principe du courrier postal ; c'est aujourd'hui l'usage le plus répandu d'Internet. Le courrier électronique offre en plus la possibilité d'adresser le même message simultanément à plusieurs destinataires et d'y adjoindre des fichiers : documents, images, etc.

Le courrier électronique comporte cependant des limites. La taille des fichiers que l'on peut associer aux messages est limitée ; il est difficilement envisageable de transmettre des fichiers vidéo ou des documents graphiques de haute résolution en pièces annexes (au-delà de 10 Mo¹¹) En outre, certains formats de fichiers identifiés comme porteurs potentiels de virus sont systématiquement écartés lors de la transmission, tels les fichiers exécutables dont le suffixe est ".exe".

Le courrier électronique est un support de communication incontournable pour les échanges de messages textuels auxquels sont annexés des fichiers courants. Il devient de plus en plus indispensable de se prémunir contre les courriers indésirables (les SPAM) qui inondent les boîtes électroniques à tel point parfois qu'elles deviennent inutilisables. Heureusement, les hébergeurs filtrent de mieux en mieux ces messages pour les écarter.

A l'image de la téléphonie IP, les solutions de courrier électronique peuvent être entièrement prises en charge par les organisations qui les utilisent. De nombreuses collectivités locales et entreprises disposent d'un service de courriels géré en interne par leurs équipes techniques. L'installation et

10) La voix sur réseau IP, ou "VoIP" pour Voice over IP, est une technique qui permet de communiquer par la voix via l'Internet

11) Mo, Méga Octet : L'octet est une unité de mesure en informatique mesurant la quantité de données.

L'entretien de tels systèmes nécessitent des compétences spécifiques et un investissement économique important, raison pour laquelle il n'est pas pertinent d'explorer ce type de solutions dans le cadre de la coopération décentralisée.

Les acteurs de la coopération décentralisée ont intérêt à adopter des solutions techniques faciles et abordables pour eux et pour leurs partenaires, sachant qu'il est tout à fait possible de communiquer par courriel sans aucun investissement financier.

Nom de domaine

Pour pouvoir utiliser des services de messagerie, il est nécessaire de disposer d'un nom de domaine renvoyant à son organisme d'appartenance (monorganisme.org). Les noms de domaines doivent être achetés auprès d'un registrar¹² et confiés à des prestataires d'hébergement¹³ qui donneront accès à un service d'envoi et de réception d'email. (moi@monorganisme.org,...)

Le mail peut aussi être utilisé sans frais en souscrivant auprès d'un portail comme google mail ou Yahoo ! La terminaison de l'adresse sera alors imposée : (moi@gmail.com, moi@yahoo.fr,...)

Quelques prestataires de service mail

Registrar :
Gandi (www.gandi.net/)

Hébergeurs :
OVH (www.ovh.com),
1and1 (www.1and1.fr/),
infomaniak (www.infomaniak.fr)

Portails gratuits :
Gmail (mail.google.com)
Yahoo! (mail.yahoo.com)
Hotmail (www.windowlive.fr/hotmail)

L'utilisation du courrier électronique nécessite l'emploi d'un client de messagerie¹⁴ qui doit être préalablement installé sur l'ordinateur du correspondant. La majeure partie des comptes email sont associés à une messagerie web¹⁵ directement accessible depuis un navigateur web sur tout poste informatique connecté à internet.

Les clients de messagerie sont en général plus ergonomiques et réactifs. Ils présentent l'avantage d'être munis d'un éditeur de texte riche.

12) Un registrar (bureau d'enregistrement) est une société ou une association permettant le dépôt de noms de domaine internet.

13) Un hébergeur Internet (ou hébergeur Web) a pour vocation de stocker et diffuser auprès des internautes des sites internet gérés par ses clients. Il maintient des ordinateurs connectés 24 heures sur 24 au réseau internet (des serveurs Web). Les hébergeurs de mail assurent la même fonction en maintenant des comptes email pour leurs clients. Les deux fonctions mail et web sont souvent confondues.

14) Un client de messagerie est un logiciel qui sert à lire et envoyer des courriers électroniques.

15) Un webmail ou messagerie Web, est une interface rendant possible l'émission, la consultation et la manipulation de courriers électroniques directement sur le Web depuis un navigateur.

L'avantage du webmail réside dans son accessibilité depuis tout poste informatique équipé d'un navigateur et connecté à Internet. Aucune installation logicielle n'est nécessaire.

Contrairement aux clients de messagerie, les webmail ne stockent pas les messages sur l'ordinateur de consultation, il n'est donc pas possible d'y accéder sans connexion internet.

Atout pour la coopération décentralisée

Les clients de messagerie libres associés aux portails de services gratuits permettent aux collectivités des pays du Sud de communiquer efficacement avec leurs partenaires du Nord sans aucun investissement financier.

Les logiciels disponibles

Il existe deux solutions de client de messagerie majoritairement utilisées dans le milieu professionnel :

- Outlook édité par Microsoft sous licence propriétaire

<http://www.microsoft.com/france/office/2003/outlook/prodinfo/default.msp>

- Thunderbird édité par la Mozilla foundation au format libre et gratuit.

<http://www.mozilla-europe.org/fr/products/thunderbird>

Quant au webmails, ils sont fournis par les hébergeurs ou les portails.

Les outils numériques pour le travail collaboratif

Un outil de travail numérique collaboratif est une application Internet hébergée qui permet à l'ensemble des personnes impliquées dans un projet d'accéder à des informations communes à tout moment.

On peut recourir à une plate-forme collaborative numérique pour plusieurs raisons : conserver la mémoire du projet, assurer le suivi des activités, l'évaluer, partager des ressources documentaires, mettre au point des plannings communs à l'ensemble de l'équipe...

Les outils de gestion documentaire permettent de stocker des fichiers et de les partager avec l'ensemble des membres d'un groupe de travail.

Le système offre la possibilité de répertorier, de classier et de partager tout type d'informations : des documents textuels, des feuilles de calculs, des images, des vidéos ... dans les limites de l'espace de stockage disponible et en fonction des conditions d'accès définies pour chaque utilisateur.

Les calendriers partagés sont des agendas électroniques conçus pour la planification d'événements et la diffusion d'informations au sein du groupe. L'affichage du calendrier est personnalisable : il peut être configuré sur le mode journalier, semestriel, mensuel ou annuel.

Les répertoires de contacts partagés permettent de stocker les coordonnées des personnes associées au projet et de les consulter à volonté où que l'on se trouve physiquement. On peut aussi choisir de ne donner accès qu'à un nombre limité de personnes auquel cas il faut définir qui peut consulter quoi. Tout cela peut évoluer sans difficulté au cours de la mise en œuvre du projet.

L'ensemble des fonctionnalités citées ci-dessus sont en général regroupées au sein de suites logicielles collaboratives ou groupware. Il est possible d'intégrer ces solutions en interne sur le serveur d'un des

partenaires. Il faudra alors prévoir des compétences techniques pour installer et administrer le système. L'autre alternative, très en vogue dans les entreprises, consiste à souscrire à une offre sur le modèle "FAH" - Fournisseur d'Application Hébergée - intégralement gérée par un prestataire externe qui prend en charge tous les aspects techniques permettant l'accès aux informations à partir d'Internet, à savoir l'hébergement des données et leur mise à disposition à partir des logiciels dédiés.

Avantages comparatifs

Hébergement interne

- Possession réelle des données
- Vitesse d'accès aux données optimisée en interne

Application hébergée (FAH)

- Les coûts sont maîtrisés (forfait fixe)
- Le service inclut la gestion des équipements, des applications et de la sécurité

Les principales solutions disponibles

Solutions propriétaires

- Microsoft office live
(<http://office.microsoft.com/fr-fr/officelive/default.aspx>)
- IBM Lotus note
- Microsoft Exchange Server

• Solutions libres

- Zimbra (<http://www.zimbra.com/buzz/index.fr.html>)
- Egroupware (<http://www.egroupware.org/Home?lang=fr>)
- OBM (<http://obmpro.aliasource.fr/>)

Le SPIP : outil de travail collaboratif et vitrine d'un projet

Dans le cadre du projet CERENUM de St-Louis du Sénégal, un outil de travail collaboratif a été mis en place.

Objectifs

1. Se doter très rapidement d'un outil de travail collaboratif accessible y compris à ceux qui n'ont aucune connaissance de l'informatique. Le SPIP (Système de Publication pour l'Internet) est à la fois très simple d'utilisation avec un ou deux administrateurs et des rédacteurs désignés, et très peu onéreux dans la mesure où c'est un logiciel libre directement téléchargeable sur internet (licence GPL). La seule dépense éventuelle provient de l'achat du nom de domaine et de l'hébergeur.
2. Rendre visible le travail réalisé auprès de ceux qui ne connaîtraient pas le projet. C'est en quelque sorte la carte de visite de la CERENUM, un outil qui nous a permis d'être contactés par nombre de partenaires.

3. Maintenir le lien avec les visiteurs du site, en particulier ceux qui n'ont pas le loisir de suivre quotidiennement les avancées du projet. Il est très facile de consulter les derniers articles (les cinq derniers sont affichés en page d'accueil) ou même de choisir le type d'informations recherchées et classées par rubrique.

Principales activités / composantes

Si potentiellement, il n'existe aucune limite numéraire à la participation des rédacteurs, il faut constater que pour le cas de la CERENUM, les rédacteurs sont assez peu nombreux, ce qui n'empêche pas le site d'être mis à jour quotidiennement. Faire un SPIP est une démarche qui doit reposer sur un investissement régulier d'un ou deux rédacteurs, surtout à ses débuts, afin d'intéresser des visiteurs qui ensuite prennent l'habitude de venir plus souvent sur le site et peuvent éventuellement demander à ce que leur soit ouvert un statut de rédacteur.

Résultats / bénéfices / impact

Quelques mois seulement après la publication de ce site, les bénéfices sont nombreux :

1. Le site connaît un nombre de visites sans cesse croissant (cf. capture d'écran et la courbe ascendante des visites)
2. Les partenaires y retournent régulièrement pour se tenir informés des avancées du projet
- 3 Les membres actifs du projet, rédacteurs ou non-rédacteurs, utilisent ce site comme un bureau sur lequel ils puisent leurs informations, rangent leurs documents, etc.

Ce que le SPIP n'est pas...

Le SPIP n'est pas un outil permettant d'atteindre les objectifs du projet en terme de plate-forme technique. Il ne permet pas, par exemple, de faire du webmapping ou de constituer le socle des futurs webs publics territoriaux qui devront notamment offrir tout un éventail d'informations spatialisées à destination de différents publics. C'est une des étapes à venir du projet.

Pour en savoir plus

Administrateurs du SPIP : Philippe Vidal et Mamadou Fall
philippe.vidal@univ-lehavre.fr
mamdoufal@yahoo.fr
<http://cerenum.ugb.sn>

Organiser des réunions à distance : la webconférence

Internet permet de s'affranchir des distances pour organiser des réunions associant plusieurs intervenants. La webconférence constitue une solution globale de réunion et de travail en groupe, en direct : tous les participants voient et entendent les mêmes choses au même moment. Son principal bénéfice est évidemment financier. Les coûts comparatifs indiquent qu'il existe un rapport de un à cent entre un déplacement d'une journée et deux heures de travail en web conférence.

La web conférence permet :

- la mise à disposition de fichiers de données accessibles à toutes les personnes impliquées
- la visioconférence
- les échanges par messagerie instantanée
- le partage d'applications pour travailler à plusieurs simultanément sur un même document
- l'utilisation d'outils pour dessiner et intervenir graphiquement sur des textes

- l'enregistrement de l'intégralité de la séance
- la réalisation de sondages ou de questionnaires en direct

Chaque utilisateur des services de web conférence - participant, présentateur, organisateur - a des droits d'accès aux outils et aux ressources mises à disposition lors de la conférence. Une web conférence doit être pilotée par un organisateur qui se charge d'inviter les membres en leur communiquant une adresse et des identifiants d'accès. Pour les utilisateurs les plus exigeants et les plus soucieux de la sécurité de leur échange, il est possible d'installer des solutions sous licence en interne sur un serveur dédié. Il faut alors acquérir un serveur et une solution logicielle spécifique et disposer de compétences techniques pour l'administrer. L'approche la plus simple consiste à souscrire aux services d'un prestataire sur le mode hébergé (FAH) et de disposer d'une bande passante suffisante pour transmettre son et image chez chacun des correspondants.

Les outils les plus employés

- Webex (mode FAH)
www.webex.fr
- Cisco meeting place (Licence)
<http://www.cisco.com/web/FR/index.html>
- Microsoft live meeting (mode FAH)
<http://www.microsoft.com/france/office/2003/livemeeting/prodinfo/default.mspx>
- Acrobat Connect (Licence et mode FAH)
<http://www.adobe.com/fr/products/acrobatconnectpro>

Communiquer sur le projet

Les projets de coopération décentralisée sont des actions publiques qui méritent d'être portées à la connaissance du grand public. Les sites web constituent les principaux vecteurs de diffusion de l'information sur Internet. Chaque projet ne nécessite cependant pas un site internet dédié. Pour rendre une action visible et lisible sur Internet il est possible d'exploiter les relais existants.

Ainsi les collectivités locales souhaitant maîtriser et maximiser leur communication par Internet auront tout intérêt à développer un site qu'elles prendront soin d'actualiser. En revanche, pour une simple présence ou pour la parution d'informations ponctuelles, il est tout à fait envisageable de s'appuyer sur des sites Internet existants. Les partenaires - publics ou privés - sont généralement ouverts à la diffusion d'informations relatives à des activités auxquelles ils prennent part. En fonction du domaine d'activité du projet (environnement, énergie, eau, technologies de l'information,...) il peut être intéressant de publier des communiqués sur des sites consacrés aux mêmes problématiques. Les portails thématiques donnent la possibilité de réserver des espaces de publication assurant une visibilité optimale du projet auprès de publics spécialisés.

Le site <http://www.notre-planete.info> qui attire plus de 9000 visiteurs par jour propose aux collectivités territoriales de publier leurs communiqués liés à l'environnement pour un coût de 10 euros pour 2 mois.

Développer un site internet sur le projet

Si une collectivité souhaite clairement identifier son projet sur Internet, diffuser de nombreuses informations, présenter des actualités ou bien encore apporter des informations évolutives sur son fonctionnement, alors il est préférable de créer un site Internet sur le projet.

La mise en place d'un site Internet comprend 3 étapes majeures.

La *première* phase consiste à déterminer les objectifs et l'architecture du site. Quelle information doit être recensée ; à qui est-elle destinée ; comment l'information doit-elle être structurée et présentée ? Cette phase se concrétise par la mise en place d'un cahier des charges pour la conception du site.

La *deuxième* étape consiste à choisir un prestataire et une solution technique pour réaliser le site. Cette étape sera directement conditionnée par le cahier des charges.

La *troisième* étape consiste dans la gestion du site à long terme, c'est-à-dire, la mise à jour des informations et l'évolution des fonctions du site : comment la gestion sera-t-elle assurée et qui s'en chargera ?

Nom de domaine et hébergement

La réservation d'un nom de domaine pour l'identification du site (www.monsite.fr) doit être réalisée en amont du projet, tout comme le choix d'un hébergement pour le stockage des données.

Avant de se lancer dans la construction d'un site, il convient tout d'abord de bien préciser les objectifs prioritaires visés. On peut se demander si le site a pour principal objet d'être :

- un spot publicitaire - il doit alors être attractif pour le visiteur ;
- un journal - il sert alors à publier des informations à un rythme régulier et offre la possibilité aux visiteurs de s'exprimer sur les sujets abordés ;
- une bibliothèque - il sert à répertorier, classifier et archiver une quantité importante de documents dans des formats variés (texte, photographies, vidéos,...) ;
- un atelier - il permet à tous les contributeurs de créer, enrichir et modifier des articles ;
- un ensemblier - il couvre l'ensemble des fonctions décrites ci-dessus et doit évoluer en fonction des besoins avec autant de facilité que possible.

Le site "spot publicitaire"

Construire un tel site conduit à mettre l'accent sur les aspects visuels et rédactionnels plutôt que sur l'architecture technique. La majeure partie des outils de publication permettent de concevoir des "sites plaquettes". Ici l'essentiel de la valeur ajoutée est l'esthétique du site ; il faudra sans doute faire appel aux services d'un prestataire spécialisé dans le webdesign. Celui-ci saura donner une identité visuelle au projet et choisir les outils adéquats pour le présenter sur Internet (infographie, animations,...). Les contenus textuels peuvent être à la charge du commanditaire ; l'écriture sur Internet doit être concise et contrastée. Les agences de webdesign travaillent avec des web-rédacteurs spécialisés dans cette tâche.

Le site “journal”

La solution la plus simple consiste à créer un blog. Il permet de regrouper des billets écrits ou des articles de manière chronologique ; les billets peuvent être enrichis d’éléments multimédias tels que des images ou des vidéos ; chaque billet peut être commenté par les lecteurs. Il est possible de créer un blog sans avoir de compétence technique spécifique ; on parle d’ailleurs plutôt d’ “ouverture” que de création. C’est une opération gratuite et rapide qui peut être faite par une personne formée aux rudiments du web.

Les outils disponibles

Outils gratuits en mode hébergé

www.blogger.com

www.verblog.com

www.canalblog.com

Ces outils imposent au site une

adresse du type : www.blogger.com/monsite

Outils gratuits nécessitant un nom de domaine et un espace d’hébergement.

<http://www.dotclear.fr/>

<http://wordpress.org/>

Le site “bibliothèque”

Répertorier une grande quantité de documents sous divers formats nécessite des fonctions de classement et de recherche avancés. Les outils de GED (Gestion électronique des documents) sont des solutions de référence en la matière. Ils permettent de créer des documents électroniques, de numériser des documents papier, de les répertorier, de les archiver et enfin de les publier sur un réseau privé ou sur internet. Rassembler une quantité importante de documents nécessite un espace de stockage important. Cet espace devra être d’autant plus grand que le site diffusera des informations multimédias (vidéos, animations,...). La mise en place de tels outils requiert des compétences techniques confirmées ; il est souvent nécessaire de faire appel aux services d’un prestataire externe pour réaliser un tel site.

Les solutions de référence

Logiciel propriétaire :

Documentum (www.documentum.com)

Logiciels libres :

Alfresco (www.alfresco.com)

Nuxeo (<http://www.nuxeo.com>)

Le site “atelier”

Il s’agit d’un site qui doit permettre aux partenaires du projet de participer à l’élaboration des contenus rédactionnels du site. Le wiki, système de gestion de contenu de site web, s’inscrit parfaitement dans cette logique en rendant les pages librement modifiables par les utilisateurs d’un groupe. Wiki signifie “rapide” en hawaïen. Comme son nom l’indique, il permet de produire très rapidement de l’information en mode collaboratif.

L’encyclopédie wikipédia, site Internet le plus visité du monde, est un exemple du potentiel de cette technologie. Après une brève appropriation de la syntaxe de publication, le wikitexte, chaque utilisateur sera en mesure de contribuer librement à la création de pages web et à l’enrichissement des contenus. La solution logicielle sur laquelle reposent les wikis doit être installée sur un serveur web. Il faut donc disposer d’un nom de domaine et d’un espace d’hébergement pour mettre en place cette solution.

Les principales solutions de Wiki

www.wikimedia.org (support de l’encyclopédie wikipédia)
www.wikini.net (très rapide à mettre en œuvre)
<http://www.xwiki.org>

Le site “ensemblier”

Les CMS (Content Management System) ou système de gestion de contenu, permettent de concevoir des sites Internet riches en fonctionnalités et évolutifs. Leur architecture repose sur un ensemble de fonctions de bases utiles à la publication d’information auxquelles peuvent être greffés des modules additionnels qui répondent, à des besoins spécifiques :

- publication d’actualités
- forums de discussion
- galeries d’images ou de vidéos
- commerce électronique
- calendrier
- traduction multilingue
- formulaires
- bases de données
- gestion de documents
- etc.

L’évolution des modules est possible à tout moment, ce qui fait des CMS des bases de référence.

Les solutions techniques

Les solutions utilisées sont majoritairement libres et gratuites mais les opérations de déploiement sont souvent déléguées à des prestataires techniques qui se chargent d’adapter les solutions et de choisir les modules qui seront les plus à-mêmes de répondre aux besoins du site.

Liste des principaux CMS

Typo3 : www.typo3.org
Ezpublish : <http://ez.no/fr/>
Drupal : www.drupal.org/
Joomla : www.joomla.org
SPIP : <http://www.spip.net/>

Administrer et animer le site dans la durée

Un site Internet doit faire l'objet d'une attention régulière pour vérifier sa fonctionnalité, mettre à jour ses contenus et le faire évoluer en fonction des nouveaux besoins. Pour ce faire, il est judicieux de désigner un responsable administrateur appelé webmestre qui aura les droits d'accéder au site pour effectuer les modifications de l'architecture du site et des contenus. Dans le cas des sites de type "journal" ou "atelier" sa fonction tiendra plutôt à l'animation et à la modération des contributions. Pour un site de type "ensemblier", son rôle sera plus technique, notamment développer de nouveaux modules fonctionnels.

Globalement, l'administration du site en conditionne la pérennité ; négliger cet aspect peut condamner le site à perdre sa pertinence réduisant d'autant l'intérêt des visiteurs éventuels.

Choisir les solutions logicielles

Le choix d'un logiciel suppose de décider préalablement si l'on veut développer son système de communication avec des "solutions libres" ou des "solutions propriétaires". Solutions libres et solutions propriétaires proposent chacune des applications de qualité. L'intérêt d'un logiciel doit être évalué en fonction des réponses qu'il apporte à un problème donné. Le choix de la licence de distribution vient en second plan.

En général, les logiciels libres proposent des fonctions basiques sans frais pour les acquérir. Leur nature "ouverte" permet de faire des aménagements fonctionnels en accédant directement au code source¹⁶ de l'application, opération qui devient payante si elle est effectuée par un prestataire de développement open source¹⁷.

Les logiciels propriétaires sont des solutions payantes. Les fonctionnalités de base sont généralement plus poussées que celles de leurs homologues "libres" mais les mises à jour fonctionnelles, annuelles ou pluriannuelles, qui sont imposées par l'éditeur du logiciel brident le développement d'adaptations spécifiques que les utilisateurs pourraient souhaiter.

Avantages comparés	Solutions libres	Solutions propriétaires
+	<ul style="list-style-type: none">• Solution de base gratuite• Adaptabilité• Redistribution	<ul style="list-style-type: none">• Solution de base complète• Fonctionnalité immédiate• Editeur identifié
-	<ul style="list-style-type: none">• Frais d'adaptation à prévoir• Multiplicité des solutions	<ul style="list-style-type: none">• Frais récurrents• Evolution imposée

16) Le code source est un ensemble d'instructions permettant d'établir un lien entre la partie visible du logiciel et l'ordinateur qui l'exécute.

17) La désignation Open Source (source ouverte en français) s'applique aux logiciels dont la licence respecte des critères précisément établis par l'Open Source Initiative, c'est-à-dire la possibilité de libre redistribution, d'accès au code source, et de travaux dérivés.

Quel modèle de licence choisir ?

La licence choisie pour couvrir le développement de technologies de n'importe quel projet ou outil informatique va déterminer de manière radicale les possibilités, coûts et méthodes de développement. Elle déterminera les limites et le cadre juridique que les utilisateurs devront respecter ainsi que le niveau d'accès aux connaissances nécessaires pour la maîtrise de la technologie. Si l'on veut agir dans une perspective de développement solidaire et durable tout en visant la réduction de la fracture numérique, alors on doit s'interroger sur le type de licence que l'on choisit d'utiliser pour mener à bien son projet.

En effet, c'est aussi le choix de la licence qui traduit l'aspect solidaire, ou non, d'une technologie. Il est de ce fait primordial de connaître les termes des licences du marché et de choisir la licence la plus adaptée au contexte et à la dynamique d'un projet. Quels sont les éléments à prendre en compte ?

La solidarité numérique est un engagement concret destiné à réduire la fracture numérique. Tout projet technologique visant à suivre cette direction devra se traduire par les actions suivantes :

- Le libre accès des technologies par toutes les classes sociales
- Le libre accès à la connaissance et au savoir technologique (formation)
- Le libre choix d'adapter et de personnaliser des technologies pour des applications spécifiques
- Le libre choix de capitaliser une technologie (revente) et de créer son patrimoine technologique
- La vérification du bien fondé des développements par leur transparence intégrale (code source ouvert)
- L'émergence de nouvelles entreprises (spécialisation à la technologie) et la création d'une dynamique économique
- La reconnaissance des fondateurs des technologies et leur soutien par la collectivité
- Le financement collectif des technologies d'intérêt commun

Ces actions forment les principaux fondements d'une solution concrète pour assurer la réduction de la fracture numérique dans un esprit solidaire et durable.

Les solutions préconisées

Les modèles de développement offerts par les licences dites "libres" existent depuis plus de 20 ans. Ils permettent le type de développement qui répond aux critères ci-dessus. Cependant, toutes les licences libres ne permettent pas d'assurer l'ensemble de ces fondements et peuvent parfois être victimes de certaines lacunes dans leur fonctionnement.

La licence libre réellement approuvée mondialement auprès de la communauté et ayant fait ses preuves depuis de nombreuses années est la "GNU- GENERAL PUBLIC LICENSE", communément appelée la licence GNU GPL. Fondée par la Free Software Foundation en 1984, elle couvre aujourd'hui plus de 70% des logiciels libres du marché. De nombreux projets de renom basés sur cette licence ont démontré de manière concrète qu'ils remplissaient l'objectif de réduction de la fracture numérique tout en assurant le développement et l'innovation technologique.

Exemples de réalisations

A titre d'exemple, le projet Ubuntu est un modèle basé sur la licence GNU GPL. Ubuntu permet aujourd'hui à des millions d'utilisateurs à travers le monde de bénéficier d'un système d'exploitation performant, sécurisé et gratuit, offrant une multitude de logiciels et outils métiers à travers des standards libres et compatibles.

Autre exemple du développement informatique sous licence GNU GPL, le projet GNU Linux. Il a généré le développement et l'implémentation de dizaines de milliers d'applications libres et gratuites, dont Ubuntu, et a permis la formation et la spécialisation de milliers de développeurs autodidactes indépendants et d'entreprises.

Conseils aux collectivités locales

Le meilleur conseil que nous pouvons donner aux collectivités locales qui développent des projets de solidarité numérique est d'utiliser et de promouvoir les principes de la licence GNU GPL afin d'assurer la reconnaissance, le partage et le développement durable des éléments technologiques de leur projet.

Pour en savoir plus

Lionel Lourdin

Fondateur de la Free IT Foundation

info@freeitfoundation.org

www.freeitfoundation.org

www.gnu.org : site officiel de la licence GNU GPL

www.fsf.org : site officiel de la Free Software Foundation

Adaptabilité, redistribution et coopération décentralisée

Les logiciels libres peuvent être librement adaptés et redistribués, ce qui constitue un avantage indéniable pour les partenaires d'un projet de coopération décentralisée souhaitant profiter des mêmes outils logiciels tout en ayant la possibilité de les modifier pour adapter leur fonctionnement à leurs besoins.

6.3 Concertation et accompagnement des projets de coopération décentralisée

L'Agence mondiale de solidarité numérique a été créée dans le suivi du Sommet mondial sur la Société de l'Information. L'Agence est une association de la Loi 1901 à vocation internationale. La présidence est assurée par la communauté urbaine de Lyon et la vice-présidence par un représentant de la Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP). Son siège est à Lyon.

L'Agence est mandatée par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) pour :

- Informer et mobiliser les pouvoirs locaux français afin de consolider leur rôle dans la solidarité numérique mondiale ;
- Etudier les requêtes de financements des collectivités françaises soumises dans le cadre de l'Appel à contrat du DAECL-MAEE
- Animer des groupes de concertation de collectivités locales françaises et faciliter les partenariats avec les autres acteurs concernés par leurs projets, en France et tout particulièrement dans les territoires bénéficiaires.

L'Agence apporte un soutien aux projets de coopération décentralisée des collectivités locales françaises à travers divers services et initiatives :

- la concertation entre les divers partenaires d'une même ville/région
- l'échange d'expériences sur les thématiques du numérique et le travail en coopération décentralisée dans ce domaine
- la mutualisation des outils et des ressources

- le partage d'une même méthodologie et critères de suivi des projets en accord avec les organisations internationales et les recommandations du SMSI (Sommet mondial sur la société de l'information)
- l'identification des problèmes communs et des solutions d'échelle qui peuvent être apportées
- la visibilité de l'engagement des collectivités françaises
- l'internationalisation de la coopération décentralisée française à travers l'initiation de relations entre les collectivités françaises et celles des autres pays engagés dans des programmes similaires : collectivités espagnoles, italiennes, allemandes, etc.

L'Agence agit comme catalyseur. Elle facilite les synergies entre les porteurs de projets, l'expertise nécessaire pour les mener à bien, les bailleurs de fonds et toutes autres entités pouvant contribuer à la construction d'une société de l'information créative et solidaire. L'Agence appuie la mise en œuvre :

- du Plan d'action du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Genève 2003 -Tunis 2005).
- des engagements issus du Sommet des Villes et des Pouvoirs locaux (Lyon 2003-Bilbao 2005)
- de projets de solidarité numérique de la Commission "Société de l'information" de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

*Chapitre 7.
Comment financer
la solidarité numérique*

Toutes les collectivités locales, quelle que soit leur taille, peuvent s'engager dans des actions internationales de solidarité numérique.

Les collectivités qui recherchent des moyens additionnels aux leurs doivent toutefois s'adapter aux différents guichets de financement auxquels ils ont accès ce qui est parfois perçu comme fastidieux et, surtout, ne permet pas toujours de couvrir toutes les lignes budgétaires d'un projet en raison des critères restrictifs de certains bailleurs.

Néanmoins, il existe diverses sources de financement qui pourraient être mieux exploitées par les collectivités locales à la recherche de nouveaux partenaires. Leur souci consiste souvent à faire évoluer le projet en harmonie avec le rythme de consolidation des actions qui ont, il faut le dire, une part imprévisible. Le dynamisme des personnes, leur créativité de même que certains obstacles inattendus modifient le calendrier initial, en positif ou en négatif, de sorte que des dispositifs de financement trop rigides, fragmentés ou compartimentés ne facilitent pas l'adaptation de la coopération aux réalités de terrain.

De nouveaux mécanismes de financement mis en place très récemment apportent des pistes de solution à ces difficultés en offrant aux collectivités locales de nouveaux moyens d'action pour conduire des projets axés sur la société de la connaissance.

7.1 Les sources de financement en France et en Francophonie

Le ministère des Affaires étrangères et européennes

Le MAEE s'est fortement impliqué dans le SMSI et a constaté que les collectivités locales s'intéressaient à la solidarité numérique. Le MAE encourage la coopération dans le secteur de la solidarité numérique par deux mécanismes distincts : l'un s'adresse spécifiquement aux collectivités locales actives dans la coopération décentralisée ; l'autre, qui relève de la coopération bilatérale, est largement ouvert à différents types d'acteurs, dont les collectivités locales. Enfin, le MAEE met à disposition des collectivités locales les services de son réseau d'ambassades et d'experts.

L'Appel à contrat pour la coopération décentralisée

En 2006, un premier appel à projet expérimental est lancé et six collectivités françaises obtiennent un financement : Le Havre, Marseille, la Communauté de communes de Grand-Chalons, Saint-Nazaire, le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la ville de Besançon.

Cette orientation s'est consolidée dans le cadre de l'Appel à contrat triennal 2007 - 2009 qui incitait également les collectivités françaises à engager des actions en faveur de la solidarité numérique. Dans ce cadre, villes, régions, communautés de communes, communautés d'agglomérations, réseaux et associations de collectivités locales peuvent présenter une requête. Cet outil financier à la disposition des collectivités locales permet de compléter leurs ressources propres. Il favorise une démarche concertée sur un même territoire, soit le territoire d'origine, en France, soit le territoire partenaire de destination.

Article 2 de l'Appel à contrat

“Les candidatures des collectivités territoriales devront porter sur la thématique du soutien aux collectivités territoriales des pays éligibles à l'APD en matière d'appui institutionnel, d'appui aux collectivités locales bénéficiaires d'une politique de décentralisation, de gouvernance locale, de formation des cadres et des élus, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage locale, de mise en place de services de proximité.

Les **partenariats innovants dans le secteur des TIC** seront également prioritaires dans la thématique générale de l'appui institutionnel, dans le prolongement de l'appel à projet sur la solidarité numérique lancée en 2006 qui s'intègre désormais dans cet appel à contrat global.

L'agence mondiale pour la solidarité numérique continuera d'apporter son expertise pour l'instruction et le suivi de ces dossiers.”

En effet, l'action de DAECL-MAEE inclut également l'appui à la concertation des collectivités locales et le souci de mise en cohérence de la coopération décentralisée française avec les actions des autres intervenants. C'est dans cette perspective qu'il a mandaté l'agence mondiale de solidarité numérique pour accompagner les collectivités recevant son appui financier.

Le groupe de concertation mis en place par l'agence est appelé à s'agrandir au fur et à mesure que de nouvelles collectivités développeront des projets incluant les TIC. Le développement de projets de coopération dans le domaine du numérique contribue à l'émergence d'un savoir-faire français dans un secteur nouveau qui mérite d'être valorisé sur le plan national et international.

Appel à projets Fonds ADEN de coopération bilatérale

Deux types d'aide sont proposés :

- une aide à la réalisation pour les projets dont la conception est finalisée et qui nécessitent un soutien financier et / ou technique pour leur mise en œuvre ;
- une aide à la finalisation pour les projets qui nécessitent un soutien pour leur mise en œuvre.

L'aide peut prendre l'une des formes suivantes :

- subvention (cofinancement à hauteur maximale de 50% du montant total du projet),
- conseils techniques et conseils d'ingénierie de projet
- recommandations auprès d'autres bailleurs
- prise en charge d'une étude de faisabilité

Pour présenter un dossier il convient de contacter le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France du pays concerné.

Le Fonds ADEN - Fonds d'appui aux usages et applications Internet pour le développement

Le projet d'Appui au Désenclavement Numérique (ADEN), financé par le ministère français des Affaires étrangères et européennes à hauteur de 6 millions d'euros sur la période 2003-2008, vise à réduire la fracture numérique et à mettre les NTIC au service du développement. Mis en œuvre dans 12 pays d'Afrique sub-saharienne, il est organisé autour de trois axes : l'équipement et la connexion d'une soixantaine de centres publics d'accès à Internet situés en zones enclavées et gérés par des acteurs locaux ; l'organisation de formations, locales et nationales, à la gestion technique, administrative, financière et à l'animation de points d'accès public ; enfin, l'appui au développement d'usages et d'applications Internet locaux favorables au développement.

Ce troisième volet se concrétise par des appels à projets du Fonds d'appui aux usages et applications Internet pour le développement, dit Fonds ADEN.

Le Fonds ADEN est destiné à soutenir des projets de production et de développement d'usages et applications Internet locaux. Les projets doivent déboucher sur une application informatique ou un contenu en ligne et être présentés par des structures établies dans les pays d'Afrique sub-saharienne.

Les modalités précises de sélection et de financement des projets sont indiquées dans le règlement du Fonds. L'appel, le règlement, le dossier de candidature et ses annexes sont téléchargeables sur <http://www.africaden.net>. Il convient également de contacter le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France du pays concerné.

Le Fonds francophone des inforoutes - Francophonie

Le Fonds francophone des Inforoutes est issu du Plan d'action de Montréal (1997), défini par les ministres chargés des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Mis en place en juin 1998, il entend favoriser l'appropriation et l'usage des technologies de l'information et de la communication par la création de contenus numériques francophones.

Le FFI vise à accroître l'usage et la maîtrise des TIC dans les pays du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale en cofinçant des projets portés par des acteurs d'au moins trois pays visant la production de contenus et d'applications numériques francophones. Les crédits du Fonds francophone des inforoutes proviennent de plusieurs États et gouvernements membres de la Francophonie ayant le français en partage : Cameroun, Canada, Canada-Québec, Communauté Française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Sénégal.

Le FFI accorde un financement pour :

- produire des contenus francophones répondant à des besoins collectifs et reflétant la diversité culturelle des partenaires
- accroître les compétences et la maîtrise des TIC ;
- créer des partenariats et/ou de réseaux d'échange, de partage et de mutualisation des compétences et des savoir-faire.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un et/ou l'autre des secteurs suivants :

- La promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique
- La paix, la démocratie et les droits de l'Homme
- L'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Le développement durable et la solidarité

Les projets reproductibles et sources d'enseignement pour d'autres initiatives sont privilégiés de même que ceux portés par, ou bénéficiant à des femmes et/ou à des jeunes.

Éligibilité

Les collectivités locales françaises sont éligibles dans la mesure où elles présentent la requête en partenariat avec au moins deux autres partenaires issus d'États et de gouvernements distincts établis dans un ou des pays francophones du Sud et/ou d'Europe centrale et orientale. Ces partenaires peuvent être des collectivités ou des associations, ONG, fondations et coopératives - notamment celles à l'initiative de la jeunesse et/ou des femmes - établissements publics ou entreprises.

Le calendrier de réalisation du projet ne doit pas dépasser deux ans (24 mois). La demande financière doit être d'un montant maximum de 250 000 € ou inférieure à 60% du coût total du projet. Depuis la création du Fonds la contribution moyenne attribuée par projet se situe autour de 80 000 €. Le coût total du projet inclut les ressources financières et la valorisation financière au coût du marché local des

ressources humaines et matérielles mises à la disposition du projet. Les dépenses d'infrastructures ne sont pas admissibles. En matière d'équipements, seules les dépenses d'équipements numériques destinés aux partenaires des pays du Sud et d'Europe centrale et orientale sont éligibles, à concurrence de 40% du montant de la subvention demandée. Les dépenses de fonctionnement (dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du projet : connexion, énergie, loyer, communications, fournitures, petit matériel de bureau, etc.) ne peuvent être supérieures à 15% du montant de la subvention.

Quand et comment soumettre une requête ?

Les requêtes sont soumises au FFI sur la base d'appels publics à projets lancés une ou plusieurs fois par an, en fonction du calendrier établi par le Comité. Les délais de présentation sont précisés lors de chaque appel à projets. Les dossiers sont examinés par un groupe d'experts internationaux puis par le Comité des inforoutes qui procède à la sélection des dossiers et affecte la subvention. La subvention est versée en trois tranches : 50% à la signature du protocole d'accord, 30% suite à l'approbation du rapport d'étape, et 20% après remise du rapport final.

Pour plus d'information voir www.inforoutes.francophonie.org).

7.2 Les sources de financements internationaux

Depuis les années 60 la question du financement est systématiquement au centre des appels que lancent les pays du Sud lors des sommets de l'ONU. A chaque nouvelle conférence les pays du Nord leur demandent des efforts dans tous les domaines (ex : limiter leur croissance démographique, réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, réformer leur administration, etc.) sans leur donner les moyens de remplir leurs nouvelles obligations.

Ce signal fut donné par l'Afrique dès la conférence Bamako 2000. Au-delà de la volonté des États et des collectivités locales de s'engager dans la mise en œuvre de programmes TIC, la question du financement a été évoquée afin de préparer les esprits à mettre en place des mécanismes innovants. Tout le monde était d'accord pour admettre que les mécanismes de financement existant avaient été conçus pour les besoins de la société industrielle (construire des ponts, des barrages, des usines...) et ne permettaient pas de répondre à la spécificité des besoins de la société de l'information qui requiert des moyens plus souples, pas nécessairement très importants sur le plan financier, mais adaptés à la diversité des acteurs.

En effet, les principaux mécanismes financiers existants sont tous destinés aux États, les collectivités locales ne pouvant pas y avoir accès directement. Par ailleurs, ces financements ainsi que leurs modalités de décaissement ont été pensés pour des besoins d'aménagement et de construction d'infrastructures lourdes et ne sont pas adaptés à des projets de création de e-services, à la mise en place d'incubateurs, de plate-forme de e-learning et autres activités caractéristiques de la société de l'information.

C'est dans ce contexte que le SMSI a passé en revue les divers mécanismes de financement existant et recommandé qu'ils soient consolidés en vue d'apporter leur contribution à la mise en œuvre du Plan d'Action de Genève et de Tunis. En outre, la forte mobilisation des pays africains autour de cette question a permis à un nouveau fonds de voir le jour, indépendant de l'ONU, mais néanmoins salué par la communauté internationale pour son apport original en faveur des TIC dans les programmes de développement communautaire : le Fonds mondial de solidarité numérique.

Le Fonds mondial de solidarité numérique

L'idée d'un Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) a été lancée par le président du Sénégal, Me Abdoulaye Wade¹⁸. En mars 2004, sa création en tant que fondation de droit suisse localisée à Genève a été formalisée. La France est membre fondateur du FSN. Il regroupe des États, des entreprises privées, des collectivités locales du Nord comme du Sud. Il a pour mission de financer l'accès aux TIC et de favoriser leur appropriation par les populations des zones aujourd'hui délaissées par le marché. Pour récolter l'argent nécessaire à son action, il propose aux entreprises, aux États et aux collectivités territoriales que lui soit reversé 1 % du total des marchés publics de télécommunications. C'est l'entreprise lauréate de l'appel d'offre qui doit s'acquitter de ce montant pris sur sa propre marge bénéficiaire.

La politique d'intervention du FSN

Le Fonds n'entend pas s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets conçus par ses propres organes. Ne voulant pas davantage financer de grandes infrastructures, il se concentre sur des projets communautaires structurants, s'inscrivant dans une politique nationale donnée et visant la demande insolvable afin de créer de nouvelles activités, de nouveaux emplois et, à terme, de nouveaux marchés.

Les fonds sont répartis de la manière suivante selon les pays bénéficiaires (classification des Nations unies) :

- 60 % de ses ressources à des projets destinés aux populations des pays les moins avancés ;
- 30 % de ses ressources à des projets destinés aux populations des pays en développement ;
- 10 % de ses ressources à des projets destinés aux populations des pays en transition et des pays développés.

Les projets éligibles sont ceux :

- visant à développer le bon usage des TIC au niveau de communautés qui ne sont pas prises en compte dans le développement de nouveaux réseaux informationnels ;
- visant en priorité des associations de femmes, de jeunes ou des groupes aux besoins spécifiques (handicapés, autochtones, etc.) ;
- développant des contenus locaux qui répondent aux besoins des populations locales ;
- recourant, si possible, à des stratégies de micro-crédit afin de promouvoir l'esprit d'entreprise local ;
- n'impliquant pas l'acquisition ou la mise en place d'infrastructures lourdes et coûteuses ;
- privilégiant des partenaires (publics, privés et société civile) qui ont prouvé leur capacité de travailler en réseau ;
- privilégiant des initiatives "ppp" (partenariats publics-privés) ;
- recourant si possible à des partenariats Sud-Sud (à travers une coopération décentralisée ou internationale) ;
- opérés et supervisés par des organisations qui ont une compétence reconnue dans la gestion de projets de développement sur le terrain ;
- qui répond aux exigences de pertinence, faisabilité, redevabilité et durabilité requises dans le domaine de la coopération au développement ;
- qui sont répliquables dans d'autres communautés et d'autres contextes de développement ;
- qui font l'objet d'un co-financement (le FSN ne peut être le seul bailleur de fonds) ;
- dont le montant total, annuel ou pluriannuel du projet ne dépasse pas 500 000 euros ;
- dont toutes les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre sont disponibles avant la date de démarrage du projet.

18) voir www.dsf-fsn.org

Le FSN favorise dans toute la mesure du possible l'usage des logiciels libres. Parmi les critères du FSN, il y a l'obligation pour les porteurs de projets de présenter des initiatives cofinancées soit sur fonds propres soit sur fonds apportés par le soutien d'une autre entité.

Pour bénéficier d'un financement, un projet doit avant tout correspondre aux critères définis par la politique d'intervention du Fonds. La procédure à suivre pour obtenir un financement du FSN se déroule en cinq étapes. Les critères d'examen de la requête sont les suivants : opportunité, faisabilité, utilité, durabilité, fiabilité, répliquabilité, rapport coût-efficacité, indicateurs de résultats, traçabilité des contributions financières, procédures de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, apport des technologies de l'information et vérification des aspects techniques.

Pour plus d'informations :

www.dsf-fsn.org

www.dsa-asn.org

INFODEV

InfoDev résulte du partenariat entre plusieurs organisations et gouvernements : la Commission européenne, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Japon, la Suède, la Suisse, l'Angleterre, et la Banque mondiale. Le secrétariat est assuré par le Département "Global ICT" de la Banque mondiale à Washington. *InfoDev* s'est donné un mandat de coordinateur et de plate-forme de dialogue entre donateurs et agences de coopération bilatérales et multilatérales. Il vise à maximiser la cohérence entre les efforts de chacun en vue d'actions concertées sur l'usage des TIC pour le développement. *InfoDev* facilite aussi les partenariats publics-privés en faveur de l'innovation dans le secteur des TIC.

Son principal mandat consiste à susciter l'usage des TIC pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté, dits Objectifs du Millénaire. *InfoDev* apporte son expertise et ses moyens financiers aux pays et partenaires désireux d'améliorer l'éducation, la santé, la transparence de la gouvernance, l'efficacité des services publics, le niveau et la qualité de vie des populations rurales en particulier. De la même manière, *InfoDev* soutient les PME et les acteurs économiques les mieux à même de créer des emplois grâce aux TIC.

Le mode d'action de ce fonds consiste essentiellement à produire un levier pour actionner d'autres mécanismes de financement nationaux ou internationaux. Dès lors, les demandeurs ont intérêt à faire valoir l'investissement des autres partenaires impliqués dans leur projet.

Les activités éligibles au financement d'*InfoDev* sont : la recherche appliquée, la création de boîte à outils, la formation sur les questions réglementaires, la connectivité et la promotion de réseaux d'acteurs municipaux engagés dans l'usage des TIC pour le développement local et la lutte contre la pauvreté. Les projets des collectivités locales agissant en coopération décentralisée s'inscrivent résolument dans ce dernier secteur.

Pour être positivement appréciés, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- être gérés localement afin de répondre à des besoins économiques et sociaux concrets des communautés défavorisées
- explorer de nouvelles démarches TIC dans une ou des communautés
- viser à l'appropriation locale des TIC dans un objectif de développement
- contenir des éléments d'évaluation des usages des TIC afin d'identifier, de valider et de partager les meilleures pratiques pour le développement ;
- démontrer un effet visible et mesurable de l'usage des TIC sur le développement et favoriser une meilleure connaissance et compréhension de leur impact sur la lutte contre la pauvreté

ADETEF

Votre partenaire gouvernemental de coopération économique et financière

Vocation, objectifs, fonctionnement et caractéristiques

ADETEF est l'agence de coopération technique internationale du ministère de l'économie des finances et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

ADETEF dispose d'antennes en Roumanie, Hongrie, Ukraine, Vietnam et de représentants en Russie et au Maroc. ADETEF intervient dans les programmes de coopération du domaine de compétences des ministères y compris les technologies de l'information et de la communication incluant notamment la connectivité Internet ou l'administration électronique

Apport aux projets de coopération décentralisée numériques

Sous réserve de disposer d'un financement approprié, ADETEF peut mobiliser des experts en interne ou en recruter à l'extérieur pour conduire un projet d'assistance technique pour une collectivité ou un gouvernement local étranger par exemple en partenariat avec une collectivité locale française. ADETEF peut également former à l'international des experts TIC des collectivités locales françaises en les recrutant sur des projets de coopération technique internationale, de manière à ce qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour bâtir ensuite des coopérations décentralisées dans le domaine.

Exemples :

ADETEF et ses partenaires conduisent des projets comportant un volet TIC :

- unité d'appui au management de l'économie en Algérie,
- soutien aux PME polonaises,
- modernisation des douanes roumaines,
- développement rural en Roumanie,
- aménagement numérique de l'Algérie,
- faisabilité d'une banque de données sur les entreprises tunisiennes.

Pour en savoir plus

Alain Ducass, Chef de mission TIC
alain.ducass@ADETEF.finances.gouv.fr
<http://www.adetef.minefi.gouv.fr/>

7.3 Les pistes à explorer

Les Fonds nationaux d'accès

Plusieurs pays ont mis en place des “Fonds nationaux d'accès universels et de développement” afin de pallier l'absence du secteur privé dans les zones économiquement non rentables¹⁹. Ces Fonds sont approvisionnés soit par le budget gouvernemental lui-même, comme c'est le cas au Chili - Fondo de Desarrollo de las telecomunicaciones/ Fonds de développement des Télécommunications - soit, le plus souvent, par le prélèvement d'un pourcentage variant selon les pays de 1% à 5% sur les recettes des opérateurs de télécommunications implantés dans le pays :

Pérou - *Fondo de Inversion en Telecomunicaciones*

Colombie - *Fondo de Comunicaciones / Compartel*

Guatemala - *Fondo Para el Desarrollo de la Telefonía /Fondetel*

République Dominicaine - *Fondo de Desarrollo de las Telecomunicaciones*

L'Argentine, le Brésil, la Bolivie, l'Equateur et le Nicaragua sont en passe de créer des fonds similaires.

Les institutions financières régionales et internationales

La décentralisation, l'extension à des domaines nouveaux du principe de subsidiarité de même que l'augmentation du nombre de projets menés par les collectivités locales à l'échelon international est en train de changer la donne du financement. En effet, si les principaux mécanismes de financement du développement demeurent les banques régionales et multilatérales telles que :

- Groupe de la Banque mondiale (GBM)
- Banque asiatique de développement (BAD)
- Banque africaine de développement (BAD)
- Banque européenne d'investissement (BEI)
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- Banque interaméricaine de développement (BID)

de nouveaux arrangements voient de plus en plus le jour entre collectivités locales, entreprises et institutions financières pour fournir les ressources nécessaires à des projets innovants. La vocation première de ces mécanismes étant de prêter aux États, les possibilités pour les collectivités locales de bénéficier directement de ces financements sont limitées. Néanmoins, dans la mesure où le gouvernement du pays partenaire est d'accord, rien n'empêche des collectivités locales de bénéficier de cette source de financement pour des projets territoriaux novateurs. A l'échelle européenne, les nouvelles lignes de crédit de l'Union européenne ouvertes aux pouvoirs locaux pourraient également être mobilisées par des regroupements de collectivités locales pour conduire des projets de solidarité numérique.

Enfin, on doit signaler les initiatives de partenariat public-privé (PPP) qui se développent tant en France, notamment pour le développement de nouveaux services urbains, que dans les pays du Sud. Ils sont de mieux en mieux perçus et dans la mesure où les collectivités locales sont gagnantes, elles n'hésitent pas à recourir à ces nouvelles modalités de financement de leurs actions. Dans le domaine du numérique il existe quelques initiatives qui vont dans ce sens mais leur évaluation n'a pas encore été faite de sorte qu'il est encore prématuré de tableer sur ce type d'intervention pour développer les usages locaux des TIC.

¹⁹) Voir Etude CRDI

Conclusion par l'action

*Focus 1 - Les projets
des collectivités françaises pionnières*

*Focus 2 - Des projets novateurs
dans différentes régions du monde*

Focus 1

Les projets de coopération décentralisée des collectivités françaises pionnières dans le domaine de la solidarité numérique

- Le Havre / Région de St-Louis, Sénégal
- Besançon / Sénégal
- Marseille / Marrakech, Maroc
- Conseil général de Seine Saint Denis / Figuig, Maroc
- Grand Chalon / Communes du Plateau, Bénin
- Conseil Régional de Basse-Normandie / République de Macédoine
- Région PACA / Plusieurs collectivités de la Méditerranée
- Ville de Vandœuvre-lès-Nancy / Plusieurs collectivités dans le monde
- Région Provence Alpes Côte d'azur et ZINC / Alexandrie, Beyrouth, Alger, Istanbul
- Castres-Mazamet / Agglomération de Dakar

Le Havre / Région de St-Louis, Sénégal

Porteurs du projet :	Ville du Havre, maître d'ouvrage Université du Havre, maître d'ouvrage délégué
Domaine :	Stratégie globale de territoire numérique / e-gov / empowerment
Lieu :	Région de Saint-Louis du Sénégal
Partenaires :	Conseil Régional de Saint-Louis du Sénégal / Université Gaston Berger de Saint-Louis

Populations bénéficiaires :

- Acteurs publics de la Région (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État)
- Société civile intervenant sur la Région de Saint-Louis du Sénégal (ONG, associations, etc.)
- Acteurs privés (acteurs du tourisme, secteur agricole, secteur de la pêche, entreprises PMI-PME, etc.)
- Acteurs de la démocratie participative (Conseils de quartiers, conseils d'élus, etc.)
- Acteurs de l'éducation (écoles, centre de formation, etc.)
- Acteurs de la recherche (universités)
- L'utilisateur (utilisation individuelle et collective sur les dimensions accès et usages)

Objectifs

- 1- Doter la région de Saint-Louis d'une structure lui permettant de porter la stratégie globale de territoire numérique dans laquelle elle s'engage
- 2- Accompagner les acteurs territoriaux désireux d'engager une démarche TIC au sein de leurs activités (création, site web, installations de bornes WiFi, formation système d'information territorial, etc.)
- 3- Être un observatoire régional de la société de l'information dans la région de Saint-Louis du Sénégal. Connaissance des tendances et évolutions des TIC sur le territoire régional

Principales activités / composantes

- 1- Création de la cellule régionale du numérique
- 2- Formation des techniciens des collectivités locales, empowerment, etc.
- 3- Sensibilisation des associations, usagers, élus, structures privées en vue de co-construire la stratégie
- 4- Création de fiches applications (solutions proposées aux attentes et besoins identifiés)
- 5- Homogénéiser la qualité des sites web territoriaux de la Région de Saint-Louis du Sénégal
- 6- Organisation d'événements (séminaires, organisation des assises internationales de la solidarité numérique)
- 7- Recherche de partenariats publics / privés (dans le domaine équipementier et réseaux auprès des opérateurs)
- 8- Création d'un Système d'Information Territorial (SIT, webmapping)

Résultats / bénéfiques / impact

- amélioration de la gouvernance régionale en considérant la CERENUM comme un outil d'intelligence territoriale
- Création d'un observatoire régional de la société saint-Louisienne de l'information
- Expérimenter un modèle d'agence du numérique duplicable dans d'autres territoires de la sous-région

Pour en savoir plus

Responsables techniques du projet : Philippe Vidal & Luis Garcia
Courriel : philippe.vidal@univ-lehavre.fr / luis.garcia@ville-lehavre.fr
Site Internet : www.cerenum.ugb.sn

Besançon / Sénégal

Porteurs du projet : Ville de Besançon
Domaine : Education et Insertion
Lieu : Sénégal
Partenaires : Présidence de la république du Sénégal ; CCAS de Besançon ;
Centre des Handicapés Au Travail (CHAT).

Populations bénéficiaires :

- Enfants des écoles primaires
- Personnes handicapées pour le volet insertion

Objectifs

- 1-** Réduction de la fracture numérique en favorisant l'accès aux TIC pour les enfants et les familles. Développement du travail collaboratif avec les écoles françaises en utilisant le Net.
- 2 -** Création et mise en production d'un atelier pour handicapés, ce qui constitue une réelle évolution sociale, économique et qui participe donc au développement durable.
- 3-** Transfert de compétences techniques, pédagogiques et développement de l'emploi au Sénégal.
- 4-** Inscription dans une dynamique de développement global sur tout le territoire et de manière pérenne avec le renouvellement régulier (tous les 4 ans) des équipements.

Principales activités / composantes

Installation d'un pilote dans trois écoles de Dakar

Les Informaticiens de l'ADIE (Agence de Développement de l'Informatique de l'État) viennent en formation à Besançon pour se former aux solutions techniques retenues (1 semaine en mars 2006)
Les premiers ordinateurs sont reconditionnés au CHAT (Centre des Handicapés Au Travail) à Besançon et expédiés à Dakar (avril 2006). Une équipe de 2 personnes se rend au Sénégal pour l'installation, la configuration et le paramétrage de la solution. Cette équipe opère un transfert de technologie aux informaticiens sénégalais (2 semaines).

Construction du centre de reconditionnement

Organisation des formations des enseignants.
Mise en place de l'équipe technique de maintenance (en plus des ingénieurs déjà formés).
Validation de l'installation du centre de reconditionnement par un représentant du CHAT de Besançon.
Formation des encadrants de l'atelier de reconditionnement.
Reconditionnement de 500 ordinateurs. Installation de 500 ordinateurs dans 25 écoles fin 2006.

Généralisation de janvier 2007 à décembre 2009

La généralisation du projet sera réalisée après validation des phases 1 et 2 par le comité de pilotage. Les conditions de généralisation concernent en particulier les objectifs pédagogiques et d'encadrement. Il est indispensable que les enseignants soient formés et que l'équipe de maintenance soit opérationnelle pour que le matériel installé soit disponible et que les enseignants puissent l'utiliser régulièrement et l'intégrer dans leurs cours.

Résultats / bénéfiques / impact

Qualitatif

Maîtrise des outils pédagogiques,
Maîtrise des outils techniques par l'équipe informatique,
Installation de la plateforme technique dans les salles multimédia.

Quantitatif

Formation d'ingénieurs,
Formation de 45 enseignants,
Installation de 3 salles sécurisées.

Pour en savoir plus

Responsables techniques du projet : Bernard Girardet
Courriel : bernard.girardet@besancon.fr
Site Internet : www.besancon.fr

Marseille / Marrakech

Porteurs du projet : Ville de Marseille
Domaine : Education et Formation
Lieu : Marrakech, Maroc
Partenaires : Centre interactif multimédia pour les écoles de la ville de Marseille, CAP-TIC (filiale de la Caisse des dépôts et consignations), Académie régionale de l'Education et de la Formation de Marrakech.

Populations bénéficiaires :

Elèves des cours élémentaires, enseignants et chefs d'établissements, parents d'élèves, associations favorisant les actions éducatives et périscolaires.

Objectifs

Expérimentation et développement d'outils pédagogiques pour les écoles de Marrakech en direction des élèves, des enseignants, des parents d'élèves et des associations de soutien scolaires tout en participant à l'un des volets du Programme d'Accompagnement à la Décentralisation marocain (PAD) qui vise au développement des TIC (nom du programme CDG)

Principales activités / composantes

- 1- Préparer les jeunes habitants de Marrakech au marché de l'emploi dans un Maroc qui se veut de plus en plus performant en matière de NTIC.
- 2- Dynamiser le système éducatif grâce aux TIC.
- 3- Sensibiliser les différents acteurs du projet aux outils et services TIC.
- 4- Transférer les compétences acquises par la ville de Marseille dans la diffusion des TIC dans les écoles.
- 5- Développer l'usage de pratiques pédagogiques.
- 6- Ouvrir l'école aux parents afin de leur permettre de s'investir davantage dans l'action éducative.
- 7- Assurer la complémentarité du portail éducatif avec les différentes actions éducatives mises en œuvre par la ville de Marrakech.
- 8- Garantir l'accessibilité égale et non discriminatoire pour tous les usagers hors temps scolaire par la complémentarité du programme cyber-base et en particulier des espaces mis en œuvre sur la ville de Marrakech.
- 9- Accéder aux différents contenus et ressources pédagogiques, mis à disposition par l'Education Nationale, proposés par des éditeurs scolaires et/ou en accessibles librement sur Internet.

Résultats / bénéfiques / impact

Sur le plan qualitatif

Réalisation d'une solution personnalisée pour le contexte marocain des solutions ICOGNITO et PARTAGE
Réalisation du portail en version française mais aussi en version arabe
Facilité d'accès aux outils informatiques pour les élèves du primaire, les familles des élèves, les associations locales du secteur Educatif

Sur le plan quantitatif

Utilisation du portail par 5000 élèves ; 200 enseignants et chefs d'établissement ; 10 000 parents d'élèves
15 à 20 partenaires locaux
Création d'un maximum de 500 comptes utilisateurs par école
Formation de 10 personnes aux usages et à l'administration du portail

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Jean-Claude Aroumougom, Conseiller technique
Courriel : jcaroumougom@mairie-marseille.fr
Site Internet : www.marseille.fr

Conseil général de Seine-Saint-Denis / Figuig

Porteurs du projet : Conseil général de Seine-Saint-Denis

Domaines : Gouvernance

Lieu : Figuig, Maroc

Partenaires : IBM

Le Service départemental de l'informatique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

La fédération des Associations de Figuig en France

Populations bénéficiaires :

Elèves des cours élémentaires, enseignants et chefs d'établissements, parents d'élèves, associations favorisant les actions éducatives et périscolaires.

Objectifs

Informatisation et mise en réseau des services de la municipalité de Figuig - Formation des personnels pour favoriser les échanges et rompre l'isolement de l'oasis. Rapprocher la municipalité de ses habitants et de toutes les personnes intéressées à son développement (originaires de Figuig, partenaires français étrangers, connectivité marocaine).

Principales activités / composantes

- 1- Câblage - préalable à la mise en réseau des postes de travail
- 2- Création d'une salle pour l'installation du serveur
- 3- Acquisition du matériel informatique pour compléter l'équipement actuel des services
- 4- Installation du matériel dans les différents services
- 5- Paramétrage du matériel informatique, tests et "recettage"
- 6- Transferts de compétences au responsable et au correspondant informatique de la Ville
- 7- Formation des utilisateurs
- 8- Installation progressive d'application en fonction des besoins et des disponibilités
- 9- Appui et conseil à la maintenance informatique

Résultats / bénéfiques / impact

Sur le plan qualitatif

Mise en réseau des ordinateurs de la municipalité

Equiper ces machines en logiciels adaptés aux compétences de la collectivité locale

Transfert de compétences

Formation des utilisateurs

Appui et conseil à la maintenance informatique

Sur le plan quantitatif

16 ordinateurs vont être installés + un serveur + des logiciels

Au moins deux responsables formés + les utilisateurs

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Pascal Jarrige, Responsable informatique et TIC

Courriel : pjarrige@cg93.fr

Site Internet : www.seine-saint-denis.fr

Communauté d'agglomération Le Grand Chalon / Communauté des Communes du Plateau

Porteurs du projet : Communauté d'agglomération Le Grand Chalon
Domaine : Informatisation des services communaux et Aménagement du territoire
Lieu : Communauté des communes du Plateau République du Bénin
Partenaires : Ministère des Affaires étrangères et européennes et Région Bourgogne

Populations bénéficiaires : Agents et fonctionnaires des collectivités

Objectifs

Développer les capacités techniques des communes pour une meilleure gestion communale (modernisation, fiabilisation du mode de gestion et sécurisation des données traitées) ; initier une démarche d'informatisation progressive des services communaux ; favoriser l'émergence de personnes ressources afin de pérenniser les actions initiées et faciliter les échanges intercommunaux et avec les professionnels.

Principales activités / composantes

Mise en place d'une salle multimédia communale : équipement en matériel informatique (construction et aménagement de la salle à la charge de la commune béninoise).

Formation des agents communaux à l'outil informatique : identification de personnes ressources, plan de formation.

Sensibilisation des élus à l'outil informatique : intégration de l'outil informatique dans la gestion communale

Informatisation des services communaux : outils logiciels pour les services (État-civil et Affaires Domaniales)

Equiper chaque commune d'un point d'accès permanent à internet

Résultats / bénéfiques / impact

Faciliter l'accès à l'outil informatique.

Assurer un niveau de connaissance informatique minimal et maintenir un niveau d'utilisation de l'outil informatique.

Prise de conscience des élus béninois de l'intérêt d'une stratégie d'équipement informatique raisonnée.

Pérenniser les données.

Développer une culture de "réseau".

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Patrice Brenot, Responsable Informatique et TIC

Courriel : patrice.brenot@legrandchalon.fr

Site Internet : www.legrandchalon.fr

Conseil régional de Basse Normandie / République de Macédoine

Porteurs du projet : Conseil régional de Basse Normandie
Domaines : La coopération au service de la gouvernance locale
Lieu : Ancienne République Yougoslave de Macédoine

Partenaires :

Association des Agences de la Démocratie Locale (antenne de Kumanovo)
Ministère de l'Autogestion locale de l'ancienne République Yougoslave de Macédoine
Secrétariat d'État aux TIC de l'ancienne République Yougoslave de Macédoine
Municipalité de Bitola, Gostivar, Veles
Réseau des Alliances françaises
Associations des collectivités locales de Macédoine (ZELS)

Populations bénéficiaires : Elus locaux et citoyens bas-normands et macédoniens

Objectifs

Soutien à la bonne gouvernance en Basse-Normandie et en République de Macédoine par le biais de deux axes transversaux :

- Promotion des valeurs et de l'usage de la francophonie
- Usage des NTIC comme outil d'une citoyenneté locale et européenne active

Principales activités / composantes

- 1- Gouvernance locale et usages des NTIC
- 2- Jeunesse, éducation et citoyenneté locale et européenne
- 3- Société de l'information et médias
- 4- Echanges culturels et patrimoniaux (culture et tourisme durable)

Résultats / bénéfiques / impact

Impact direct sur les populations bas-normandes et macédoniennes

Réduction de la fracture numérique
Amélioration des politiques publiques locales
Implication des jeunes dans les processus de décision
Amélioration du traitement de l'information par les médias macédoniens
Renforcement des capacités des institutions culturelles
Formation de citoyens bas-normands et macédoniens avec priorité pour les groupes marginalisés

Impact sur le pilotage territorial

Formation des membres de l'association des municipalités de Macédoine
Formation d'élus locaux bas-normands et macédoniens
Création de partenariats entre structures culturelles et touristiques (publication d'un guide)

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Sabine Guichet-Lebailly, Chargée de mission
Courriel : s.guichet-lebailly@crbn.fr
Site Internet : www.crbn.fr

Ville de Vandœuvre-lès-Nancy / Plusieurs collectivités à travers le monde

Porteurs du projet : Ville de Vandœuvre-lès-Nancy
Domaine : Formation ; e-Gouvernance
Lieu : Plusieurs collectivités à travers le monde
Partenaires : Ville de Frameries (Belgique) ; ENACT ; Villes Internet ; Université Fédérale de Minas Gérais (UFMG)

Populations bénéficiaires :

Les fonctionnaires et autres personnels territoriaux

Objectifs

Formation à distance - Approches et pratiques de gouvernance locale pour aller vers une nouvelle forme de gestion publique

Principales activités / composantes

- 1- Management politique et opérationnel du projet
- 2- Mise en ligne du programme de formation
- 3- Recrutement des collectivités participantes
- 4- Réingénierie du pilote de formation et définition du nouveau programme de formation
- 5- Définition du cadre méthodologique
- 6- Consolidation du projet de formation
- 7- Promotion, diffusion et valorisation des résultats
- 8- Evaluation finale de la formation
- 9- Conférence internationale et séminaire de restitution des résultats

Résultats / bénéfices / impact

Le projet fournira aux collectivités participantes les moyens, connaissances et savoirs nécessaires pour qu'elles puissent :

- fournir un accès aux informations de leur ville ;
 - mettre en place ou améliorer les processus de transparence ;
 - optimiser la concertation publique et technique ;
 - contribuer à l'élévation de la capacité des citoyens (empowerment) des citoyens à interagir avec leurs autorités ;
 - améliorer les savoir-faire permettant la mise à disposition de services publics performants ;
 - optimiser le travail coopératif et en réseau.
-

Pour en savoir plus

Responsables techniques du projet : Olivier Simon,
Courriel : osimon@vandoeuvre.fr
Site Internet : www.mairie-vandoeuvre.fr/

Région Provence Alpes Côte d'azur et ZINC / ECM

Porteurs du projet : Région Provence Alpes Côte d'azur et ZINC / ECM
Domaine : Solidarité numérique et action culturelle
Lieu : Alexandrie, Beyrouth, Alger, Istanbul
Partenaires : Ville de Marseille ; Région PACA ; Gouvernorat d'Alexandrie ; Wilaya d'Alger

Populations bénéficiaires :

Tous les acteurs de l'action culturelle dans les collectivités citées ci-dessus

Objectifs

Développer des modalités d'échanges, de coopération et de développement à partir des nouveaux usages culturels des TIC dans le domaine artistique.

Principales activités / composantes

Le projet ZINC / ECM recouvre deux domaines d'application et d'intégration des TIC pour les publics, celui de l'accès (apprentissage des savoirs et éveil aux pratiques artistiques) et celui de l'action artistique (avec ses implications dans les arts visuels et les arts de la scène).

2007 : Consolidation des partenariats avec les structures basées à Alexandrie, Beyrouth, Alger, Istanbul afin de jeter les bases d'un double réseau, l'un pour les actions culturelles et éducatives avec le multimédia, l'autre pour rendre visible et faire reconnaître des démarches artistiques liées aux nouvelles technologies.

2008 : Mise en place des outils ressources et consolidation des démarches de formation des formateurs.

2009 : Evaluation des dispositifs et accentuation de la visibilité de ces programmes et leurs résultats.

Résultats / bénéfiques / impact

Le projet devrait à terme mener à une intégration des arts numériques et du multimédia dans les manifestations culturelles organisées en Méditerranée.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Emmanuel Vergés

Courriel : everges@lafriche.org

Site Internet : www.zinclafriche.org/

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet / Communauté d'agglomération de Dakar

Porteurs du projet : Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Domaine : Formation ; e-Gouvernance
Lieu : Communauté d'agglomération de Dakar
Partenaires : Collaboration scientifique du Projet eAtlas FAO, LISST Cieu, Université Toulouse Le Mirail.

Populations bénéficiaires :

Les élus et les fonctionnaires de l'agglomération de Dakar, la société civile.

Objectifs

Projet Outil collaboratif pour l'e-Gouvernance et le développement local durable de l'agglomération dakaroise

Principales activités / composantes

- 1- Mise en place de l'outil de gestion collaboratif
- 2- Production de contenu initial
- 3- Expérimentation en cartographie sociale participative
- 4- Analyse des besoins, de l'existant et du transférable sur le volet information cartographique
- 5- Bilan et évaluation ex ante dans l'objectif d'action de formation aux bonnes pratiques
- 6- Formation
- 7- Restitution et analyse

Résultats / bénéfiques / impact

- Augmentation des capacités à se saisir d'un outil en pointe en matière de gestion collaborative
 - Formation d'un public issu de l'expertise populaire
 - Facilitation en matière de bonne gouvernance participative à des fins de développement durable
-

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Jean-Jacques Guibbert
Courriel : guibbert@univ-tlse2.fr ; desborde@univ-tlse2.fr
Site Internet : w3.gresoc.univ-tlse2.fr/axe2/eatlas.html

Focus 2

Des projets novateurs dans différentes régions du monde

- Echographie 3D en Brousse
- Programme de recherche Vox Internet II
- Les TIC au service des jeunes et des conseils communaux
- Jeunesse-échange pour l'entrepreneuriat
- Intranet pédagogique Bamako-Grenoble - DUT Métiers du livre
- Projet i-jumelage
- Appropriation des TIC par les femmes porteuses d'initiatives économiques
- Droits, Egalité et Infocompétence Pour Tous
- Développement d'un réseau francophone international d'échange s'appuyant sur les TIC
- CyberCité pour les Zones Urbaines Sensibles
- Réseau solidaire "handicap et TIC"
- Communication - Migration - Codéveloppement
- Master 2 "e-Administration et solidarité numérique"
- Telecoms sans frontières
- Fondation des territoires de demain
- Réseau des villes numériques

Echographie 3D en Brousse

Nom du projet : Echographie 3D en Brousse
Domaine : Santé
Lieu : Afrique sub-saharienne
Partenaires : General electric medical systems ; Siemens ; Philips ; Bioforce

Populations bénéficiaires :

Femmes enceintes et vivant dans des zones enclavées

Objectifs

Réalisation d'une station mobile d'échographie médicale fonctionnant par liaison satellitaire haut débit, pour l'examen à visée diagnostique, de populations défavorisées. La possibilité de fonctionnement sur le terrain, sans la présence de médecin spécialiste, permet d'apporter une solution originale au manque de personnel médical dans les zones étendues dépourvues de toute infrastructure.

Principales activités / composantes

Tests de qualité des liaisons satellitaires à très haut débit, tests de qualité des images échographiques obtenues en routine, amélioration de l'ergonomie en vue de faciliter l'acquisition des images par un infirmier non spécialiste, réalisation d'un site d'expertise a distance, résolution des problèmes liés au matériel embarqué.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Robert GOUTTE, Professeur émérite des universités
Courriel : goutte@creatis.insa-lyon.fr

Programme de recherche Vox Internet II

Nom du projet :	Programme de recherche Vox Internet II
Domaine :	Santé
Lieu :	Afrique sub-saharienne
Partenaires :	Ecole Normale Supérieure de lettres et sciences humaines de Lyon, Centre de sociologie de l'innovation-CNRS-Ecole des Mines de Paris, Commission française pour l'UNESCO, Commission européenne, Institut Jules Destrée de Namur, Centre Marc Bloch de Berlin.

Populations bénéficiaires : Chercheurs

Objectifs

Ce programme de recherche pluridisciplinaire et multi-acteurs entend produire des avancées conceptuelles sur les enjeux des régulations et du développement de l'Internet dans un cadre d'équité, de responsabilité et de transparence.

Il interroge la diversité des pratiques (techniques, sociales, économiques, politiques) pour remonter en réflexivité. Il vise à construire un réseau ouvert et indépendant de compétences scientifiques susceptible d'éclairer la décision publique. La phase I a produit un rapport présenté (entre autres) au SMSI de Tunis, la phase II se déroule sur 3 ans (financement 2006-2009 de l'Agence nationale de la recherche)

Principales activités / composantes

1- mise en réseau des chercheurs travaillant sur la gouvernance de l'Internet selon différentes entrées, représentées dans le comité scientifique : sociologie, science politique, économie, sciences de la communication, droit, informatique, sciences cognitives, philosophie.

2- constitution d'un pôle de ressources bibliographiques, de formation et d'informations sur l'actualité scientifique et politique du sujet.

3- organisation de journées d'études, séminaires et colloques en partenariat sur les 4 thématiques suivantes : histoire et imaginaires des techniques, communication et identités, pratiques globales et gouvernances locales.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Françoise Massit-Folléa

Courriel : francoise.massit@voxinternet.fr

Site Internet : www.voxinternet.fr

Les TIC au service des jeunes et des conseils communaux

Nom du projet : Les TIC au service des jeunes et des conseils communaux
Porteur du projet : COLOMBBUS
Domaine : Education
Lieu : Venezuela

Partenaires

Association APCI - Centre Doris Montero, Barrio Antonio José de Sucre - Petare
Association ASES de Venezuela, Parque Central
Association Madre Carmen Sallés, La Moran
Association PEC, El Guarataro
Casa de los Niños El Papagayo, Coche
Casa de los Niños Nayivis Rios, Caucaguita
Centre Santa Maria de Nazaret, Carayaca
Fondation el Portal, La Pastora

Populations bénéficiaires : jeunes des quartiers défavorisés

Objectifs

Le but est de former des groupes de jeunes qui seront actifs dans le cadre des conseils communaux, afin que leurs inquiétudes, problèmes, visions, idées et plus largement leurs rêves d'enfants et de jeunes vénézuéliens soient pris en compte dans les processus communautaires.

Principales activités / composantes

Colombbus a mis en place un programme de formation complet pour la participation citoyenne des jeunes et pour l'utilisation des NTIC. Une plateforme technologique appelée Colibri, permettra notamment aux comités formés par les jeunes de collecter des informations, de les systématiser, et de faire le suivi des problèmes identifiés.

Colombbus coordonne l'exécution et le suivi du projet, qui est mené dans le cadre d'une alliance avec la Fondation El Portal, APCI-Centro Doris Montero, ASES de Venezuela, et l'association Madre Carmen Sallés de la Moran. Les autres centres du réseau Colombbus bénéficieront ensuite du même programme de formation pour les jeunes.

La participation citoyenne des jeunes est très faible au Venezuela. Il est important qu'ils prennent part activement à la vie de leurs communautés ; leurs opinions et leurs idées doivent être prises en compte.

Les jeunes doivent s'approprier les NTIC, en comprenant l'intérêt que cela représente pour eux, pour leur avenir. Avec la plateforme technologique Colibri, ils se rendront compte de l'impact réel des NTIC, et découvriront une des applications possibles et utiles au quotidien.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Luisa RAMIREZ
Courriel : <http://www.colombbus.org/index.php?page=contact>
Site Internet : www.colombbus.org

Jeunesse-échange pour l'entrepreneuriat

Nom du projet : Jeunesse-échange pour l'entrepreneuriat
Porteur du projet : Espace pour l'agriculture, l'environnement et la foresterie
Domaine : Economie / Entreprise
Lieu : Cameroun, Haïti

Partenaires

Ingénieurs sans frontières

Centre d'appui aux initiatives de Technologies de l'information - Haïti

Amérique du Sud-Caraïbes-Afrique - France (Guyane)

Populations bénéficiaires : jeunes des quartiers défavorisés

Objectifs

Le projet a pour objectif de contribuer au développement des échanges d'informations sur les innovations entrepreneuriales entre les associations de jeunesse et les services techniques et financiers, et de sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et au commerce électronique.

Principales activités / composantes

Les moyens choisis par les partenaires pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- 1- Création d'une "plate-forme interactive" qui fera la promotion des œuvres des jeunes entrepreneurs, diffusera des savoir faire et des expériences novatrices de jeunes ;
- 2- Proposer en ligne une banque de ressources de fiches techniques et pratiques sur les innovations dans des domaines variés.
- 3- La formation de jeunes en marketing, gestion financière, présentation de plan d'affaire et de plan stratégique de marketing et de communication électronique.

Les partenaires indiquent qu'ils s'appuieront sur l'expertise des membres du réseau international "Ingénieurs sans frontière" qui dispose d'une expertise technique "avérée, variée et bénévole".

Pour assurer la pérennisation des activités du projet, les partenaires envisagent la vente de formation d'entrepreneurs non bénéficiaires du projet, la vente d'hébergement de pages Internet des associations de jeunes entrepreneurs non bénéficiaires, développer la vente en ligne à partir du catalogue des innovations entrepreneuriales des jeunes.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Dieudonné Honba

Courriel : Aaef_1@yahoo.fr

Site Internet : www.isf_cameroun.evoluera.com

Intranet pédagogique Bamako-Grenoble - DUT Métiers du livre

Nom du projet : Intranet pédagogique Bamako-Grenoble - DUT Métiers du livre
Domaine : Education, formation
Lieu : Afrique sub-saharienne
Partenaires : IUT2 de Grenoble ; Université de Bamako ; Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Bamako

Populations bénéficiaires :

Etudiants et professeurs de chacune des Universités.

Objectifs

- Améliorer le partage des documents et le travail collaboratif à distance entre les deux équipes pédagogiques universitaires françaises et maliennes
- Formation des acteurs au travail collaboratif à distance

Principales activités / composantes

- 1- Appui à la création et à la mise en place d'un DUT Métiers du livre, de la documentation et des archives à l'université de Bamako.
 - 2- Elaboration des programmes pédagogiques et conseils en ingénierie pédagogique
 - 3- Aide à la mise en place de salles spécialisées (salles informatiques et bibliothèque d'application)
 - 4- Formation des formateurs et techniciens intervenants dans la filière
 - 5- Contacts avec les entreprises maliennes susceptibles d'accueillir des stagiaires et de futurs diplômés
 - 6- La filière universitaire est née en 2004 et la première promotion de diplômés est sortie en décembre 2006.
-

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Yolla POLITY, Maître de conférences (Grenoble)

Courriel : yolla.polity@iut2.upmf-grenoble.fr

Site Internet : www.iut2.upmf-grenoble.fr

Projet i-jumelage

Nom du projet : Projet i-jumelage
Porteur du projet : VECAM
Domaine : Développement local
Lieu : Guinée, Mali, Maroc, Sénégal

Partenaires :

Mosaïque du Monde, France

Les amis du futur, Guinée

Centre de ressources pour l'émergence sociale participative (CRESP), Sénégal

Université de Bamako C3LD, Mali

Librairie Hassoune, Maroc

Fédération malienne des clubs, associations et centres UNESCO (FEMACAU), Mali

Populations bénéficiaires : société civile

Objectifs

S'appuyant sur le principe de jumelage d'acteurs locaux, le projet propose une démarche d'appropriation des TIC basée sur la réalisation de microprojets de coopération et la mutualisation des compétences au sein d'une communauté de i-jumelage.

Principales activités / composantes

Il s'agit d'une démarche d'éducation populaire qui vise à renforcer les capacités des membres des organisations locales à conduire leurs projets de transformation sociale à l'échelle locale et à se relier aux autres au sein de la société civile. Une plate-forme de coopération en ligne comprenant un système de publication, des listes de discussion et un espace pour stocker des documents est dédié à chaque projet. De 15 à 20 i-jumelages devraient être réalisés.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Claude Henry

Courriel : Claude.HenryKB@wanadoo.fr

Site Internet : www.vecam.org

Appropriation des TIC par les femmes porteuses d'initiatives économiques

Nom du projet : Appropriation des TIC par les femmes porteuses d'initiatives économiques
Porteur du projet : Association Les Pénélopes
Domaine : Economie / Entreprise
Lieu : Bulgarie, Cameroun, Canada-Québec, France, Haïti, Mali, République démocratique du Congo, Sénégal

Partenaires

Fondation bulgare de recherche sur le genre (BGRF), Sofia - Bulgarie
Association Femmes camerounaises Actives (AFCA), Yaoundé - Cameroun
Bumoja, Kinshasa - République démocratique du Congo
Association Femmes Soleil Haïti (Afasda) - Haïti
Groupement d'appui aux initiatives économiques des femmes (GAIE), Bamako - Mali
Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (Comsep)
Enda Sénégal, Synfev -Dakar - Sénégal

Populations bénéficiaires : Femmes, ONG, Associations

Objectifs

Le projet vise à offrir plus de possibilités aux femmes porteuses d'initiatives économiques, à promouvoir leur action et à rompre leur isolement en leur permettant d'échanger leurs expériences au sein d'un réseau (réseau international de femmes et économie solidaire, mis en place par l'association Les Pénélopes).

Principales activités / composantes

Les moyens proposés pour contribuer à ces objectifs sont :

- 1- Mise à disposition des femmes d'un outil reposant sur des solutions logicielles libres autorisant la création de sites web personnalisés, sans nécessairement posséder de compétences techniques importantes
 - 2- La formation de formatrices à la gestion et personnalisation de site pour la production de contenus
 - 3- La production d'un manuel d'appui aux techniques rédactionnelles, au traitement de l'image et à l'outil de publication SPIP, etc., outil de support pour les futures formatrices.
-

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Joëlle Palmieri
Courriel : palmieri@penelopes.org
Site Internet : www.penelopes.org

Droits, Egalité et Infocompétence Pour Tous

Nom du projet :	Droits, Egalité et Infocompétence Pour Tous
Domaine :	Education, formation
Lieu :	Benin
Partenaires :	Atelier Sans Frontière ; Mairie de Cotonou ; Ministère de la Promotion des NTIC

Populations bénéficiaires : étudiants camerounais

Objectifs

Utiliser le Centre comme espace de conscientisation, d'initiation et d'utilisation des TIC à des fins de développement. Contribuer à une société béninoise de l'informatique pour tous et faciliter l'usage des TIC dans le processus du développement durable ; favoriser l'accès équitable aux TIC comme étant un facteur déterminant pour réduire les mécanismes générateurs d'exclusion et de pauvreté.

Formation gratuite de formateurs qui seront amenés à animer des ateliers auprès des enfants, des jeunes et former bénévolement d'autres formateurs. Mise en œuvre de démarches d'évaluation, par l'instauration de Brevet informatique et Internet (B2i) et Certificat informatique et Internet (C2i), pour soutenir et valoriser les efforts éducatifs appliqués aux TIC, à chaque catégorie d'apprenant et niveau d'étude (école, collège, université, formation professionnelle et au corps enseignant...).

Principales activités / composantes

Former des populations cibles qui pourront développer une vision interactive de l'Internet.

- Organisation des conférences et séminaires de formation et/ou de réflexion sur l'infocompétence.
- Formations à la maintenance, gestion d'une plateforme de stockage et de maintenance permettant de proposer aux associations et particuliers des ordinateurs de qualité à des prix accessibles.

Plusieurs types d'activités sont réalisées, chaque semaine, au centre multimédia :

- 1- croissants-débats (sur divers thèmes de population d'importance capitale)
- 2- journée mondiale (onusiennes, africaines, de la francophonie, de l'UE, etc.)
- 3- journée Internet par groupes cibles
- 4- formations IC développement
- 5- formations scolaires - création de pages web, audio-vidéo sur le web, web libre
- 6- formation permanente
- 7- organisation régulière des séances pédagogiques
- 8- vulgarisation de l'infocompétence
- 9- facilitation de l'accès aux structures de formation et outils informatiques
- 10- organisation professionnelle.

Produire, créer, modifier et exploiter des documents à l'aide de logiciels de traitement de texte ; utiliser des logiciels libres ; chercher, se documenter au moyen d'un produit multimédia (cd-rom, dv-rom, site Internet, base de données de la BCD ou du CDI) ; communiquer au moyen d'une messagerie électronique.

Ces activités tournent autour de quatre volets, soit l'information, la sensibilisation, la formation et la conception.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Max Placide AHOUANSOU

Courriel : secretariatadjd@yahoo.fr

Développement d'un réseau francophone international d'échange s'appuyant sur les TIC

Nom du projet : Développement d'un réseau francophone international d'échange favorisant la création et la diffusion d'outils et de contenus liés aux TIC en alphabétisation d'adultes

Porteur du projet : Lire et écrire Bruxelles asbl

Domaine : Education, Formation

Lieu : Sénégal, Togo

Partenaires :

Enda Graf Sahel - Sénégal (responsable du projet)
Réseau des ONG d'éducation pour tous (REPTO) - Togo
AFREAK - Togo
Coordination nationale des opérateurs d'alphabétisation du Sénégal - Sénégal
Banlieues asbl - Belgique
CF2m asbl - Belgique

Populations bénéficiaires : jeunes adultes

Objectifs

Le projet vise à soutenir la production de contenus pédagogiques francophones par des groupes de base en alphabétisation du Nord et du Sud destinés à alimenter un outil commun, le "Livre des apprenants". La diffusion de ces contenus sera réalisée par la mise en place de dispositifs locaux d'accessibilité aux ressources TIC.

Principales activités / composantes

Le projet comprend :

- 1- La formation de techniciens populaires
- 2- La constitution de plusieurs "Livres des apprenants" locaux, qui ont pour but de valoriser les productions des adultes en processus d'alphabétisation
- 3- La formation de formateurs et l'échange de méthodologies et outils pédagogiques entre formateurs, l'expérimentation et la création de méthodologies pédagogiques liées à l'utilisation des TIC dans l'alphabétisation
- 4- Le renforcement de l'accessibilité par la mise en place de deux "centres de ressources partagées" (Sénégal et Togo)
- 5- Une rencontre internationale à Dakar en juin 2004

Le projet, qui donne la priorité aux logiciels libres, s'inscrit dans le cadre de la "Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation" initiée par l'UNESCO (2003-2012).

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Claude Henry
Courriel : coordination@lire-et-ecrire.be
Site Internet : www.lire-et-ecrire.be/bxl

CyberCité pour les Zones Urbaines Sensibles

Nom du projet : CyberCité pour les Zones Urbaines Sensibles
Porteur du projet : Europ télécom
Domaine : E-Inclusion
Lieu : Cameroun
Partenaires : Agence universitaire de la Francophonie ; L'ESMT de Dakar et CESAG de DAKAR.

Populations bénéficiaires : étudiants camerounais

Objectifs

CyberCité se propose de “réduire la fracture numérique” dans les zones urbaines sensibles. Les ménages à faibles revenus des milieux urbains à forte densité de population ont remplacé leur ligne téléphonique fixe par plusieurs téléphones portables.

La conséquence sur le taux d'équipement informatique de ces foyers est immédiate : pas de ligne fixe ==> pas d'Internet ==> pas d'ordinateur ==> pas d'égalité dans l'éducation et la formation.

De plus, ces ménages sont en forte majorité, issus de l'immigration et restent de très gros consommateurs de téléphonie internationale malgré la faiblesse de leurs revenus. Pour répondre à cette demande, on a vu fleurir ces deux dernières années un nombre conséquent de commerces de proximité proposent des cabines téléphoniques et des ordinateurs permettant l'accès à Internet.

Principales activités / composantes

Aide à la structuration chronologique des différents sous-projets

- 1- Maturation du projet - Business Plan
 - 2- Soutiens financiers et aide à la recherche d'investisseurs
 - 3- Participation d'organismes publics (DIACT, DRIRE, Collectivités, État, ...)
-

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Joseph De Santis

Courriel : desantisjoseph@gmail.com

Site Internet : eurotelecom.fr

Réseau solidaire “handicap et TIC”

Nom du projet :	Réseau solidaire “handicap et TIC”
Domaine :	Education, formation
Lieu :	Point focal Tunis (Maghreb et Moyen Orient : Tunis, Algérie, Maroc, Libye, Liban, Palestine) et point focal Dakar (Afrique de l’Ouest : Sénégal, Togo, Burkina Faso, Guinée).
Partenaires :	Associations membres du Réseau solidaire “handicap et TIC” ; Conseil régional PACA ; Microsoft, PNUD, Gouvernorat de Tunis, Conseil régional de Dakar

Populations bénéficiaires : Personnes présentant un handicap physique

Objectifs

L’objectif général du projet est de lutter contre l’exclusion du marché du travail dont sont généralement victimes les personnes handicapées et de promouvoir leur insertion socioprofessionnelle par l’exploration et la mise en œuvre d’opportunités de télétravail adaptées à leurs déficiences fonctionnelles.

Dans cet espace d’échanges intercommunautaires, des pays de l’Union Européenne vers les pays tiers, grâce aux possibilités offertes par les nouvelles technologies, les acteurs de ce réseau apporteront des solutions, des conseils, des suggestions et leur soutien, quant aux initiatives locales pour faciliter l’intégration sociale des personnes handicapées et déboucher sur une qualité de vie plus grande pour cette population.

Plutôt que de faire appel à l’assistantat, les pays tiers pourront apporter leur quote-part dans le développement social de leur pays, en capitalisant les expériences réussies dans d’autres pays.

Principales activités / composantes

Ce réseau est créé pour mettre en place des solutions d’intégration des personnes handicapées dans la société civile et notamment :

- 1- Parvenir à élaborer une stratégie collective en fonction d’une vision partagée de l’évolution des nouvelles technologies au service des personnes handicapées,
- 2- Renforcer les réseaux nationaux et internationaux entre partenaires, afin de rompre l’isolement et de créer des synergies,
- 3- Faciliter l’émergence de projets concrets et préparer la mise en place de programmes d’appui, tant bilatéraux que multilatéraux,
- 4- Faciliter l’accès à l’information,
- 5- Faciliter l’accès à la formation,
- 6- Disposer d’outils communs, en particulier pour les acteurs des pays du Sud,
- 7- Faciliter une meilleure mobilisation des bailleurs de fonds et autres partenaires financiers, sur des projets touchant au télétravail, à la formation à distance et aux nouvelles technologies,
- 8- Transfert de savoir faire, transfert technologique, capitaliser les expériences, incuber et promouvoir les initiatives... afin d’éviter la fracture numérique,
- 9- Former des formateurs et les acteurs associatifs pour leur engagement auprès des personnes handicapées
- 10- Informer et sensibiliser les différents acteurs nationaux (État, collectivités locales, entreprises, ONG, associations...) sur les opportunités d’insertion adaptées aux personnes handicapées,
- 11- Identifier les potentialités et les compétences des personnes handicapées,
- 12- Former les personnes handicapées à la maîtrise des nouvelles technologies,
- 13- Expérimenter et promouvoir auprès d’employeurs potentiels,
- 14- Améliorer l’information des personnes handicapées, par la création d’un site portail spécialisé,
- 15- Promouvoir la législation européenne sur l’emploi des personnes handicapées favorisant le télétravail et la téléformation.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Faouzi KARDOUS

Courriel : sindbad.mediterranee@laposte.net

Communication - Migration - Codéveloppement

Nom du projet : Communication - Migration - Codéveloppement

Porteurs du projet :

- Télémedia communication
- Association “Djiké”,
- Association “Jeunesse de Kersignané” (Mali),
- Association partage (Congo-Brazzaville),
- L'Association pour le Développement de Badjini -Comores (A.D.BA.CO. F),

Domaine : Technologie de l'information et de la communication.

Lieux : France, Congo-Brazzaville, Mali, Comores.

Partenaires :

L'Université Numérique Francophone Mondiale (UNFM),
L'Agence Mondiale de la Solidarité Numérique (ASN)
X-Afrique

Populations bénéficiaires :

Les diasporas et les populations de leurs pays d'origine.

Objectifs

L'établissement d'un lien permanent entre les communautés de migrants et leurs villages d'origine grâce à des moyens de communications modernes, peu coûteux et performants répond aux objectifs suivants :

- 1- Favoriser les partenariats de coopération entre les collectivités du Nord et du Sud,
- 2- Améliorer la connaissance et l'identification des besoins locaux,
- 3- Permettre la mise en œuvre d'actions ciblées de codéveloppement,
- 4- Renforcer le suivi et l'évaluation des actions engagées,
- 5- Accroître l'impact et l'efficacité des investissements des bailleurs de fonds,
- 6- Faciliter les apports financiers des migrants dans l'économie locale,
- 7- Dynamiser les transferts de compétences et promouvoir la francophonie,
- 8- Accélérer le développement économique des zones d'émigration et permettre la création de conditions favorables au retour des migrants.

Economie locale :

- Faciliter les contacts des porteurs de projets économiques avec l'ensemble des filières qui financent l'aide au développement,
- Développer une plate-forme de services en micro-finance avec l'aide de la politique de codéveloppement et de ses partenariats financiers :
 - + Accès au microcrédit, développement de systèmes d'assurances, transferts de fonds, gestion de l'épargne, modernisation des systèmes de tontines et de mutuelles, contrôle des flux financiers,
 - + Permettre aux migrants de prépayer, en Europe, des services et des prestations qui seront délivrés à leurs familles restées au village (ex : achat de nourriture, consultations médicales et médicaments, frais de scolarité des enfants, énergie pour la maison) ;

- Favoriser la création d'emplois à travers :
 - + Le transfert de compétences,
 - + La dynamisation des coopératives agricoles par l'e-formation,
 - + Le développement de l'éco-tourisme (en particulier avec les comités d'entreprises et les associations de tourisme équitable),
 - + La mise en place d'activités économiques rentables de développement durable : recyclage des déchets, protection de l'environnement, reforestation, gestion de l'eau.

Education et santé :

- Connecter les dispensaires avec le réseau médical régional, national et international :
 - + Améliorer la prise en charge des malades grâce à la télémédecine ;
 - + Mettre en place un système de surveillance et d'alerte pour les épidémies ;
 - + Favoriser l'éducation des patients pour prévenir le sida, le diabète, la malaria,
 - + Former les personnels de santé (infirmières, médecins de brousse, pharmaciens, etc.)
- Interconnecter les écoles du Sud avec les écoles d'Europe :
 - + Développer l'usage des Tics dans l'enseignement,
 - + Accentuer l'implication des jeunes de la deuxième génération dans les programmes de codéveloppement,
 - + Fournir des formations à la carte, de haut niveau, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Décentralisation et gouvernance locale :

- Systématisation de l'état civil numérique pour faciliter le recensement des populations ;
- Gestion moderne des documents administratifs : passeports, permis, cartes d'électeurs, etc. ;
- Gestion numérique des affaires domaniales, cadastre, etc. ;
- Mettre en place les outils de diagnostic et de planification du territoire (SIG, statistiques, etc.) ;
- Formation des personnels communaux à la comptabilité et aux autres procédures de gestion des affaires publiques.

Résultats / bénéfiques / impact :

- Baisse des frais de communications téléphoniques ;
- Accès Internet dans les zones rurales
- L'accès à l'information et à la formation grâce aux TIC ;
- La création d'emplois ;
- Le développement des activités économiques dans les zones d'interventions (surtout les zones de départ des migrants) ;
- Désenclavement numérique.

Pour en savoir plus

Responsable technique du projet : Telemedia Communications

Contact : Jean-Luc Colombani

Tél : +33 1 76 72 25 90

Courriel : jlcolombani@telemediacom.com

Site Internet : www.telemediacomunications.com

Master 2 professionnel

Nom du projet : Master 2 “e-Administration et solidarité numérique” (EASN)

Domaine : Cette formation a pour objet de former des personnels de haut niveau qui auront pour mission d’accompagner la diffusion des TIC dans les collectivités locales. Ce Master a trois grandes orientations :

- Le déploiement de la eAdministration, ou Administration électronique.
- Le rôle des TIC dans les projets de développement local.
- La coopération décentralisée et la “solidarité numérique”.

Fonctionnement et caractéristiques

Cette formation, unique en son genre pour le moment, est installée à Castres-Mazamet (une ville “pionnière” en matière d’expérimentation sur les TIC) car il s’agit d’un cadre particulièrement privilégié intégré au Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion. Castres-Mazamet a effectivement développé une forte spécialisation de son campus sur la question des TIC. Elle recrute chaque année une vingtaine d’étudiants de niveau Bac + 4, de toutes disciplines et origines géographiques.

Apport aux projets de coopération décentralisée

Son apport essentiel est de former les cadres qui seront ensuite amenés à gérer dans leur pays et leur collectivité, des projets en matière de développement sur les TIC. D’ores et déjà, en 2007, qui est l’année du lancement de la formation, nous avons reçu de très nombreuses candidatures d’étudiants de pays d’Afrique occidentale francophone.

Exemples d’activités en cours

La formation participe au projet de coopération décentralisée établi entre la Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet (France, Tarn) et la ville sénégalaise de Guédiawaye. Pour la rentrée 2008, un cadre de Guédiawaye suivra la formation à Castres et sera accueilli par ses homologues de la Communauté d’Agglomération.

Pour en savoir plus

Contact : Emmanuel Eveno, Professeur des Universités
Université de Toulouse-II Le Mirail
Courriel : eveno@univ-tlse2.fr
Site web : www.master-easn.com

Contact : Mathieu Vidal, Dr en Géographie et Aménagement, Chargé de Projets
CUFR Jean-François Champollion
Courriel : mathieu.vidal@univ-jfc.fr

Telecoms sans frontières

A la suite de catastrophes naturelles, les réseaux de télécommunication sont souvent sérieusement endommagés ou tout simplement détruits. De plus, de nombreuses crises humanitaires ont lieu dans des zones non couvertes par les réseaux de communication traditionnels. Nos Centres de Télécommunications, rapidement installés au coeur de la crise, renforcent la coordination et l'efficacité des équipes de secours et de la communauté humanitaire qui sauvent des vies et répondent aux besoins des victimes.

Ces Centres Télécoms permettent de :

- Envoyer et recevoir des informations sur la logistique et les besoins urgents de la population dans les premières heures qui suivent une crise
- Renforcer la coordination sur le terrain entre les autorités locales, les agences humanitaires et les sièges des organisations dans le reste du monde

Nos opérations de téléphonie humanitaire pour la population affectée permettent aux victimes d'appeler n'importe où dans le monde afin de :

- Recevoir une aide personnalisée et un soutien psychologique
- Faciliter le regroupement familial
- Rassurer la famille à l'étranger en les informant qu'ils sont vivants et en bonne santé

Comment tout a commencé

L'idée de TSF est née d'un constat simple, fruit de nombreuses années d'expérience dans l'humanitaire généraliste. Au cours de missions effectuées en ex-Yougoslavie ou au Kurdistan pendant la 1^{ère} Guerre du Golfe, ses fondateurs ont pris conscience qu'il existait, au même titre que l'aide médicale ou alimentaire, un réel besoin en télécommunications. Ces conflits entraînaient des déplacements massifs de populations, séparaient des milliers de familles et aucune structure n'avait été prévue pour permettre à ces personnes de renouer le contact avec leurs proches. A chaque fois que les fondateurs de TSF quittaient des camps, les réfugiés leur tendaient un bout de papier avec un numéro de téléphone et leur disaient : "Quand vous rentrez chez vous, appelez ma famille et dites leur que je suis vivant, que notre oncle a été tué mais que ma fille est en vie et que nous sommes dans le camp de Stenkovac." Les fondateurs de TSF ont alors investi dans leur premier téléphone satellitaire et l'organisation fut créée en juillet 1998.

Au fil des premières missions de TSF, il est ensuite apparu que les équipes de secours dépêchées sur place étaient elles aussi confrontées à un manque similaire, éprouvant des difficultés à coordonner leur action dans des zones où les réseaux de communications étaient souvent saturés ou détruits. TSF a donc ouvert son premier Centre Télécoms à disposition de tous les acteurs humanitaires en 2001, à Mazâr-e charif, au Nord de l'Afghanistan.

TSF aujourd'hui

TSF a aujourd'hui un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination et de la communication en déployant des Centres Télécoms dans les 24 heures après l'annonce d'une crise. Ces Centres offrent des connexions Internet haut débit, des lignes téléphoniques et fax et tout l'équipement informatique nécessaire à une cellule de crise sur le terrain. TSF utilise des équipements légers, à la pointe de la technologie, et déployables en quelques minutes n'importe où dans le monde, même dans les conditions les plus difficiles. Grâce à trois bases opérationnelles, les équipes de TSF sont prêtes à intervenir 24h/24, 7jours/7. Depuis 1998, TSF est intervenu dans près de 50 pays sur les 5 continents. En 2005, TSF s'est déployé dans 10 pays au bénéfice de plus de 50 000 personnes et 250 ONG. Les 3 bases d'intervention de TSF se situent en France, au Nicaragua et en Thaïlande. Depuis 8 ans, en moyenne TSF est opérationnel sur le terrain 350 jours par an.

TSF en bref

- Créée en 1998 et aujourd'hui la première ONG spécialisée en télécommunications d'urgence
- 3 bases opérationnelles pour une couverture mondiale et une réponse en moins de 24 heures
- Des missions dans près de 50 pays, une assistance à des millions de victimes, et à plus de 350 agences des Nations Unies et ONGs
- Soutenue par certaines des plus grandes entreprises et fondations du monde des télécoms
- Partenaire d'OCHA et UNICEF et "Premier Intervenant" dans le cadre du Cluster en Télécoms d'Urgence (ETC)
- Partenaire de l'Office d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO) depuis 2002
- Membre du Groupe de Travail sur les Télécommunications d'Urgence des Nations Unies (WGET)

L'apport de TSF aux projets de coopération décentralisée dans le secteur du numérique

Soutien télécoms auprès d'autres projets

Soutien informatique (développement d'application par exemple) dans le cadre d'un projet plus vaste

Conseil informatique et télécoms auprès des différents acteurs de la coopération

Réalisations / activités

Plus de 50 missions dans le monde depuis 1998

Opération de renforcement des capacités auprès du gouvernement nigérien pour la lutte contre l'insécurité alimentaire

Opération de renforcement des capacités de réponse à l'urgence auprès du gouvernement du Nicaragua

Diverses missions d'urgences en cours selon l'actualité. Aujourd'hui, en novembre 2007 :

- Mission au Nicaragua suite au passage du cyclone Felix
- Mission en République Dominicaine suite au passage du cyclone Noel
- Mission au Mexique suite aux importantes inondations

Pour en savoir plus

Monique Lanne Petit, Directrice

Télécoms Sans Frontières

Courriel : contact@tsfi.org

Site Internet : www.tsfi.org

Fondation des territoires de demain

Vocation et objectifs de la structure en lien avec le numérique

La vocation de la Fondation est d'aider les décideurs territoriaux à penser, concevoir et mettre en place des projets de villes et territoires de l'innovation et de la connaissance pour lesquels elle entend développer toutes synergies internationales et surtout un vrai partage d'expériences entre les différents réseaux d'innovation déjà existants et les collectivités soucieuses d'une coopération décentralisée de haut niveau, immédiatement profitable aux territoires concernés, mais également à l'image même des partenariats ainsi constitués. La Fondation s'est fixée pour objectif d'accompagner, de valoriser et de faire connaître les initiatives territoriales innovantes en matière de coopération et de co-développement qui puissent réellement répondre à des défis tels que la durabilité des développements économiques et sociaux, la globalisation informationnelle et de manière générale l'économie du savoir et l'émergence d'une société de la connaissance, à commencer par ses impacts les plus locaux. Au travers d'un vaste réseau d'expertise, elle souhaite démultiplier la capacité d'action et le rayonnement des programmes et des projets qui lui sont présentés.

Les principales orientations

La Fondation développe quatre grands axes de développement thématiques et six instituts régionaux générateurs de partenariats et d'accompagnement de projets de coopération.

Sur le plan thématique, elle crée un réseau international des quartiers d'affaires, mais aussi d'un réseau de clusters à l'échelle européenne et internationale, d'un réseau de l'innovation et des technologies de la connaissance et d'un réseau d'entraide et de collaboration Nord - Sud.

Sur le plan géographique, ont été créés six instituts de mise en commun des ressources informationnelles et d'accompagnement des acteurs : les instituts euro-méditerranéen, euro-transatlantique, Europe Asie, Europe - Russie, Europe - Amérique latine et Europe-Afrique.

L'apport aux projets de coopération décentralisée

La Fondation accompagne l'ensemble des actions de coopération décentralisée en mettant à la disposition de ses interlocuteurs ses réseaux de partenaires, au travers notamment d'un cadre de travail bénéficiant pleinement des groupements d'intérêt économique qu'elle a suscités. Elle rassemble les acteurs concernés autour de technologies ou de financements afin de développer des synergies sur la base de la mise à disposition d'univers de connaissances leur permettant d'accéder à des informations à haute valeur ajoutée. Ils bénéficient ainsi notamment d'états des lieux à l'international et de veilles technologiques et informationnelles. Ses actions en matière d'accompagnement s'articulent autour de plusieurs axes : aide au financement, aide à l'image générée de part et d'autre par les actions de co-développement, mise en relation entre acteurs à l'échelle européenne et internationale, création de plates-formes de formation et d'information.

Exemples d'activités en cours

La Fondation assure l'accompagnement de collectivités dans leurs actions de coopération et de solidarité numérique. Elle s'appuie aujourd'hui notamment sur l'action de l'ONG ARENOTECH (www.arenotech.org) tant en Amérique latine (Argentine) qu'en Afrique (Sénégal) et surtout sur la quasi-totalité des territoires du bassin méditerranéen.

Pour en savoir plus

Laura Garcia Vitoria, Directrice scientifique
Courriel : lgarcia@territoires-of-tomorrow.org
Site Internet : www.territoires-de-demain.org

Le Réseau européen des Villes Numériques

Le Réseau européen des Villes Numériques

Le Réseau européen des Villes Numériques (RVN) assure depuis près d'une décennie l'accompagnement des projets des collectivités territoriales européennes et internationales dans le domaine des technologies numériques et de l'économie du savoir. Elle aide les acteurs territoriaux - décideurs économiques, culturels ou technologiques - à se situer à l'avant-garde des changements organisationnels et de l'innovation dans la gestion des territoires, tout en assurant la promotion des bonnes pratiques et d'une connaissance approfondie des réalisations, expériences et réflexions menées partout dans le monde. Elle entend leur éviter de répéter des expériences infructueuses déjà menées ou encore de rester isolés sur un projet, alors même qu'un consortium d'acteurs impliqués dans un même domaine leur permettrait d'avancer plus vite et surtout plus efficacement. Les diverses actions ainsi menées sont notamment relatives à la mise en ligne de ressources patrimoniales, l'ouverture de lieux d'accès aux réseaux, à la connaissance et à la recherche, la création de pôles d'excellence et de clusters de compétences à tous les niveaux et le développement de véritables territoires de la connaissance. La participation, le parrainage et l'organisation d'événements de nature variée (colloques, séminaires, salons, formations, voyages d'études...) et surtout la tenue de séances partagées d'analyses prospectives ont pour objectif d'associer les collectivités à la formulation de stratégies ambitieuses en termes de coopération décentralisée. Celle-ci pour le RVN doit être surtout un catalyseur de l'innovation pour toutes les parties engagées grâce à une action assurant la synergie des meilleures contributions possibles à un programme.

Apport aux projets de coopération décentralisée dans le secteur du numérique

Partenaire de l'Agence mondiale de solidarité numérique, le RVN inscrit depuis plusieurs années l'utilisation des infotechnologies dans les modes de gouvernance des territoires et des projets dans des scénarios de réelle durabilité du développement économique : il offre à cette fin une plateforme de partage d'expériences afin de démultiplier les collaborations concrètes, de favoriser à l'échelle des territoires l'accès au savoir, à la gestion de leur propre identité, mais aussi l'interactivité sociale, culturelle et professionnelle qui constituent la base même d'une solidarité numérique.

Exemples de réalisations / activités en cours

Les actions menées à cet égard sont nombreuses et diverses. Le RVN accompagne maints acteurs européens et internationaux dans leurs actions de co-développement : aide aux projets en matière de conception d'infrastructures (actions promues par l'Union des Jeunes Euro-Maghrébins dans la province de l'Oriental au Maroc), de développement de contenus locaux (Université de Tunis-Carthage), de réflexion pour de nouvelles formes de tourisme (à l'échelle du Gouvernorat d'Alexandrie, pour la Médina de Tunis ...) ou encore de constitution de réseaux d'échange d'expertises (constitution sous l'égide du RVN du réseau africain des villes et communautés numériques à l'occasion du FEVNA de Dakar en juin 2007).

Pour en savoir plus

André Jean-Marc Loechel, Président

Courriel : andre.loechel@villesnumeriques.org

Site Internet : www.villesnumeriques.org

